

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



Standard (16-1) 40-58-75-00
Renseignements (16-1) 40-58-78-78
Télécopie (16-1) 45-79-17-84

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du jeudi 14 décembre 1995

(38^e jour de séance de la session)

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 4319).
2. **Réforme de la protection sociale.** - Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 4319).

Rappels au règlement (p. 4319)

M. Claude Estier, Mme Hélène Luc, MM. le président, Michel Dreyfus-Schmidt, Jean-Luc Mélenchon, Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales ; Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales ; Charles Metzinger, Charles Descours, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Paul Loridant.

Discussion générale (p. 4323)

M. le ministre.

Rappels au règlement (p. 4327)

MM. Claude Estier, Ivan Renar, le président de la commission.

Discussion générale (*suite*) (p. 4328)

MM. le rapporteur, le président de la commission.

MM. le rapporteur, Claude Estier.

Suspension et reprise de la séance (p. 4339)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN DELANEAU

Rappel au règlement (p. 4339)

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, M. le président.

Discussion générale (*suite*) (p. 4339)

M. Jacques Oudin.

Rappel au règlement (p. 4343)

Mme Danielle Bidard-Reydet.

Discussion générale (*suite*) (p. 4343)

MM. Bernard Seillier, Claude Huriet, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Charles Metzinger, Guy Cabanel.

Suspension et reprise de la séance (p. 4359)

MM. Philippe Marini, Jean-Louis Lorrain.

Rappel au règlement (p. 4363)

MM. Robert Pagès, le président.

Discussion générale (*suite*) (p. 4363)

MM. Jack Ralite, Michel Dreyfus-Schmidt.

Mme Joëlle Dusseau, MM. le rapporteur, Marcel Debarge.

3. **Communication du Gouvernement** (p. 4371).
4. **Communication de l'adoption définitive de propositions d'acte communautaire** (p. 4372).
5. **Dépôt de projets de loi** (p. 4372).
6. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 4372).
7. **Dépôt de propositions d'acte communautaire** (p. 4372).
8. **Dépôt d'un rapport** (p. 4373).
9. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 4373).
10. **Dépôts rattachés pour ordre au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1995** (p. 4373).
11. **Ordre du jour** (p. 4374).

Le 15 novembre dernier, M. Jacques Toubon nous donnait lecture de la déclaration du Premier ministre concernant la réforme de la protection sociale.

Le 16 novembre, au Sénat, M. le Premier ministre lui-même ouvrait le débat sur cette réforme.

Son engagement personnel ne fait donc aucun doute, comme l'ont compris les millions de Françaises et de Français qui demandent aujourd'hui le retrait du « plan Juppé ».

M. Alain Gournac. Ah vraiment ?

Mme Hélène Luc. Il ne s'agit aucunement d'une question de personne. Il est, au demeurant, tout à fait normal que le chef du Gouvernement prenne toutes ses responsabilités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés simultanément par le Président de la République et par la majorité du Parlement.

Il n'y a donc aucun doute possible sur le fait que le Premier ministre s'est totalement investi dans le débat en cours.

La déclaration prononcée le 15 novembre à la tribune de l'Assemblée nationale par le Premier ministre est, à cet égard, sans équivoque :

« Ce n'est pas le sort d'un gouvernement qui se joue. C'est un enjeu national qui est en cause.

« C'est pourquoi, mesdames et messieurs les députés, je m'adresse aussi à vous avec force et presque avec passion. »

Le Premier ministre ajoutait :

« Je demande donc à votre majorité de m'apporter son soutien sans état d'âme et sans arrière-pensée.

« Nous prenons pour nous tous, mais surtout pour les Français, pour le pacte républicain, pour la cohésion nationale, le chemin de la réussite. »

Vous étiez alors nombreux, mesdames, messieurs de la majorité, à applaudir ce discours. Aujourd'hui, vous êtes bien peu nombreux pour venir défendre ce projet, car vous savez qu'il n'est pas accepté par la majorité des Français. (*Très bien ! sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Alain Gournac. N'importe quoi !

MM. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, et Philippe de Bourgoing. Mais non !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Vous n'êtes pas courageux !

Mme Hélène Luc. Alors que la France connaît depuis cette annonce gouvernementale et le coup de force contre la sécurité sociale une situation de crise comme elle n'en a pas connu depuis un siècle, il est inacceptable que le chef du Gouvernement ignore le Sénat.

Je vous demande donc, monsieur le président, de suspendre la séance, en vertu de l'article 33, alinéa 2, de notre règlement, afin de permettre au Premier ministre de venir présenter lui-même son projet de loi, car je n'ose pas croire qu'il ait un tel mépris pour le Parlement.

Je vous demande, monsieur le président, madame, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire une démarche en ce sens auprès de M. Juppé. En attendant, suspendons la séance ! (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen ainsi que sur les travées socialistes.*)

MM. Paul Loridant et Ivan Renar, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Juppé au Sénat ! Juppé au Sénat !

M. Jean Delaneau. C'est incroyable !

M. le président. Mes chers collègues, j'ai, comme M. Séguin, le plus grand respect pour le Parlement. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nos débats se déroulent dans la sérénité.

M. Jean Chérioux. Et dans la dignité, monsieur le président !

M. Paul Loridant. Mais avec M. Juppé !

M. le président. J'ai la plus grande estime pour M. Barrot et pour les ministres qui l'accompagnent, et je trouve la démarche de Mme Luc un peu désobligeante à leur égard.

Mme Hélène Luc. M. Jacques Barrot n'est pas en cause !

M. Ivan Renar. Il n'est pas Premier ministre ! C'est le Premier ministre qu'il nous faut !

M. le président. Trois ministres sont parmi nous. N'est-ce pas suffisant ? (*M. le ministre des relations avec le Parlement manifeste sa présence.*)

M. Jean Chérioux. Quatre ministres, monsieur le président. (*Sourires.*)

M. le président. Vous avez raison, mon cher collègue !

M. Ivan Renar. Alors, comment se fait-il que M. Juppé ne soit pas là ? (*Protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. Félix Leyzour. Ce serait la moindre des choses !

M. Ivan Renar. Il est à dix minutes en voiture !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Monsieur le président, a été distribué ce matin, à neuf heures, un rapport de la commission comptant cent quatre-vingt-cinq pages.

M. Charles Descours, rapporteur de la commission des affaires sociales. Excellent rapport !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. J'en suis persuadé, c'est pourquoi nous brûlons tous du désir de le connaître ! (*Sourires.*) Nous voulons surtout pouvoir le lire pour participer dignement à ce débat, s'il doit avoir lieu, et pour savoir ce que vous nous proposez et ce que vous répondez aux demandes du Gouvernement.

Or, je mets au défi l'un d'entre nous ici présents de pouvoir dire qu'ayant pris possession du rapport distribué ce matin, à neuf heures, il a pu le lire intégralement !

M. Paul Loridant. Debout les surdoués !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Que ceux d'entre nous qui l'ont lu intégralement veuillent bien lever la main. (*Vives protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste. - Exclamations amusées sur les travées socialistes ainsi que sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Christian de La Malène. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Jean Chérioux. Ce n'est pas drôle !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Curieuse réhabilitation du Parlement que de travailler dans ces conditions !

M. Jean Chérioux. C'est lamentable, surtout de la part d'un membre du bureau !

M. Jean-Luc Mélenchon. Mais qu'ils se lèvent donc !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je me suis privé de déjeuner, mais je n'ai pu lire que la moitié du rapport. C'est pourquoi, monsieur le président, parce que vous avez,

comme nous, et sans doute plus que nous, compte tenu des hautes fonctions qui sont les vôtres, le plus grand respect pour le Parlement, je vous supplie de suspendre cette séance pendant les cinq heures, minimum, qui seront nécessaires - tant pis pour ceux qui ne s'y sont pas pris assez tôt -...

M. Ivan Renar. Eh oui !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. ... pour terminer la simple lecture, je ne dis pas l'étude, mais la simple lecture de ce rapport. A défaut de quoi, il n'est pas vraiment sérieux de prétendre travailler dans de telles conditions.

Je vous demande donc, monsieur le président, une suspension de séance de cinq heures. (*Bravo ! et applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen. - Protestations sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. Ivan Renar. Cela permettra à M. Juppé d'arriver !

M. le président. Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous avez présenté les mêmes observations en conférence des présidents, cette dernière a voté contre. Vous avez demandé un vote en séance publique, le Sénat a également voté contre. Je suis tenu, tant par la conférence des présidents que par le vote émis par le Sénat.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. On ne connaissait pas, alors, le nombre de pages du rapport !

Mme Hélène Luc. Moi, je voudrais que l'on réponde à ma question !

Mme Marie-Claude Beaudeau. On peut demander à M. Monory s'il a lu le rapport !

M. Jean-Luc Mélenchon. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, je voudrais une réponse à ma question.

M. le président. La parole est à M. Mélenchon, et à lui seul.

M. Jean-Luc Mélenchon. Monsieur le président, me référant aux mêmes articles que ceux qui ont été invoqués par le président de mon groupe, M. Claude Estier, à l'appui de son rappel au règlement (*sourires*), je me permets de vous dire que, si nous sommes tout à fait disposés à entendre cet appel à la sérénité, peut-être faudrait-il que, à votre tour, vous entendiez mieux la requête que nous présentons.

Le débat qui aura lieu dans les heures qui viennent se situe certainement à un moment crucial de la vie de notre pays et de la crise qui s'y développe.

Nous ne pouvons pas nous résigner à l'idée que, comme le voudraient certains commentateurs, ce que nous allons vivre ensemble, le travail que nous allons fournir ensemble ne soit perçu que comme une espèce de formalité, un passage obligé du texte devant le Sénat, sans aucune autre importance et sans aucun impact sur la crise ; en somme, une simple transmission.

Nous croyons, tout au contraire, qu'une véritable occasion se présente pour peut-être, depuis cet hémicycle, trouver une issue à la crise que notre pays traverse, en particulier à l'occasion de la défense d'un certain nombre de motions de procédure.

Oui ! je vous le dis : si véritablement nous devons prendre au pied de la lettre les intentions affichées par le Premier ministre, qui dit que, entre concertation et négociation, il n'y a de différence que celle que l'on veut bien y mettre, et puisque, lui, n'en voit aucune, alors il faut qu'il en ait le moyen.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Eh bien ! travaillons !

M. Jean-Luc Mélenchon. Et nous, nous pouvons, par notre travail, en particulier peut-être en renvoyant le texte en commission, mettre le plan Juppé en délibération, pour qu'il ne soit suspendu, ni maintenu, ni imposé.

C'est dans cet état d'esprit que nous envisageons le travail que nous allons entamer. Le Sénat peut apporter sa contribution au grand débat national et permettre de débloquent la situation dans laquelle nous sommes, hélas ! enfermés.

M. René Régnauld. Très bien !

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est pourquoi nous nous permettons d'insister pour demander que le Premier ministre, si ce n'est par courtoisie, au moins par opportunité, saisisse cette occasion d'être parmi nous pour nous entendre et pour, peut-être, reprendre les propositions que nous souhaitons formuler afin de débloquent la situation. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais rappeler quelques faits.

La commission des affaires sociales a, depuis la semaine dernière, entendu une trentaine de délégations, syndicales et professionnelles, médicales et hospitalières. Elle a réalisé un travail considérable et elle a publié son rapport. C'est d'ailleurs moi-même qui, en conférence des présidents - M. le président du Sénat en est témoin - ai demandé que les débats commencent, non pas ce matin, mais cet après-midi pour que les résultats du travail de la commission soient connus de tous.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous l'avez lu, vous, le rapport ?

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Ce n'est pas ma faute, Messieurs, ... (*M. le président de la commission se tourne vers la gauche de l'hémicycle.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Oh, Messieurs !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. ... si, durant les travaux de la commission, vos deux groupes étaient si peu représentés ! Il vous appartenait de venir travailler en commission ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste. - Vives protestations sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Mme Hélène Luc. Nous souhaitons toujours que l'on nous réponde sur l'absence du Premier ministre !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. La commission a donc fait son travail. Elle s'est réunie hier après-midi et elle a décidé, en tenant compte des amendements déposés à l'Assemblée nationale, qu'elle était prête à entendre le Gouvernement.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est scandaleux !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Non, ce n'est pas scandaleux, c'est votre intervention qui est scandaleuse, monsieur Dreyfus-Schmidt, parce que vous mélangez manœuvres procédurières et débat politique ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

Par conséquent, monsieur le président, la commission est prête à rapporter. Après avoir travaillé une trentaine d'heures sur ce texte, elle souhaite entendre le Gouvernement et faire connaître ses propositions. (*Appaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste. - Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. René Régnault. Nous sommes tous sénateurs, mais nous ne sommes pas tous membres de la commission !

M. Jean Chérioux. Même ceux qui, de vos amis, sont membres de la commission n'étaient pas là !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le président, il n'appartient pas au Gouvernement, bien entendu, de s'immiscer dans l'organisation des travaux du Sénat.

M. Charles Metzinger. Au point où vous en êtes !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je voudrais simplement réaffirmer la volonté du Gouvernement de dialoguer et d'aller, avec le Sénat, aussi loin qu'il le faudra au fond des choses.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pas par ordonnances !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. J'ajoute que l'Assemblée nationale a tout de même siégé trente-neuf heures. Pendant ces longues heures, nous avons eu des échanges sur le fond qui, je crois, ont été utiles et qui ont permis au Gouvernement, en liaison avec la commission du Sénat, de tenir compte de la volonté du Parlement et de reprendre certains amendements.

Vous êtes réunis pour voter une loi d'habilitation. M. le Premier ministre est déjà venu devant vous à plusieurs reprises pour vous expliquer son plan et, à cette occasion, a annoncé qu'il déposerait ce projet de loi d'habilitation. Je ne peux donc que vivement souhaiter aujourd'hui que puisse s'engager la discussion.

En tout état de cause, pour ce qui nous concerne, M. Gaymard et moi-même, nous qui sommes chargés de la sécurité sociale, nous sommes à l'entière disposition du Sénat pour aller au fond des problèmes. Je dois le dire, le rapport de votre commission devrait donner à nos discussions une base solide et sérieuse...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Parce que vous l'avez lu ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... et permettre même aux oppositions de s'affirmer. (*Exclamations sur les travées socialistes ainsi que sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Je crois que l'on ne peut pas constamment retarder un débat qui est le bienvenu et qui permettra aussi d'éclairer le Gouvernement.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Ce n'est pas un débat, ce sont des ordonnances !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous l'avez lu, le rapport, monsieur le ministre ?

M. Jean Chérioux. Vous, vous l'aviez dès hier soir, monsieur Dreyfus-Schmidt, vous êtes donc le dernier à pouvoir vous plaindre !

Mme Hélène Luc. Je réclame toujours une suspension de séance !

M. Charles Metzinger. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Metzinger.

M. Charles Metzinger. Ce rappel au règlement se fonde sur les mêmes articles que ceux que mes collègues ont précédemment invoqués. (*Sourires.*)

Monsieur Fourcade, je ne sais pas où sont les barons ; en tout cas, ils ne sont pas de notre côté ! Vos « messeigneurs » sont peut-être ailleurs...

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est ça ! Pas chez nous !

M. Charles Metzinger. En revanche, celui qui se prend pour un « monseigneur » devrait bien être ici, cet après-midi (*Protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste*), comme cela a été demandé par nos collègues du groupe communiste républicain et citoyen et comme nous le demandons également. (*Appaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen. - Exclamations sur les travées du RPR.*)

M. Jean Chérioux. Nous ne sommes pas à la Convention ! C'est le Sénat, ici !

M. Charles Metzinger. Il est indispensable que le Premier ministre soit présent. A partir du moment où il se donne la peine d'aller devant l'Assemblée nationale,...

M. Ivan Renar. Il devrait venir ici !

M. Charles Metzinger. ... il se doit de venir également devant le Sénat : nous ne sommes pas des parlementaires de second ordre ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Charles Descours, rapporteur de la commission des affaires sociales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas M. le rapporteur qui peut nous dire si le Premier ministre va venir !

M. Charles Descours, rapporteur. Hélas non, madame Luc !

Je voudrais simplement rappeler à M. Metzinger qu'il est membre de la commission des affaires sociales. Il n'est peut-être pas « monseigneur », mais nous aurions été vraiment heureux qu'il participe à nos travaux ! (*Oh oui ! sur les travées du RPR. - Vives protestations sur les travées socialistes.*) Nous avons siégé pendant une trentaine d'heures - vos amis étaient d'ailleurs présents, monsieur Metzinger - et nous avons reçu les représentants de tous les syndicats de salariés, de syndicats médicaux et hospitaliers, mais nous ne vous avons pas vu ! Nous aurions pourtant été tellement heureux que vous nous éclairiez ! (*Appaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Ivan Renar. Nous étions bloqués à cause de vous ! (*Exclamations sur les mêmes travées.*)

M. Charles Descours, rapporteur. A cause de nous ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Pour l'exactitude des faits, je voudrais répondre à M. Metzinger.

Mme Hélène Luc. Nous voulons le Premier ministre !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Le Premier ministre m'a demandé d'ouvrir le débat sur la loi d'habilitation à l'Assemblée nationale. Il n'est pas venu lui-même.

Mme Hélène Luc. Nous, nous voulons le Premier ministre !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Luc, je souhaite répondre sur un point précis. M. Metzinger a eu l'air de dire que le Premier ministre adoptait une attitude différente selon qu'il avait affaire à l'une ou à l'autre assemblée.

Je tiens à vous le redire, monsieur Metzinger, c'est votre humble serviteur qui a également ouvert le débat sur la loi d'habilitation à l'Assemblée nationale. Par conséquent, honnêtement, le parallélisme des formes est absolument respecté entre les deux assemblées. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.)*

M. Charles Metzinger. Ayant été mis en cause, monsieur le président, je demande la parole.

M. Paul Loridant. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Mon intervention se fonde sur l'article 36 du règlement du Sénat, qui concerne l'organisation de nos débats.

M. le président et M. le rapporteur de la commission des affaires sociales ont formulé des observations sur l'organisation de nos travaux. Permettez-moi de leur dire qu'il ne me paraît pas anormal que l'ensemble des membres de la Haute Assemblée aient accès au rapport de la commission et puissent le lire.

Il se trouve que, ce matin même, à neuf heures trente, j'assistais, avec d'autres collègues, à la commission mixte paritaire réunie à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 1996. A supposer que ma capacité de travail soit illimitée, il m'était cependant impossible tout à la fois de siéger en commission mixte paritaire et de lire le rapport de cent quatre-vingt-cinq pages résultant des travaux de la commission des affaires sociales.

M. Jean Chérioux. Faites confiance à vos collègues du groupe !

M. Paul Loridant. En outre, vous me permettez de penser que, sur le projet de loi tendant à habilitier le Gouvernement à légiférer par ordonnances, d'une part, la commission des lois, pour vérifier la constitutionnalité du texte et le respect du principe d'égalité des citoyens devant la loi, d'autre part, la commission des finances au titre du remboursement de la dette sociale qui figure dans ce projet d'ordonnance, étaient toutes les deux également fondées à examiner ce texte. Ces commissions auraient pu être saisies, ce me semble.

M. Ivan Renar. C'est vrai !

M. Paul Loridant. Dans ces conditions, je persiste et je signe, monsieur le président : je continue à demander que M. le Premier ministre vienne lui-même nous dire pourquoi seule la commission des affaires sociales a pu examiner en amont ce projet de loi, pourquoi les autres commissions n'ont pas été saisies et pourquoi nous ne pourrions pas avoir plus de temps pour étudier le volumineux rapport de la commission des lois.

Plusieurs sénateurs du RPR. Des affaires sociales !

M. Charles Descours, rapporteur. Il ne sait même pas quelle commission est saisie au fond !

M. Charles Metzinger. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président. En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je vous la donne, monsieur Metzinger.

M. Charles Metzinger. Je ne puis laisser passer certains propos tenus par notre collègue M. Charles Descours. En effet, si le président de la commission des affaires sociales a pris des précautions en employant le pluriel, M. Descours, lui, m'a visé personnellement.

M. Jean Chérioux. Vous êtes toujours présent d'habitude ; c'est un hommage que le rapporteur vous rendait !

M. Charles Metzinger. Si tel est le cas, il a une façon très particulière de le faire ! Le travail accompli actuellement est d'ailleurs tout aussi singulier.

Monsieur le président, il n'est pas possible de travailler dans de telles conditions. En fait, le Gouvernement veut boucler le dossier avant le 31 décembre. *(Protestations et marques d'impatience sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

M. Juppé a, enfin, accepté de tenir un sommet social le 21 décembre.

M. René Régnault. Enfin !

M. Charles Metzinger. Il a accepté de rencontrer les syndicats, il se doit d'être présent aujourd'hui au Sénat ! *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

Discussion générale

M. le président. Mes chers collègues, chacun ayant pu s'exprimer, je vais donner la parole à M. le ministre, qui ne manquera pas de vous préciser que le Gouvernement fixe l'ordre du jour prioritaire. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste. - Protestations sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

Mme Hélène Luc. Nous ne sommes pas d'accord !

M. Alain Gournac. C'est Mme Luc qui préside ?

M. Ivan Renar. Il faut suspendre !

M. Robert Pagès. Il suffit de téléphoner à M. Juppé. Nous saurons s'il peut venir maintenant !

(« Juppé, au Sénat ! » scande-t-on sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen ; les sénateurs de ces deux groupes étant debout.)

M. Jean Chérioux. Vous n'êtes pas dans la rue ! Vous êtes au Parlement !

Mme Hélène Luc. M. Juppé doit venir devant le Sénat !

M. Jean Chérioux. C'est lamentable ! Vous n'êtes pas dans la rue !

Mme Hélène Luc. M. Juppé doit venir s'exprimer devant le Sénat ! Il y a deux millions de personnes dans la rue !

M. Jean Chérioux. Ayez du respect pour le Parlement !

Mme Marie-Claude Beaudou. Le Premier ministre doit venir écouter les sénateurs !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à la mi-novembre, le Sénat a apporté son soutien au plan de réforme et de sauvegarde de la protection sociale. *(Protestations sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

M. Ivan Renar. Je ne comprends pas ce que dit M. le ministre...

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. C'est le projet de loi que j'ai présenté avec M. Hervé Gaymard devant la commission des affaires sociales et que je suis venu défendre aujourd'hui, au nom du Gouvernement. *(Les protestations continuent sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen, où l'on scande toujours : « Juppé, au Sénat ! »)*

Ce projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture. Le Gouvernement a accepté une demi-douzaine d'amendements présentés par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, par la voix de son rapporteur, en sachant que, compte tenu des contacts noués avec le président et le rapporteur de ladite commission,...

Mme Hélène Luc. C'est scandaleux !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Cela suffit !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... certains de ces amendements correspondent aux préoccupations du Sénat. *(Protestations incessantes sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)* Avant d'entrer dans le détail du dispositif, je tiens à revenir brièvement sur les intentions du Gouvernement. *(Nouvelles protestations sur les mêmes travées.)*

Mme Hélène Luc. C'est lamentable ! C'est la honte du Parlement !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Le Gouvernement veut adapter la sécurité sociale. Notre objectif essentiel...

Mme Hélène Luc. Monsieur le ministre...

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... est de sauvegarder la sécurité sociale, qui est menacée. *(Exclamations sur les mêmes travées.)* Tout le monde est d'accord sur ce point. Vingt-six forums régionaux l'ont reconnu...

Mme Hélène Luc. C'est scandaleux !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Cet objectif a été jugé valable par les partenaires sociaux et le Parlement l'a également exprimé à travers la mission parlementaire.

Mme Hélène Luc. Juppé au Sénat !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Il faut agir vite : c'est un devoir urgent. Je tiens à dire au Sénat que la dette cumulée sur quatre ans atteint 230 milliards de francs...

M. Jean-Luc Mélenchon. On n'est pas là pour entendre des mensonges !

Mme Hélène Luc. C'est scandaleux !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... et que la sécurité sociale, pour le seul régime général, perd 165 millions de francs par jour. A ce rythme, la sécurité sociale pourrait un jour ne plus pouvoir payer les prestations et les remboursements de soins.

Il est donc nécessaire de prendre des mesures de fond. Tout le monde a reconnu que le Gouvernement a proposé un plan qui n'était pas un simple plan de colmatage des comptes...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ah oui !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Ce n'est pas un plan de colmatage !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... et qu'il adopte enfin des orientations nouvelles qui ont recueilli dans le pays et dans divers milieux, qui

ne sont pas nécessairement des milieux proches de la majorité, une réelle approbation. *(Véhémentes protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen. - Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

M. Jean-Luc Mélenchon. On croit rêver !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. J'observe d'ailleurs qu'aucune autre alternative n'a été proposée jusqu'à présent pour sauvegarder la sécurité sociale.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Les réformes ont beaucoup tardé. Il est temps de les engager pour préserver nos institutions sociales.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Reculer est une méthode ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. C'est l'urgence qui a dicté le recours à la procédure des ordonnances. Ce n'est pas nouveau. En 1945, c'est par ordonnances que le général de Gaulle a créé la sécurité sociale. *(Protestations sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

M. Jean-Luc Mélenchon. Cela n'a rien à voir !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il n'y avait pas de Parlement !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Cela n'a, en effet, rien à voir !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. C'est une insulte !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. En 1967, c'est par ordonnances que le gouvernement de Georges Pompidou a réformé son organisation. *(Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.)* En janvier 1982, c'est encore par ordonnances que le gouvernement de Pierre Mauroy a cherché à adapter notre protection sociale.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ça n'a rien à voir !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Mais le Gouvernement n'agira bien entendu pas seul. Il compte faire appel à la responsabilité de chacun, la sécurité sociale étant entre nos mains à tous. C'est pourquoi le Gouvernement entend travailler dans la plus grande concertation. *(Protestations indignées sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Tartuffe !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Le Premier ministre et moi-même avons reçu les organisations syndicales. Des ateliers de travail seront organisés pour débattre avec leurs représentants et ceux des partenaires sociaux de tous les choix importants qui restent ouverts pour déterminer les modalités des réformes structurelles qui doivent être menées dans le cadre de l'architecture générale présentée par le Premier ministre.

Par ailleurs, les professions concernées par les différentes mesures envisagées sont d'ores et déjà entendues par Hervé Gaymard, qui a entamé des réunions de travail avec les syndicats de médecins.

M. Paul Loridant. Et les autres ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Enfin, je confirme, monsieur le président, le souci d'associer étroitement le Sénat et les commissions compétentes à la préparation des ordonnances.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il n'y a pas que les commissions compétentes ! Et les autres ?

Mme Hélène Luc. Et le Premier ministre ne veut même pas venir devant le Sénat !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Face aux réactions, il est nécessaire de revenir sur certains malentendus.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce n'est pas croyable !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. S'agissant des régimes spéciaux de retraite, le Premier ministre a été très clair. (*Protestations sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Les malentendus sont maintenant dissipés. S'agissant des financements à venir, les ordonnances que le Gouvernement vous demande l'autorisation de prendre...

Mme Hélène Luc. Les cheminots l'y ont obligé !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... ne concernent pas la réforme du financement de la protection sociale.

Mme Marie-Claude Beaudeau. C'est honteux !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Cette réforme fera l'objet de lois ultérieures car la réflexion doit être encore approfondie.

Certes, le Gouvernement souhaite, par les mesures structurelles des ordonnances, arrêter la dérive des dépenses que notre système connaît aujourd'hui. Mais les orientations définies par le Premier ministre sur les ressources ne font pas partie des ordonnances. Il s'agit avant tout de ne plus faire supporter à l'emploi la charge du financement de la sécurité sociale. (*Protestations sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Michel Caldaguès. Très bien !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Trois axes ont été définis, à savoir le basculement progressif d'une partie des cotisations maladie, assises sur les salaires, sur une cotisation élargie à d'autres revenus, l'élargissement de la CSG à des revenus auxquels elle ne s'applique pas aujourd'hui, en particulier ceux du capital, madame Luc, ... (*Vives exclamations sur les mêmes travées.*)

M. Paul Loridant. Vous nous cherchez !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Ce sont les salariés qui vont payer !

M. Jean-Luc Mélenchon. On va s'en prendre au capital ? C'est crédible ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... et, enfin, la réforme des cotisations patronales dont l'assiette devra être diversifiée en intégrant des notions comme la valeur ajoutée de l'entreprise ou son chiffre d'affaires.

Le mode de financement de la politique familiale devra être adapté, mais pas n'importe comment et pas sans garantie.

M. Jacques Larché. Très bien !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Ce n'est pas par ordonnances que le Gouvernement compte procéder sur ce point, mais je rappelle au Sénat, compte tenu de l'intérêt qu'il porte à juste titre à une grande politique familiale, que toute réforme devra tenir compte des trois principes suivants : l'argent de la famille ira à la famille, ...

Mme Marie-Claude Beaudeau. Il faut augmenter les allocations familiales !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... la réforme devra protéger les familles modestes et les familles nombreuses, ...

Mme Marie-Claude Beaudeau. Augmentez les allocations familiales !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... un nouvel élan devra être donné à la politique familiale dès 1998. (*Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen ainsi que sur les travées socialistes.*)

Quelle est la portée exacte de la présente loi d'habilitation ? Le plan pour la réforme et la sauvegarde de la protection sociale est un plan complet.

Permettez-moi d'insister sur les deux principaux volets que le Gouvernement se propose d'engager par ordonnances... (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Il ne doute de rien !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... à savoir le financement de la dette et du redressement financier, d'une part, et l'adaptation profonde de l'assurance maladie, d'autre part.

Les prélèvements exceptionnels doivent être les plus justes possible. (*Exclamations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Mme Marie-Claude Beaudeau. Vos calculs sont faux !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Nous devons redresser les comptes mais nous avons été animés d'un souci d'équité. Les plus modestes seront épargnés. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. C'est une contrevérité !

Mme Hélène Luc. Il ne veut rien entendre !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Tel est le cas des bénéficiaires du RMI, du minimum vieillesse, de l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation de parents isolés, de l'allocation veuvage ou encore des chômeurs en fin de droits, ...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous ne prenez rien à ceux qui n'ont rien !

Mme Hélène Luc. Comment osez-vous tenir de tels propos ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... soit 5 millions de personnes. Les revenus du capital seront taxés... (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

M. Alain Richard. Chiche !

Mme Hélène Luc. On a bien vu avec le budget !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... immédiatement par le biais du RDS et, à terme, par l'élargissement de la CSG.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. On ne vous croit pas !

M. Jean-Luc Mélenchon. On aura tout vu !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Cela vous gêne ! Vos cris sont à la mesure de la gêne que vous éprouvez ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

Ce souci d'équité est nettement plus ambitieux que les décisions prises lors de la création de la CSG.

M. Gérard Delfau. Chiche ! On multiplie par dix !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Si des retraités et des chômeurs verront leur cotisation maladie augmenter, il ne faut pas se tromper : seul un tiers des retraités, c'est-à-dire ceux qui sont impossibles, et un cinquième des chômeurs, à savoir ceux qui sont rémunérés au-dessus du SMIC, seront dans ce cas.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Il faut leur trouver un travail !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Leur taux de cotisation est actuellement quatre fois plus faible que celui des salariés. Les entreprises seront également mises à contribution, à concurrence de 5 milliards de francs...

Mme Marie-Claude Beaudeau. Ah oui !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... par une contribution exceptionnelle à la charge de l'industrie pharmaceutique et par un prélèvement sur les primes d'assurance complémentaire des grandes entreprises. (*Protestations sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pourquoi 5 milliards de francs !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Il faut réussir l'adaptation de l'assurance maladie. Il s'agit sans doute du volet le plus ambitieux des ordonnances que le Gouvernement préparera. La santé est au cœur des préoccupations des Français. Elle nécessite des réformes de fond.

Tel est bien l'objectif de ce plan. Il confie en effet au Parlement une responsabilité particulière, notamment dans la fixation des objectifs de dépenses. C'est l'objet de la révision constitutionnelle qui sera proposée par le Gouvernement et de la loi organique qui sera prévue.

Voilà qui correspond - M. Fourcade le sait bien puisqu'il a été l'auteur d'une réflexion approfondie sur ces sujets -...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et la taxe professionnelle ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... au souhait très souvent exprimé par le Sénat de voir le Parlement non pas arrêter une enveloppe limitative...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et la taxe professionnelle ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... mais se prononcer sur une évolution prévisionnelle des dépenses. Le Parlement serait ainsi pleinement associé à cette politique sociale, à cette politique de santé et il en fixerait non pas tous les éléments...

M. Félix Leyzour. Article 49-7 !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Avec les ordonnances !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... mais certains rythmes d'évolution et il veillerait surtout à ce que ces évolutions correspondent à une grande politique de santé définie clairement, avec des choix explicités par le Parlement. Je crois, monsieur le président, que cela correspond à votre volonté de réhabiliter durablement le rôle du Parlement dans notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Claude Estier. Parlons-en !

M. Paul Loridant. C'est du cynisme !

Mme Hélène Luc. M. Monory s'était prononcé contre les ordonnances, et il avait raison, d'ailleurs !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Nous prévoyons de modifier la pratique de la médecine de ville...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pour ce qui est des dépenses prévisionnelles, je n'en suis pas sûr !

M. le président. Monsieur Dreyfus-Schmidt, aidez-moi à maintenir la dignité du Parlement !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Mais je ne fais que ça, monsieur le président !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. M. Hervé Gaymard et moi-même aurons l'occasion de réfléchir sur la formation continue des médecins, le renforcement des codes de bonne pratique médicale...

Mme Danielle Bidard-Reydet. Où sont les crédits ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... la généralisation du carnet médical, l'incitation à suivre une filière de soins. Tous ces différents éléments d'une véritable médecine de ville...

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Où sont les crédits dans le budget pour 1996 ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... régulée et requalifiée seront, je le crois, un temps fort du perfectionnement de notre assurance maladie.

Nous songeons aussi à une réforme de l'hôpital...

Mme Danielle Bidard-Reydet. Vous l'assassinez !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... qui doit permettre d'améliorer la qualité des soins dans les quatre mille établissements de santé grâce à une gestion modernisée.

Nos projets ne comprennent aucune mesure de déremboursement des médicaments ou des soins...

M. Charles Descours, rapporteur. Très bien !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... ce qui ne fut pas le cas de nombreux plans qui ont été présentés et qui, à l'époque, furent soutenus par les manifestants bruyants que j'entends sur ma gauche. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

C'est une vraie politique de santé publique qui doit nous permettre de développer la prévention, notamment par l'orientation de médecins plus nombreux vers la médecine préventive, les bonnes pratiques médicales pour garantir aux patients la meilleure qualité des soins, les indicateurs sanitaires, notamment pris en compte dans une meilleure allocation des ressources, et la coordination des soins entre médecine de ville et hôpital, entre hospitalisation publique et hospitalisation privée.

Grâce à une organisation de la chaîne des responsabilités dans les organismes de sécurité sociale, nous pourrions ainsi mieux réguler les comptes de l'assurance maladie qui, tous les experts le savent, constituent la principale difficulté financière.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Des chômeurs de plus !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je conclurai en disant que le Gouvernement a choisi la voie des ordonnances mais il ne demande pas pour autant un blanc-seing au Parlement. Le programme que les ordonnances vont mettre en œuvre est connu ; le

projet de loi d'habilitation est extrêmement détaillé ; les cinq ordonnances que le Gouvernement projette de prendre sont également connues. Elles portent sur le remboursement de la dette sociale, le rééquilibrage financier en 1996 et en 1997, la réforme de l'organisation des caisses, la réforme de l'hôpital et les nouveaux instruments de maîtrise médicalisée des dépenses.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Combien de chômeurs supplémentaires ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. La période de validité de l'habilitation est connue : quatre mois à compter de la promulgation de la loi... (*Exclamations sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Paul Loridant. C'est beaucoup trop long !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... et, conformément à la Constitution, le contenu des ordonnances sera validé par une loi de ratification dont le projet, mesdames, messieurs les sénateurs, devra être déposé avant le 31 mai 1996.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. « Déposé » !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Enfin, la concertation présidera à la préparation de ces ordonnances, ainsi que M. le Premier ministre l'a annoncé.

J'ai déjà évoqué les ateliers de travail qui vont se réunir dès le début de la semaine prochaine.

Les commissions parlementaires, vos commissions compétentes, y seront associées.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. On connaît les dates des manifestations six mois à l'avance !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. La consultation des organismes nationaux de sécurité sociale prévue par les textes sera, bien sûr, respectée. Ainsi, le Gouvernement pourra prendre rapidement la plus grande partie des décisions à caractère législatif nécessaires pour mettre en œuvre son plan, tout en s'attachant à ce que les décisions soient concertées.

Pour réussir le projet de bâtir une assurance maladie pour tous, solide et juste,...

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Juste, en effet !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... le Gouvernement établira un projet de loi spécifique qui sera soumis au Parlement. (*Exclamations ironiques sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Paul Loridant. Oh !

Mme Hélène Luc. Allez, allez !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je rappelle, en effet, que la loi qui portera universalité de l'assurance maladie, qui constitue un volet essentiel de la réforme, fera l'objet d'un projet de loi ordinaire dont nous débattons et qui nous permettra, en ce cinquantième anniversaire de la sécurité sociale,...

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas comme cela qu'on va revaloriser le rôle du Parlement ! Cela commence bien !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... de donner à l'assurance maladie le caractère universel qu'elle doit revêtir (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est scandaleux !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... pour permettre d'apporter à tous une couverture meilleure et conforme aux besoins d'un pays qui doit se sentir uni par une grande cohésion sociale quand il s'agit du risque maladie. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Une sécurité sociale plus juste, un système de santé plus performant, voilà notre ambition !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il faut sortir plus souvent !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Nous comptons poursuivre résolument cette réforme, car elle est nécessaire pour le bien du pays. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants. - Vives protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Rappels au règlement

M. Claude Estier. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Je prie M. le rapporteur de bien vouloir m'excuser de prendre la parole avant lui, mais, lors du rappel au règlement que j'ai fait tout à l'heure au nom de mon groupe, j'avais posé une question précise au Gouvernement, en l'occurrence au Premier ministre, qui est absent, en lui demandant de retirer le projet de loi autorisant le recours aux ordonnances pour la réforme de la protection sociale.

Il va de soi que le discours que vient de prononcer M. Barrot ne va pas dans ce sens. Aussi, monsieur le président, je demande une suspension de séance pour permettre à mon groupe de se réunir afin d'envisager la suite du débat. (*Très bien ! sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen. - M. le président de la commission s'insurge.*)

M. Ivan Renar. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame et monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention se fonde sur l'article 25 de notre règlement.

D'abord, je proteste contre le peu de considération de M. le Premier ministre à l'égard des membres de notre assemblée, d'autant que le projet néfaste du Gouvernement porte le nom de « plan Juppé ». A défaut de gagner les cœurs et la raison, il a au moins gagné sa place sur les pancartes et les banderoles dans notre pays.

Mme Hélène Luc. En particulier dans la Haute-Loire où ont eu lieu de très importantes manifestations, monsieur le ministre !

M. Ivan Renar. Il s'agit d'un véritable coup de force face au mouvement majoritaire qui s'exprime depuis bientôt un mois dans la rue, sur les lieux de travail, sans oublier les sondages.

Le 15 novembre dernier, M. le Premier ministre présente son plan ; le 29 novembre, le conseil des ministres examine le présent texte et le 7 décembre, l'Assemblée nationale en commence l'examen ; une semaine plus tard, le Sénat en est saisi.

Cette précipitation est d'autant plus inadmissible que le peuple de France exige majoritairement le retrait du plan gouvernemental. Elle est inacceptable, car elle démontre la duplicité du pouvoir.

D'une part, vous affichez une volonté de concertation, de dialogue, qui, entre nous soit dit, reste, s'agissant de cette question de la protection sociale, une simple déclaration d'intention. (*M. Jean Clouet tape du plat de la main sur son pupitre.*)

D'autre part, vous accélérez, vous maintenez le processus d'adoption de cette loi d'habilitation qui donnera carte blanche au Gouvernement pour appliquer son plan dans les quatre mois à venir. Il s'agit d'une grossière manœuvre pour battre en brèche la pression populaire qui s'exprime aujourd'hui.

M. Jean Chérioux. La pression populaire, ce n'est pas la démocratie, c'est le contraire !

M. Jean-Luc Mélenchon. Voilà quinze jours, vous teniez un autre discours, monsieur Chérioux !

M. Ivan Renar. Le projet de loi que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, symbolise l'obstination, la surdité du Gouvernement aux cris du peuple de France, qui ne supporte plus ces politiques successives qui plongent notre pays dans l'ornière du chômage, de la précarité et du désespoir.

Monsieur le président, la responsabilité du Sénat et de sa majorité est grande également à l'heure où nombreux sont les observateurs qui évoquent un déphasage entre l'« élite » et les institutions, d'une part, la population, d'autre part.

Comme le rapporte la presse aujourd'hui, notre collègue M. Bernard Bosson, membre de l'Union du centre, à l'Assemblée nationale, déclarait : « On ne pourra pas faire les réformes contre le peuple.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Voilà !

M. Ivan Renar. Il y a quelque chose qui ne va pas, on sent bien que l'Assemblée est décalée d'une partie de la population. Il est sidérant de voir de plus en plus de gens dans la rue et de plus en plus de députés debout pour applaudir le Premier ministre. » (*Voilà ! sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Mme Hélène Luc. C'est de cela qu'il faut discuter.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Assez ! Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Ivan Renar. A défaut de pouvoir changer de peuple, mes chers collègues, le choix de la négociation doit être aujourd'hui fait clairement par le Gouvernement.

M. Michel Caldaguès. Ça suffit !

M. Ivan Renar. C'est pourquoi je demande au Gouvernement de retirer son projet de loi, comme le prévoit l'article 25 du règlement du Sénat, afin que cette procédure des ordonnances soit abandonnée. Je dois ajouter que c'est le seul véritable acte intelligent possible au moment où nous sommes.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Très bien !

M. Ivan Renar. Je demande donc une suspension de séance afin de permettre au Gouvernement d'approfondir sa réflexion sur ce point et, si besoin est, de procéder à un vote. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Je demande la parole.

Mme Hélène Luc. Allez parler aux grévistes de la RATP !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Mes chers collègues, sommes-nous au Sénat de la République, chargé d'examiner un projet de loi,...

Les sénateurs socialistes et du groupe communiste républicain et citoyen. Oui ! oui !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. ...ou dans un préau d'école ? Il faudrait le savoir ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Pas ça !

Mme Hélène Luc. C'est pour cela que nous voulons que le Premier ministre soit présent !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. La conférence des présidents a décidé, à ma demande, de commencer le débat à quinze heures. Depuis cinquante minutes, nous sommes l'objet de manœuvres d'obstruction !

M. Gérard Delfau. Nous ne sommes pas d'accord ! C'est inacceptable !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Je suis partisan d'un débat de fond et je suis opposé à un débat de procédure politicienne ! Aussi, je vous demande, monsieur le président, de ne pas suspendre la séance ! (*Bravo ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

Discussion générale (suite)

M. le président. Nous reviendrons sur le problème de la suspension de séance après l'intervention de M. le rapporteur. (*Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Pourquoi après l'intervention de M. le rapporteur ?

Mme Hélène Luc. Il faut suspendre tout de suite !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur le rapporteur.

Mme Hélène Luc. Non ! Il faut pouvoir répondre à M. Fourcade !

M. Charles Descours, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame et monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, certains, notamment M. Dreyfus-Schmidt, se sont plaint de ne pas avoir eu le temps de lire mon rapport. Je vais donc le résumer et je remercie chacun de bien vouloir m'écouter dans le silence. (*Très bien ! sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste. - Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)

Le projet de loi d'habilitation que nous examinons aujourd'hui est la première étape de la mise en œuvre du plan de réformes de notre protection sociale présenté au Parlement, le 15 novembre dernier, par le Premier ministre. (*Suspension ! sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Son enjeu, pour nous, est donc clair : il consiste à contribuer à la sauvegarde de ce système en autorisant le Gouvernement à recourir aux ordonnances prévues par l'article 38 de la Constitution.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, nous demandons une suspension de séance !

M. Ivan Renar. Le président de groupe lui-même demande une suspension !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. La suspension de séance est de droit !

M. Charles Descours, rapporteur. La commission considère que rarement le recours aux ordonnances est apparu plus justifié qu'aujourd'hui. (*Protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen, plusieurs sénateurs se levant comme pour quitter l'hémicycle, puis regagnant leur place.*)

En effet, notre système de protection sociale traverse une crise d'une exceptionnelle gravité d'un point de vue financier mais également sur le plan de ses structures, et je dois dire que je suis surpris que certains la nient par des criaileries !

Il est clair que si rien n'est fait, il va se trouver rapidement en cessation de paiement...

M. Jean-Luc Mélenchon. Ce n'est pas vrai ! Cela fait trois semaines que vous dites des mensonges ! Vous êtes des manipulateurs !

M. Charles Descours, rapporteur. Ceux qui s'opposent à ce que nous faisons quelque chose seront responsables de la cessation de paiement !

M. Jean-Luc Mélenchon. Ce n'est pas vrai !

M. Charles Descours, rapporteur. Si, c'est vrai ! Monsieur Mélenchon, écoutez-moi !

M. Jean Chérioux. Ne répondez pas, c'est un provocateur !

M. Charles Descours, rapporteur. Or le Gouvernement s'est engagé courageusement et avec un sens des responsabilités qui lui fait honneur à redresser cette situation,...

Mmes Hélène Luc et Jacqueline Fraysse-Cazalis. La suspension de séance est de droit !

M. Charles Descours, rapporteur. ... non seulement en rééquilibrant les comptes, mais aussi en s'attaquant aux racines mêmes du problème, c'est-à-dire en procédant à des réformes structurelles.

M. Ivan Renar. Oh oui !

M. Charles Descours, rapporteur. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler dans mon rapport sur le projet de loi de finances pour 1996, dont un de mes collègues communistes m'a dit qu'il était si bon qu'il s'en servait dans les débats du conseil d'administration de l'hôpital, - merci, madame Beaudeau ! - ...

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur le rapporteur, me permettez-vous de vous interrompre. (*Non ! sur les travées du RPR.*)

M. Charles Descours, rapporteur. Vous répondrez tout à l'heure, madame Beaudeau !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur Descours, vous m'avez nommée, acceptez que je vous interrompe !

M. Ivan Renar. Mme Beaudeau vous demande poliment de l'autoriser à vous interrompre, monsieur le rapporteur.

Mme Marie-Claude Beaudeau. J'ai dit, au contraire, que la réforme allait supprimer vingt postes à l'hôpital Saint-Maurice !

M. Charles Descours, rapporteur. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1996, notre système de sécurité sociale traverse une crise financière sans précédent. La dette cumulée du seul régime général est évaluée à 230 milliards de francs à la fin de 1995,...

M. Jean-Luc Mélenchon. Ce n'est pas vrai !

M. Charles Descours, rapporteur. ... soit une somme représentant les trois quarts du déficit prévisionnel du budget de l'Etat pour 1996 !

Cette situation devient d'autant plus intenable que l'Etat « injecte » également de façon plus ou moins directe des sommes considérables dans le système de protection sociale,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est normal !

M. Charles Descours, rapporteur. ... sans aucun contrôle pas même celui du Parlement. La Cour des comptes, dans son récent rapport au Parlement sur la sécurité sociale, évalue ces transferts à près de 225 milliards de francs sans compter le coût du RMI, de l'allocation du fonds spécial d'invalidité et des aides personnelles au logement.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Parlez-nous du taux directeur des hôpitaux !

M. Charles Descours, rapporteur. J'en ai parlé quand il en était temps !

Or de tels prélèvements sur la richesse nationale ont des effets pervers indéniables sur notre économie, et donc sur l'emploi.

L'urgence de la réforme est donc patente, sous peine de « cessation de paiement ».

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est faux ! Vous n'arriverez pas à le démontrer !

M. Charles Descours, rapporteur. Notre système de sécurité sociale vit déjà, en effet, largement « à crédit », et nous sommes tous collectivement responsables. (*Vives protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Mme Hélène Luc. Permettez à Mme Beaudeau de vous interrompre !

M. Charles Descours, rapporteur. Il y a eu un ministre de la santé dans vos rangs !

M. Ivan Renar. Mme Beaudeau demande à vous interrompre !

M. Charles Descours, rapporteur. Au-delà des avances de la caisse des dépôts, l'ACOSS, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, a dû solliciter - écoutez ce chiffre, il s'agit d'un chiffre que vous ignorez - dès le 5 janvier 1995, le concours du Trésor pour un montant quotidien moyen de 34 milliards de francs.

M. Ivan Renar. Vous énoncez les chiffres du CPNF !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce chiffre est dans votre rapport écrit ! Il n'est pas nouveau !

M. Charles Descours, rapporteur. Si rien n'est fait, le service de la dette du régime général en intérêts et en capital représentera, en 1996, un montant voisin des dépenses de la totalité de la branche accidents du travail, soit 43 milliards de francs ! Il est absolument indispensable de sortir de cette situation.

Mme Danielle Bidard-Roydet. Laissez Mme Beaudeau vous interrompre !

M. Jean-Luc Mélenchon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Charles Descours, rapporteur. Le présent projet de loi d'habilitation traduit la volonté du Gouvernement d'agir en ce sens au plus vite !

M. Jean-Luc Mélenchon. Peut-on vous interrompre pour vous poser des questions ?

Mme Marie-Claude Beaudeau. Parlez-nous du taux directeur des hôpitaux !

M. Charles Descours, rapporteur. Il prévoit un délai de promulgation des ordonnances relativement bref, à savoir quatre mois. Je rappelle que le Gouvernement Mauroy, en 1982, avait demandé un délai de promulgation des ordonnances de six mois !

M. Michel Caldaguès. Très bien !

M. Jean-Luc Mélenchon. Monsieur le rapporteur, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Charles Descours, rapporteur. Le Gouvernement actuel prévoit quatre mois. C'est presque la moitié de la durée moyenne des précédentes habilitations, qui s'établit entre six mois et un an.

Le délai de ratification prévu est également relativement rapproché puisque celle-ci interviendra avant le 31 mai 1996, soit dans environ cinq mois.

Il n'existe pas, en ce qui concerne les ordonnances, une vérité au-delà des Pyrénées et en deçà des Pyrénées !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Très bien !

M. Charles Descours, rapporteur. Qu'il s'agisse de 1982 ou de 1995, la procédure des ordonnances est prévue dans la Constitution ! La Constitution est la même ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Très bien !

M. Ivan Renar. Calmez-vous, monsieur le rapporteur !

M. Paul Loridant. Du calme !

M. Charles Descours, rapporteur. Le recours aux ordonnances, qu'on le veuille ou non, s'avère une nécessité dans le fonctionnement de nos institutions. (*Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)

Depuis 1958, depuis la Constitution de la V^e République, il n'y a pas eu une législature sans loi d'habilitation. Que l'on me dise le contraire ! (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

M. Gérard Delfau. Ce n'est pas vrai !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Ce n'est pas une référence !

M. Charles Descours, rapporteur. Toutes les majorités, y compris celle à laquelle vous apparteniez en 1982, ont eu recours aux ordonnances !

Mme Hélène Luc. Pas sur la protection sociale !

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur le rapporteur.

M. Ivan Renar. M. le rapporteur nous provoque !

M. Charles Descours, rapporteur. En 1982, madame Luc, vous aviez quatre ministres, dont un détenait le portefeuille de la santé, au sein du gouvernement, et il y a eu des ordonnances !

Toutes les majorités en place ont eu recours à la procédure des ordonnances.

M. Jean-Luc Mélenchon. Il ne répond pas aux questions !

M. Charles Descours, rapporteur. Elle permet au Gouvernement une unité et une cohérence dans l'action, qui est indispensable dans des domaines comme celui de la protection sociale,...

Mme Marie-Claude Beaudeau. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Charles Descours, rapporteur. ... où les dispositions à caractère réglementaire et celles à caractère législatif sont fortement imbriquées.

M. Ivan Renar. Mme Beaudeau demande à vous interrompre, monsieur le rapporteur !

Mme Hélène Luc. Il n'est pas sûr de lui !

M. Charles Descours, rapporteur. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les grandes réformes, en matière sociale, ont pratiquement toutes été menées par voie d'ordonnance en : 1945 (*Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)...

M. Charles Metzinger. Après négociation !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Le pays n'est pas d'accord !

M. Charles Descours, rapporteur. ... en 1967 et en 1982.

Cette procédure permet en outre de surmonter les corporatismes (*Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)...

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Ce n'est pas du corporatisme !

M. Charles Descours, rapporteur. ... d'où qu'ils viennent, les corporatismes de droite comme les corporatismes de gauche !

Mme Michelle Demessine. Le mépris du peuple !

M. Charles Descours, rapporteur. Ces corporatismes sont à l'origine de l'immobilisme (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*) ou de la timidité des mesures engagées avant cette réforme (*Exclamations sur les travées communistes.*), malgré la concordance, sous tous les gouvernements, des analyses alarmistes sur l'avenir de notre protection sociale.

M. Robert Pagès. On pense à nos enfants !

M. Charles Descours, rapporteur. L'approche globale choisie par le Gouvernement montre d'ailleurs que tout le monde est concerné et est appelé à faire des efforts, quels que soient les secteurs.

C'est important ! Qu'aurait-on dit si nous avions institué une redevance de 0,5 p. 100, dite RDS, c'est-à-dire remboursement de la dette sociale, sans faire participer les médecins ou les entreprises ? Nous aurions entendu que la loi et les ordonnances étaient partisans.

M. Jean-Luc Mélenchon. 1 p. 100 pour les entreprises, 6 p. 100 pour les médecins et 70 p. 100 pour les malades !

M. le président. Ecoutez M. le rapporteur !

M. Jean-Luc Mélenchon. Il ne nous répond pas !

M. Charles Descours, rapporteur. Je veux souligner enfin que le recours aux ordonnances n'implique pas un effacement du Parlement.

L'habilitation est de courte durée, je le répète. Elle est strictement encadrée, en particulier par le juge constitutionnel que, j'imagine, nos collègues saisiront.

Le Parlement conserve en outre ses pouvoirs de contrôle habituels sur le Gouvernement. De plus, ce dernier s'est engagé, par la voix du Premier ministre et par celle du ministre du travail et des affaires sociales, à consulter les commissions parlementaires tout au long de la période de mise au point des ordonnances. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Enfin, le débat de ratification aura lieu avant l'été.

Je voudrais revenir, maintenant, si vous le voulez bien, mes chers collègues, après ce débat de procédure...

M. Claude Estier. Vous appelez cela un débat ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Ce n'est pas un débat ; vous parlez tout seul !

M. Charles Descours, rapporteur. ... au contenu du présent projet de loi.

Le contenu du projet de loi d'habilitation est conforme aux orientations et au calendrier définis par le Premier ministre.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Ah ça, c'est vrai !

M. Charles Descours, rapporteur. Il vaut mieux se répéter que se contredire, madame !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous êtes un rapporteur !

M. Charles Descours, rapporteur. Il faut noter que, à l'issue de son examen par l'Assemblée nationale, il est même beaucoup plus précis sur un certain nombre de points ; comme l'a dit M. le ministre du travail et des affaires sociales, le débat de trente-neuf heures à l'Assemblée nationale a permis tout de même, malgré les obstructions, d'éclairer la représentation nationale...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Rapporteur !

M. Charles Descours, rapporteur. ... notamment sur la question des prestations familiales, qui tient à cœur, je l'espère, l'ensemble des sénateurs siégeant sur toutes les travées de cet hémicycle.

A cet égard, la commission des affaires sociales se félicite de la prise en compte des observations qu'elle avait émises dès le départ sur ce sujet.

Comme le Gouvernement s'est engagé à nous consulter sur le contenu des ordonnances...

MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Paul Loridant. Vous, pas nous !

M. Charles Descours, rapporteur. Oui ! Mais je vous invite à venir à la commission des affaires sociales !

M. Paul Loridant. Et les autres commissions, notamment la commission des lois et la commission des finances ?

M. Charles Descours, rapporteur. ... la commission des affaires sociales veut vous faire part d'un certain nombre de souhaits ou de propositions concernant les huit domaines visés par l'article 1^{er} du projet de loi. Et vous verrez que, sur différents points, nous ne sommes pas, comme nous l'avons entendu dire ici ou là, des béni-oui-oui ! Veuillez m'écouter ! Merci ! (*Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Félix Leyzour. Vous refusez tous les amendements !

M. Ivan Renar. Les godillots !

M. Charles Descours, rapporteur. Je vous en prie !

Le premier domaine de l'habilitation concerne l'assurance vieillesse.

Initialement, la rédaction proposée était très générale puisqu'il était annoncé une modification de la législation relative à l'assurance vieillesse en vue d'assurer l'équilibre financier des régimes de base obligatoires.

Cette rédaction a été modifiée à juste titre, et à la satisfaction de tous, je pense, à l'Assemblée nationale, pour ne viser que les deux mesures directement concernées et éviter toute ambiguïté, à savoir, d'une part, la modification du mode de revalorisation des pensions de

retraite et d'invalidité servies par le régime général et les régimes alignés et, d'autre part, l'harmonisation des conditions de prise en compte des durées d'assurance pour le calcul des pensions. Les régimes spéciaux et les droits des retraités concernés - faut-il une fois encore le répéter ? - n'entrent bien évidemment pas dans le champ des ordonnances.

Un sénateur du RPR. C'est bien dommage !

M. Charles Descours, rapporteur. Le Gouvernement a prévu une indexation stricte sur le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix en 1996, soit plus 2,1 p. 100, dont l'avantage est évalué pour les retraités.

Même si des mesures courageuses ont été adoptées en 1993 dans le cadre de la réforme du calcul des pensions de retraite, leurs effets sur le plan financier tardent à se faire sentir. Ils se feront surtout sentir à l'horizon 2005, et c'est encore l'indexation sur les prix qui, à court terme, reste la mesure la plus efficace pour assurer l'équilibre financier.

Je rappelle que d'autres mesures qui avaient été évoquées, notamment à la suite de la loi sur les retraites, avec l'amendement Chamard, qui n'a jamais été appliqué, montrent que l'indexation sur les prix reste la mesure la plus efficace.

Comme l'a confirmé encore récemment le rapport du groupe de travail présidé par M. Briet, que nous avons d'ailleurs auditionné, il existe, à l'heure actuelle, une parité de niveau de vie entre les retraités et les actifs, ce qui conduit, dans le contexte difficile que nous connaissons, à leur faire partager les efforts communs. (*Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Charles Descours, rapporteur. Quant à l'harmonisation des conditions de prise en compte d'activité, dans le calcul des pensions, elle constitue une mesure d'équité. En effet, la durée d'assurance au régime général prise en compte pour le calcul de la pension est limitée à cent-cinquante trimestres...

Mme Hélène Luc. Monsieur Descours, parlez-nous des Grenoblois qui font grève et qui sont parmi les plus nombreux de France à agir ainsi ! Dites-nous ce que les habitants de l'Isère pensent de ce plan ! (*Protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur le rapporteur ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RPR.*)

M. Charles Descours, rapporteur. Je voudrais simplement remercier Mme Luc de me permettre de dire que, ce matin, j'ai négocié avec les salariés en grève de la société municipale de transports en commun que je préside, en compagnie de son collègue Gilbert Biessy, député communiste, et que nous sommes arrivés à un accord parce qu'il y a des communistes raisonnables !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Vous avez été contraint de négociier !

Mme Hélène Luc et M. Ivan Renar. Vous avez négocié, mais vous avez cédé !

M. Charles Descours, rapporteur. Pas du tout !

Quant à l'harmonisation des conditions de prise en compte d'activités dans le calcul des pensions, elle constitue une mesure d'équité. En effet, la durée d'assurance au régime général prise en compte pour le calcul de la pension est limitée à cent-cinquante trimestres. Mais comme

cette limite s'apprécie pour chacun des régimes, sans liaison entre eux, cela permet aux polypensionnés de pouvoir bénéficier d'une pension calculée sur une période supérieure à cent-cinquante trimestres, ce qui ne paraît pas juste.

Or, comme vous tous ici, je crois, nous sommes très sensibles à l'objectif de justice que nous devons placer au cœur du dispositif.

Le second domaine d'habilitation concerne la branche famille, à laquelle, je le sais, la Haute Assemblée est très sensible.

L'Assemblée nationale a amélioré la rédaction initiale du texte qui, là encore, laissait la possibilité, du moins au plan théorique, de placer sous condition de ressources l'ensemble des prestations familiales.

Ainsi, elle a substitué à la rédaction contestée d'ailleurs par M. Fourcade, président de la commission des affaires sociales, des dispositions plus précises et conformes au contenu du plan du 15 novembre, comme l'élargissement de l'assiette des revenus et la mise en œuvre de conditions de ressources pendant toute la durée d'octroi de certaines prestations. Une seule allocation est en fait concernée : l'allocation pour jeune enfant, l'APJE.

Sur ce volet, la commission des affaires sociales souhaite insister essentiellement sur le cas de l'allocation pour jeune enfant qui sera visée par les ordonnances. Il convient de souligner que, en 1994, l'APJE sans condition de ressources, c'est-à-dire entre le troisième mois de grossesse et le troisième mois suivant la naissance de l'enfant, concernait environ 426 000 bénéficiaires. La mise sous condition de ressources de l'intégralité de l'APJE peut poser trois types de problèmes : des problèmes démographiques, des problèmes juridiques et des problèmes de santé publique.

La prime à la naissance nous semble indispensable, alors même que le taux de natalité en France est stabilisé à 1,65 enfant par femme, soit « la plus basse valeur de la fécondité française depuis cinquante ans ».

Le problème juridique est le suivant : actuellement, conformément à la réglementation européenne, les prestations familiales pour les ressortissants sont exportables. Toutefois, sont explicitement exclues les allocations spéciales de naissance, comme l'APJE, qui est attribuée sans condition de ressources. Or si l'APJE devenait uniquement une prestation sociale, elle perdrait sa caractéristique d'allocation spécifique de naissance. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, il conviendra d'éclaircir ce point. La commission des affaires sociales y sera extrêmement attentive.

Le dernier problème posé sur ce sujet, et non le moindre, est un problème de santé publique : le versement de l'APJE sans condition de ressources est subordonné à l'accomplissement d'examen médicaux pendant la grossesse et après la naissance de l'enfant.

Il semblerait inadmissible, alors que le taux de mortalité périnatale, en France, est loin d'être le meilleur d'Europe, que nous affaiblissions ce type de prestation au risque de voir encore se dégrader ce taux. Je vous invite donc, monsieur le ministre, à ne pas toucher à ce système de l'APJE dans les ordonnances qui vont suivre.

En tout cas, si cette mesure est prise, le plafond de ressources devra être le plus haut possible ; je vous confirme, monsieur le ministre, que la commission des affaires sociales n'acceptera pas le plafond de ressources actuellement envisagé de 172 000 francs (*Exclamations sur les traversées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Paul Loridant. Paroles, paroles, ...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et s'il le fait ? Que ferez-vous alors ?

M. Guy Penne. Si c'est non ?

M. Charles Descours, rapporteur. Le troisième domaine d'habilitation concerne la médecine de ville.

Le champ d'habilitation concerne ici un secteur très large, puisqu'il a trait non seulement aux relations entre les organismes de sécurité sociale, les professions de santé et les assurés sociaux, mais aussi à l'exercice des professions médicales. Il est nécessaire que la réforme porte sur l'ensemble de ces points. Je crois qu'il n'était pas possible d'opérer un rééquilibrage financier sans essayer d'agir sur l'offre de soins ; le projet de loi, tel qu'il nous est présenté, agit à mon avis aussi sur l'offre.

Dans le passé, les dispositifs de maîtrise médicalisée ont mal fonctionné ; trois raisons peuvent être invoquées : tout d'abord, l'application des mécanismes conventionnels est insuffisante, et ce en raison de retards ; je pense, à cet égard, au codage des actes et au dossier médical.

Par ailleurs, les dispositifs conventionnels ne sont pas harmonisés.

Enfin, les dispositifs conventionnels ne maîtrisent pas l'évolution de l'offre de soins.

Les réformes annoncées comprennent deux volets.

Elles visent, d'une part, à instituer de nouvelles relations entre l'Etat, les caisses et les professions ; je crois que c'est important.

Qui pilote ? « Il n'y a pas de pilote dans l'avion », disaient jusqu'à aujourd'hui tous les acteurs du système de protection sociale. Il importe qu'il y en ait un.

M. Félix Leyzour. Il faudrait aussi que le pilote sache atterrir !

M. Paul Loridant. Nous demandons la venue de M. Juppé au Sénat !

M. Charles Descours, rapporteur. D'autre part, les réformes visent à mieux maîtriser l'évolution des dépenses de santé.

Le Premier ministre a annoncé, en vue de l'amélioration de la maîtrise des dépenses de santé - je pense que vous êtes tous extrêmement sensibles à ce problème - la mise en place d'un dispositif d'ajustement automatique des rémunérations des médecins, les revalorisations tarifaires étant conditionnelles et temporaires.

Je voudrais insister d'un mot sur ce point. La commission des affaires sociales estime, par principe, que les sanctions individuelles sont toujours préférables aux sanctions collectives, qui, telles qu'elles sont aujourd'hui prévues dans la convention, peuvent paraître injustes.

Mais à quelles conditions les sanctions individuelles peuvent-elles être efficaces, et à quelles instances en confier la responsabilité ?

Enfin, je rappelle qu'il a été prévu, dans les dispositifs dits structurels, la mise en place d'unions régionales des caisses d'assurance maladie, qui auront la responsabilité de gérer les objectifs quantifiés régionaux et de renforcer le contrôle médical.

Je voudrais aussi évoquer l'institution d'une formation médicale continue obligatoire. (*M. le ministre des relations avec le Parlement quitte l'hémicycle.*)

Mme Hélène Luc. M. Romani va chercher M. Juppé !

M. Ivan Renar. On annonce l'arrivée de M. Juppé !

M. Charles Descours, rapporteur. Je crois que la formation médicale continue obligatoire est tout à fait souhaitable. (*Exclamations sur les traversées socialistes.*)

M. Guy Penne. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Charles Descours, rapporteur. Se pose bien sûr le problème de sa qualité, qui doit être améliorée et contrôlée, mais aussi de sa sanction, qui devra être effective. C'est un vrai problème !

Enfin, M. le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale, a évoqué la réorientation des médecins libéraux vers la médecine préventive. Cette mesure importante permettra, à mon avis, de réduire l'excédent de l'offre de soins libéraux que l'on estime, en général, à 15 p. 100.

D'autres mesures concernant l'offre de soins, qui ne nécessitent pas de modification de la loi, sont évoquées : il s'agit de la mise en œuvre effective du codage des actes et des pathologies, de la modification de la nomenclature des actes professionnels, de l'extension des références médicales opposables aux médecins et de l'expérimentation d'une nouvelle forme de prise en charge des patients, avec l'incitation à consulter un généraliste avant un spécialiste.

Très sincèrement - et je souhaite que cela soit noté par la Haute Assemblée - je ne vois pas comment cette disposition serait source d'économies, mais cela n'engage que moi ! (*Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Guy Penne. Pas de défense catégorielle !

M. Jean-Luc Mélenchon. Corporatismes !

M. Charles Descours, rapporteur. Pas du tout, cher collègue !

Mme Hélène Luc. Ce sont les salariés qui vous empêcheront de voter les ordonnances, puisque vous ne voulez pas écouter les parlementaires !

M. Charles Descours, rapporteur. Je crois, dis-je, qu'il est bon aussi que l'on ait prévu le paiement par avance des frais d'hospitalisation programmée par les étrangers non résidents et la généralisation du dossier médical.

Je répète, chers collègues et chers confrères, que j'émetts une réserve sur l'expérimentation du passage obligé par le médecin généraliste.

M. Gérard Delfau. Evidemment ! Voilà les corporatismes qui reviennent !

M. Charles Descours, rapporteur. Vous voyez bien qu'il faut légiférer par ordonnances, puisqu'il y a des corporatismes de tous ordres ! (*Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Gérard Delfau. Eh oui !

M. Charles Descours, rapporteur. Sauf à supprimer le paiement à l'acte, cette mesure ne sera pas génératrice d'économies, mais nous sommes prêts à en discuter. Nous pouvons tout à fait l'expérimenter. Nous nous réjouissons que MG France défende cette situation.

Le quatrième domaine de l'habilitation concerne les prélèvements.

S'agissant des entreprises, deux mesures sont notamment prévues : une contribution exceptionnelle à la charge de l'industrie pharmaceutique et un prélèvement sur les primes d'assurance de groupe.

Nous sommes favorables à la première mesure, mais il faut veiller à ce que la contribution exceptionnelle ne soit pas excessivement prorogée, sous peine de compromettre la recherche.

M. Gérard Delfau. Evidemment !

M. Charles Descours, rapporteur. Pour ce qui est du prélèvement sur les primes d'assurance de groupe, il nous faudra être très attentifs - beaucoup de nos interlocuteurs syndicaux l'ont souligné - aux effets de cette mesure : elle ne doit pas se traduire par une baisse de la participation financière des entreprises et par un coup d'arrêt à la mise en place des couvertures conventionnelles par profession, notamment dans le secteur des PME.

Je dois dire que je ne comprends pas très bien pourquoi un dispositif aussi complexe a été retenu : plutôt que de créer une nouvelle taxe de 6 p. 100, il aurait été plus simple de réduire ou de supprimer l'exonération actuelle de 85 p. 100 en matière de prévoyance.

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous voyez qu'il faut un débat !

M. Charles Descours, rapporteur. Le cinquième point concerne l'hôpital. Il est vrai que, pour une réforme aussi complexe, on aurait pu dire qu'il n'aurait pas fallu procéder par ordonnances.

M. Gérard Delfau. Eh oui !

M. Charles Descours, rapporteur. Mais les médecins libéraux qui exercent en ville auraient-ils compris qu'on les maintienne dans un encadrement relativement strict et que l'on ne touche pas au problème hospitalier ? On ne peut pas - tous les médecins sur toutes les travées de cet hémicycle le savent bien - réformer la médecine de ville sans réformer la médecine hospitalière.

Cette réforme hospitalière est fondée sur quatre piliers : la régionalisation du financement - sur ce point, nous n'avons pas trouvé un interlocuteur qui y soit hostile - l'accréditation et l'évaluation des services - là encore, tout le monde, dans l'hôpital public ou privé, y est favorable - la contractualisation du financement - tout le monde y est également favorable, car tout le monde connaît le système pervers du budget global (*Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)...

Mme Hélène Luc. On se demande ce qui se passe dans la rue !

M. Charles Descours, rapporteur. Qui est pour le budget global ?... (*M. Penne s'exclame.*)

Monsieur Penne, vous êtes pour le budget global ? Très bien !

Je poursuis avec le quatrième pilier : la coordination de l'hospitalisation publique et de l'hospitalisation privée.

M. Guy Penne. On l'a proposée et vous étiez contre !

M. Jean Chérloux. Alors, vous devez être pour !

M. Charles Descours, rapporteur. En ce qui concerne la réforme des conseils d'administration des hôpitaux, un vrai débat s'est engagé sur la suppression de la présidence par les maires des conseils d'administration : le problème est de savoir non pas qui les préside, mais quels sont leurs pouvoirs. Aujourd'hui, chacun le sait, les conseils d'administration des hôpitaux n'ont pas assez de pouvoirs. Par ailleurs, si on supprime la présidence automatique des conseils d'administration par les maires, par qui les remplacera-t-on ?

A l'heure actuelle, les conseils d'administration des hôpitaux ne comportent pas suffisamment de membres qui ne soient pas juges et parties.

Par conséquent, la suppression de la présidence des maires passe par deux réformes : celle des pouvoirs du conseil d'administration et celle de sa composition. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

S'agissant de la régionalisation du financement de l'hôpital public et des établissements privés de santé, elle a commencé depuis deux ans. Cependant, au-delà de tous les clivages partisans, dans les instances qui ont été créées, on s'interroge sur les relations qui pourront exister entre les directions régionales des affaires sanitaires et sociales, les DRASS, les caisses régionales d'assurance maladie, les CRAM, les comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale, les CROSS, les agences régionales et les unions régionales de l'assurance maladie. Quels seront les pouvoirs des uns par rapport aux autres ? Il conviendra d'apporter des précisions sur ce point. Nous essaierons d'y être attentifs.

Pour ce qui est de l'accréditation et de l'évaluation des services hospitaliers, je suis suffisamment dans le milieu hospitalier, public et privé, pour vous dire que personne n'est contre les mesures d'accréditation et d'évaluation. La rénovation de notre système hospitalier en dépend.

En ce qui concerne la contractualisation entre les agences régionales et les structures hospitalières, nous sommes opposés à la contractualisation entre les agences régionales et les services, car cela risquerait d'aboutir à la balkanisation des hôpitaux, mais favorables à la contractualisation entre les établissements et les agences.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Laissez Balkany tranquille ! (*Sourires.*)

M. Charles Descours, rapporteur. Enfin, la coordination entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée fonctionne très bien dans un certain nombre de grandes villes et nous nous efforcerons de faire en sorte que cela se poursuive.

Le sixième domaine de l'habilitation concerne l'organisation et le fonctionnement des caisses.

Il est important que soit revue la composition des conseils d'administration des caisses, de sorte que syndicats, patronats et personnalités qualifiées y trouvent leur place. La gestion paritaire s'en trouverait renforcée. Les administrateurs seront non plus élus mais désignés. Mais ils ne le sont plus depuis 1983, sous des gouvernements de couleur politique différente !

Les pouvoirs du directeur général seront renforcés pour qu'il puisse nommer les directeurs des caisses locales.

Un conseil de surveillance sera créé. Il serait important, madame, monsieur le ministre, que ceux qui ne peuvent pas siéger dans les conseils d'administration - les professionnels, les médecins, les familles ou les retraités - puissent siéger au sein du conseil de surveillance. Cela va dans le sens de ce que vous avez dit aux familles au congrès de l'Union nationale des associations familiales, l'UNAF, monsieur le ministre. Toutefois, la composition des conseils d'administration doit rester fondée sur le paritarisme.

La commission des affaires sociales est favorable à un tel rééquilibrage.

Le septième domaine du projet de loi d'habilitation concerne le traitement qui sera réservé à la dette sociale accumulée. A cet égard, je formulerai quelques remarques.

D'un point de vue strictement financier - là, il n'y a pas de problème d'idéologie - si j'en crois les responsables et les spécialistes de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale, l'ACOSS, la création de la caisse d'amortissement apparaît comme un dispositif plus clair. Mais la date d'effet de la reprise de la dette par cette caisse doit être fixée au 1^{er} janvier 1996 - j'y insiste,

monsieur le ministre - pour éviter que l'ACOSS n'ait à supporter les frais financiers sur la dette au début de 1996.

Sur ce point également, nous ne pouvons qu'être d'accord, quelles que soient les travées sur lesquelles nous siégeons. Je rappelle que, sur la seule année 1995, les frais financiers se sont élevés de 9 milliards de francs pour la seule branche de l'assurance maladie. Si nous conservons le même rythme, les frais financiers seront insupportables avant même d'avoir commencé l'année 1996. La nouvelle caisse doit être effective au 1^{er} janvier prochain ; ce seul impératif justifierait le recours aux ordonnances.

M. Guy Penne. Ben, voyons !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pourquoi prévoir treize ans, et non pas quatorze ans ?

M. Charles Descours, rapporteur. Sur le problème financier, je crois qu'il n'y a pas de discussion !

S'agissant de la reprise de la dette des régimes des non-salariés non agricoles, celle-ci reste limitée au déficit de la branche maladie à travers la dette de la CANAM, alors que les deux principales caisses, notamment l'ORGANIC, enregistrent de sérieux problèmes de trésorerie.

M. Henri de Raincourt. Il faudrait dire pourquoi !

M. Charles Descours, rapporteur. La modification du texte initial par l'Assemblée nationale nous donne satisfaction sur ce point.

Enfin, le huitième et dernier domaine de l'habilitation concerne les missions du fonds de solidarité vieillesse, le FSV. Je n'insisterai pas sur ce point, car j'ai déjà été trop long, ce dont je vous prie de m'excuser.

M. Christian de La Malène. Non, pas du tout !

M. Ivan Renar. Nous avons jusqu'à dimanche ! (*Sourires.*)

M. Charles Descours, rapporteur. Le projet de loi précise que les missions du FSV sont recentrées sur la prise en charge des prestations.

Nous nous réjouissons, monsieur le ministre, que les missions du FSV soient clarifiées, mais la notion de recentrage nous paraît ambiguë. Au nom du président du conseil de surveillance du FSV et en tant que membre de ce conseil de surveillance, je souhaiterais que cette notion soit précisée.

M. Guy Penne. Il n'y a pas d'ambiguïté !

M. Charles Descours, rapporteur. Monsieur Penne, à la fin de 1996, le FSV aura probablement un excédent de 4 milliards de francs !

Que deviendront ces 4 milliards de francs, monsieur le ministre ? Seront-ils mis en réserve pour le financement de la prestation d'autonomie...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Votre vote en dépend-il ?

M. Charles Descours, rapporteur. ... ou bien d'autres charges seront-elles imputées au FSV, ce que nous ne souhaitons pas ?

Vous le savez, sous tous les gouvernements, la commission des affaires sociales du Sénat a demandé la clarté des comptes. Nous ne voulons pas que le FSV soit une sorte de déversoir d'autres prestations sociales, car la tentation est grande, quels que soient les membres éminents qui siègent au ministère des affaires sociales.

M. Guy Penne. Pas de fausse naïveté ! Cela ira au ministère du budget !

M. Charles Descours, rapporteur. Telles sont, madame, monsieur le ministre, mes chers collègues, les principales observations de la commission des affaires sociales sur le présent projet de loi d'habilitation.

Notre commission a approuvé à l'unanimité, puisque l'opposition n'était pas présente, et sans réserve le plan de réforme de la sécurité sociale présenté par M. le Premier ministre le 15 novembre dernier.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Rapporteur !

M. Paul Loridant. C'est scandaleux ! Et le droit d'amendement ?

M. Charles Descours, rapporteur. Elle a constaté que le présent projet de loi, tel qu'il a été amendé par l'Assemblée nationale, constitue la traduction très précise des mesures d'urgence distinguées, dans ce plan, par le Premier ministre.

Elle vous propose d'en approuver l'économie et donc de l'adopter sans modification. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Estier. Je demande la parole.

Plusieurs sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen et du groupe socialiste. Suspension ! Suspension !

M. Claude Estier. Monsieur le président, j'aurais voulu poser une question à M. le rapporteur !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission. Je vous donnerai la parole ensuite.

Mme Hélène Luc. Mais non ! Vous faites cela pour chaque orateur !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est un président de groupe qui vous a demandé une suspension de séance !

M. Jean Chérloux. Ce n'est pas correct à l'égard du président de la commission !

M. le président. Monsieur Dreyfus-Schmidt, je donnerai la parole à M. Estier tout à l'heure, comme il me l'a demandé.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il vous a demandé une suspension de séance !

M. le président. Je donne la parole à M. le président de la commission. Je vous accorderai ensuite une suspension de séance.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Monsieur le président, madame, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais ajouter quelques mots à l'excellent rapport...

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, si vous voulez que nous écoutions, il faut suspendre la séance ! Deux présidents de groupe vous l'ont demandé ! (*Protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Jean Chérloux. Respectez le président de séance si vous ne respectez rien d'autre !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Monsieur le président, madame, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais ajouter quelques mots à l'excellente intervention de notre ami M. Charles Descours et, pour ceux qui n'auraient pas eu le temps de lire complètement le rapport de la commission, je rappellerai les quatre ou cinq questions essentielles que nous nous sommes posées.

M. Ivan Renar. C'est l'ensemble de l'assemblée ! Le cynisme ne passera pas !

M. Jean-Luc Mélenchon. Une fausse information a été donnée !

M. Gérard Delfau. C'est scandaleux !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Monsieur Mélenchon, est-ce que je peux parler ?

M. le président. Monsieur le président, je me permets de vous demander de ne pas entreprendre le dialogue avec les sénateurs.

M. Guy Penne. Un mensonge a été dit ! La commission ne s'est pas prononcée à l'unanimité !

Mme Hélène Luc. Absolument !

M. Gérard Delfau. Vous avez dit l'inverse !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le président.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Je voudrais donc ajouter trois ou quatre observations à ce qu'a dit M. Descours.

La première question que nous nous sommes posée est la suivante : faut-il autoriser le Gouvernement à prendre un certain nombre de dispositions par ordonnance ? (*Non ! sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*) On peut, à cette question, répondre par oui ou par non ! (*Non ! sur les mêmes travées.*)

Mme Hélène Luc. Non, et ce sont deux millions de salariés au moins qui vous le disent !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Nous avons répondu oui pour deux raisons : la première, parce qu'aucun pays industrialisé ne peut supporter un déficit de son régime social qui atteint 120 milliards de francs en deux ans.

M. Gérard Delfau. Il fallait le voir avant !

M. Claude Estier. Qui est-ce qui gouvernait pendant ces deux ans ?

M. Gérard Delfau. C'est scandaleux !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Et il serait catastrophique de continuer à assumer un tel déficit. Nous serions obligés de porter atteinte à l'essence même de notre système de protection sociale.

M. Alain Gournac. Très bien !

M. Charles Metzinger. Il fallait s'en apercevoir avant !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Par conséquent, le Gouvernement nous propose un plan d'urgence. La majorité de l'Assemblée nationale et la majorité du Sénat ont donné leur accord, et la commission a estimé que le contenu du plan d'urgence pouvait être accepté ; c'est ce qu'elle a fait à la majorité de ses membres. (*Vives exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Guy Penne. Merci, monsieur Fourcade ! Pour une fois, vous dites la vérité !

M. Jean Chérloux. Vous êtes contents ?

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Quand vous dites la vérité, oui !

M. Jean Chérloux. Nous l'avons dit : à la majorité des membres présents ! (*Brouhaha.*)

M. le président. Du calme, mes chers collègues, de la dignité !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Deuxième raison : nous avons auditionné une trentaine de délégations provenant de toutes les organisations syn-

dicales, des trois organisations patronales, de toutes les organisations médicales, de toutes les organisations hospitalières, ainsi que tous les présidents des caisses nationales, maladie, vieillesse et famille. Et nous avons constaté que, partout, avec des nuances, avec des objections, avec des propositions différentes (*Vives protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)...

Mme Hélène Luc. Ah oui ! Avec des nuances !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Bien sûr ! C'est cela, la concertation ! (*Rires ironiques sur les travées socialistes.*)

Nous avons constaté que l'idée de mettre en œuvre un plan d'urgence était reçue par tout le monde. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE. - Nouvelles protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Nous essayons de travailler non pas dans la vocifération, mais en examinant sérieusement les arguments qui nous sont donnés. (*Brouhaha sur les travées socialistes.*)

C'est la deuxième raison pour laquelle nous sommes d'accord avec le Gouvernement pour accepter une procédure par ordonnances.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Masochistes !

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous êtes d'accord pour être d'accord !

M. Guy Penne. Cela ne durera pas !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. La troisième raison qui nous incite à accepter cette procédure, c'est que, à l'Assemblée nationale, les principales dispositions qui soulevaient des questions pour nous...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ah, quand même !

M. Ivan Renar. Vous faites les questions et les réponses !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. ... ont été réglées par voie d'amendement, et que ces amendements nous donnent satisfaction.

Permettez-moi de rappeler les trois points sur lesquels nous avons obtenu satisfaction.

Premièrement, s'agissant des dispositions relatives aux prestations familiales, comme mon collègue et ami Jacques Larché en avait fait l'observation très judicieuse, alors que la rédaction initiale du texte proposé à l'Assemblée nationale permettait de fixer dorénavant un plafond de ressources pour le versement des allocations familiales, l'amendement que le Gouvernement a déposé, et que les députés ont voté, a eu pour objet de supprimer cette possibilité. Par conséquent, les termes du texte qui a été adopté ne sauraient permettre de modifier la nature de ces prestations ou, *a fortiori*, d'en aménager le régime fiscal.

M. Gérard Delfau. Merci pour Neuilly !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Evidemment !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Mon cher ami, je trouve que votre affirmation est indigne d'un vice-président du Sénat ! « Merci pour Neuilly », c'est grotesque ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

Chacun sait, dans ce pays, l'attachement que nous avons vis-à-vis du régime des allocations familiales ! Elles ne sont pas réservées à Neuilly !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il est maire de Boulogne !

Mme Hélène Luc. Fiscaliser les allocations familiales, c'est scandaleux !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Je suis maire de Billancourt, monsieur Dreyfus-Schmidt, et je n'ai de leçon à recevoir de personne ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Gérard Delfau. Merci pour Boulogne !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Deuxièmement, les dispositions relatives à la maîtrise des dépenses de santé n'ont pas été modifiées à l'Assemblée nationale, en dépit des amendements qui avaient été déposés dans ce sens, ce qui veut dire - je le redis à mon ami M. Larché - que le droit et l'accès aux soins demeurent entiers dans le système que nous connaissons et, s'il peut y avoir des expérimentations, il n'y aura pas d'ordonnances susceptibles de modifier le libre choix du médecin. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Guy Penne. Jamais ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Bien sûr que non !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. C'est un point auquel nous tenons beaucoup !

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Guy Penne. Jamais ? Jamais ?

M. Charles Descours, rapporteur. Non !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Troisièmement, à l'Assemblée nationale, ni les régimes de retraites par répartition ni les droits des futurs retraités des régimes spéciaux ne pourront être remis en cause dans le cadre des ordonnances que nous propose le Gouvernement. C'était un troisième sujet extrêmement important pour nous.

M. Guy Penne. Vous enfoncez des portes ouvertes !

Mme Hélène Luc. Ils ont gagné, monsieur Fourcade ! Ils étaient deux millions dans la rue ! (*Mme Luc brandit la Une de L'Humanité.*)

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Je souhaiterais, madame Luc, que vous disiez à vos adhérents et à ceux qui croient devoir vous suivre qu'il n'y a pas, dans les ordonnances, de dispositions qui attaquent les droits des retraités des régimes spéciaux. Il faut, dans ce pays, dire la vérité aux Français ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

Mme Hélène Luc. Le Gouvernement a dû céder !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Pourquoi des ordonnances, alors !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Autre question : est-ce que, dans le projet du Gouvernement, il y a des avancées sur le plan social ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Non !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Vous répondez trop rapidement, monsieur Mélenchon ! Nous sommes en contact permanent avec ATD-Quart monde et avec tous ceux qui s'occupent des exclus. (*Vives protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Nous le sommes même beaucoup plus que vous, car vous, vous faites des discours, alors que nous, nous agissons !

M. Guy Penne. Ce n'est pas sérieux !

M. Ivan Renar. Vous créez des exclus et vous les utilisez !

Mme Hélène Luc. Vous n'entendez rien, monsieur Fourcade !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. La généralisation de l'assurance maladie à tous les Français, notamment aux veuves depuis plus d'un an, est une arme essentielle pour lutter contre la pauvreté. *(Le brouhaha s'installe sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

Cela fait partie du plan, et c'est, avec la mise en œuvre de la prestation d'autonomie, l'un des points qui nous paraît marquer une véritable avancée. C'est une des raisons pour lesquelles nous voterons ce plan. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE. - Le brouhaha persiste sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

M. Jean Chérioux. Ils sont jaloux !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Troisième question : y aura-t-il une articulation entre le projet de loi qui nous est soumis et le dispositif de révision constitutionnelle dont on nous annonce l'examen prochain par le Gouvernement et par nous-mêmes ?

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pourquoi pas un référendum ?

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. C'est moi, monsieur Dreyfus-Schmidt, qui ai lancé ici, voilà quelques années, l'idée de donner au Parlement le contrôle de l'équilibre des régimes de sécurité sociale, car on ne peut pas accepter que le Parlement, qui, seul, procède de la légitimité du scrutin, soit écarté de la fixation de l'équilibre de la sécurité sociale. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE. - Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen et sur les travées socialistes.)*

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas son rôle ! C'est le rôle des salariés !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Il y aura donc un dispositif, et le fait d'avoir, d'un côté, un programme d'urgence et, de l'autre, une avancée de notre rôle pour déterminer les grands objectifs de la dépense sociale nous paraît une conquête importante pour le Parlement. C'est une des raisons pour lesquelles nous soutenons cette politique.

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Il y a, enfin, une troisième question...

M. Ivan Renar. Une quatrième !

M. Charles Descours, rapporteur. Il suit ! Bravo !

M. Ivan Renar. Oui, vous le voyez, je suis le débat !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Je vous remercie, mon cher collègue, je vois que vous comptez bien.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous vous en posez des questions !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Il s'agit de savoir si le dispositif d'articulation qu'a prévu le projet d'ordonnances et que M. le rapporteur vient de rappeler va permettre une meilleure harmonisation des

rapports entre le Parlement, d'un côté, les partenaires sociaux, de l'autre, et l'ensemble de ceux qui, soit dans un établissement hospitalier, soit dans une caisse de sécurité sociale, soit dans une future union régionale, vont avoir à gérer l'ensemble des régimes.

Nous pensons, monsieur le ministre, que là gît la recherche la plus importante à faire avec nous dans les prochains mois : quelle articulation mettre en place entre les rôles respectifs du Parlement, des partenaires sociaux et de l'administration ?

M. Guy Penne. Attention aux entorses !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Le projet de loi d'habilitation qui nous est soumis permet de revoir cette articulation dans un sens favorable.

C'est la quatrième raison, monsieur Renar, pour laquelle nous soutenons ce projet de loi...

M. Ivan Renar. C'est la quatrième faute !

M. Charles Metzinger. Vous avez quatre fois tort !

Mme Hélène Luc. Et c'est la quatrième raison pour laquelle nous sommes contre !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. ... et je souhaite que vous exposiez à vos mandants ces quatre raisons positives, car vous verrez qu'ils commenceront à participer au débat de fond, et non pas au grand cirque !

M. Jean Chérioux. Ils ne vivent que de slogans !

Mme Hélène Luc. On n'a pas discuté avec eux. C'est ça, le problème !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Chère madame, nous avons reçu toutes les organisations syndicales : nous avons commencé par la CGT, nous avons ensuite reçu Force ouvrière, nous avons reçu tout le monde, et nous avons pu discuter.

M. Ivan Renar. Vous n'écoutez pas !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Le mieux, c'est le référendum !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. J'en viens à la procédure.

Après les amendements que le Gouvernement a fait voter à l'Assemblée nationale et qui ont permis de corriger le texte sur les points que je viens d'indiquer, la commission, dans sa majorité *(Ah ! sur les travées socialistes.)*, a décidé de demander au Sénat de voter conforme le projet de loi tel qu'il nous vient de l'Assemblée nationale. Il ne nous a pas paru nécessaire de présenter d'autres amendements puisque nous aurons, d'une part, un nouveau débat sur la révision constitutionnelle et, d'autre part, un débat sur l'universalité de l'assurance maladie. Enfin, le projet de réforme fiscale nous fournira d'autres occasions de nous exprimer sur l'ensemble des problèmes fiscaux.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Monsieur Fourcade, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Par conséquent,...

Mme Hélène Luc. Monsieur Fourcade, Mme Fraysse-Cazalis souhaite vous interrompre !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. ... la majorité de la commission demande au Sénat de suivre la position qu'elle a prise...

M. Jean Chérioux. Il le fera !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. ... et de voter le texte tel qu'il nous a été transmis par l'Assemblée nationale.

Que souhaitons-nous ? Nous souhaitons qu'un débat sérieux s'instaure. (*Protestations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Nous souhaitons pouvoir discuter non pas de querelles de procédure mais de problèmes de fond. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Sur cette articulation, sur l'avancée sociale, sur les conditions de financement, sur l'extension du domaine d'application de la contribution sociale généralisée (*Les protestations s'amplifient sur les mêmes travées.*)...

M. Jean Chérioux. Ils ont peur !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. ... je souhaite, mes chers collègues,...

Mme Hélène Luc. ... que M. Juppé vienne !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. ... que l'on en vienne au vrai débat, sans en rester à la marge.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pas en légiférant par ordonnances ! Sinon, il n'y a pas de vrai débat !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Le vrai débat, c'est que notre système de protection sociale est en crise, qu'un certain nombre de bons observateurs nous répondent par : « Il n'y a qu'à » ou « Il faut qu'on » ! Ce sont des arguments, hélas ! qui ne pèsent pas beaucoup dans le débat sur le financement de nos régimes sociaux ou sur la réduction des déficits, et j'espère que nous retrouverons un peu de sérénité pour discuter des questions de fond.

Mme Hélène Luc. Quel mépris vous avez pour les salariés, monsieur Fourcade !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je proposerai en son temps une méthode propre à garantir un authentique travail au fond.

M. Jean-Luc Mélenchon. Ah !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Nous y passerons le temps qu'il faudra, il appartiendra à chacun de se déterminer et de prendre ses responsabilités.

M. Claude Estier. Il faut renvoyer le texte en commission !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. La situation de notre pays est trop grave pour éliminer un débat de fond...

Mme Hélène Luc. Regardez ! L'hémicycle est vide !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. ... mais elle est trop préoccupante pour se réfugier dans l'argumentation procédurière. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE. - Protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste citoyen et républicain.*)

M. Charles Descours, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Charles Descours, rapporteur. Au nom de la commission des affaires sociales, je voudrais donner lecture d'un texte pour clore...

M. Jean-Luc Mélenchon. Déjà la clôture ?

M. Charles Descours, rapporteur. ... cette querelle procédurière, au moins sur un point :

« On ne manquera pas de critiquer le principe même du recours aux ordonnances. Certains, se référant aux débats de mai 1967, ironiseront sur le changement d'attitude à l'égard de l'article 38.

« La vanité de tels jeux n'échappera à personne, car la plupart de ceux qui critiquent et critiqueront les ordonnances de 1981 les avaient acceptées ou s'y étaient résignés en 1967. La partie est donc nulle.

« Il faut donc renoncer à la polémique et reconnaître que les ordonnances peuvent avoir des vertus. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Oui !

M. Charles Descours, rapporteur. Je n'ai fait, mes chers collègues, que citer un rapport de M. Jean-Michel Belorgey, en 1982 !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Mais oui !

M. Guy Penne. Qu'est-ce que vous avez dit ?

M. Claude Estier. Je demande la parole.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Je la demande également, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. L'intervention de M. le rapporteur va me permettre de justifier très exactement ce que je voulais lui dire.

M. Charles Descours, rapporteur. Vous voyez, j'ai voulu être gentil avec vous !

M. Claude Estier. Oui, mais je voudrais auparavant relever, monsieur le rapporteur, une contrevérité que vous avez proférée tout à l'heure quand vous avez annoncé que la commission des affaires sociales avait voté à l'unanimité le projet de loi d'habilitation.

M. Jean Chérioux. A l'unanimité des présents, a-t-il dit !

M. Claude Estier. Non ! Il y avait deux commissaires socialistes : MM. Huguet et Mazars ont voté contre !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. C'est vrai !

M. Charles Descours, rapporteur. C'est vrai, et M. Fourcade l'a déjà reconnu !

M. Claude Estier. C'est donc préférer une contrevérité que de laisser entendre que la commission a voté à l'unanimité.

Je reconnais par ailleurs, monsieur le rapporteur, que M. Fourcade a bien parlé de la majorité de la commission. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

C'est une première chose. Mais il y en a une deuxième : en lisant, monsieur le rapporteur, un texte de M. Belorgey, vous avez facilité l'intervention que je voulais faire, puisque, pendant que je vous écoutais, j'ai quand même eu le temps de lire un peu votre rapport, et je suis arrivé à la page 23,...

M. Jean Chérioux. Mieux vaut tard que jamais !

M. Claude Estier. ... où j'ai relevé des éléments très intéressants : vous justifiez aujourd'hui votre accord pour le recours aux ordonnances par le fait que, sous tous les gouvernements et sous toutes les législatures, on a eu recours aux ordonnances.

M. Christian de la Malène. Eh oui !

M. Claude Estier. Mais que peut-on lire, page 23 de votre rapport ?

« En 1982, le gouvernement de Pierre Mauroy a également légiféré par ordonnances en matière sociale. La loi d'habilitation du 6 janvier 1982 a ainsi permis l'édition de dix-huit ordonnances. »

Vous les énumérez, et vous citez notamment la réduction de la durée du travail, le chèque-vacances,...

M. Charles Metzinger. C'étaient des avancées !

M. Claude Estier. ... la limitation du cumul emploi-retraite, l'abaissement de l'âge de la retraite. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)...

M. Charles Metzinger. C'est autre chose que votre plan !

M. Claude Estier. ... l'instauration d'une cinquième semaine de congés payés. (*Bravo ! sur les travées socialistes.*)

Et vous ajoutez : « Il s'agit, pour la majeure partie, de mesures aujourd'hui revendiquées par l'opposition, sans état d'âme. »

Bien sûr, nous revendiquons ces mesures ! Bien sûr, nous les revendiquons sans état d'âme ! Bien sûr, elles ont représenté un ensemble d'avancées considérables sur le plan social !

Seulement, je voudrais vous rappeler, monsieur Descours, qu'à cette époque-là vos amis et vous-même avez combattu pendant des semaines, en employant tous les moyens de procédure, ce recours aux ordonnances !

Je me souviens en particulier que vous étiez contre la cinquième semaine de congés payés, qui constitue aujourd'hui une avancée irréversible que personne ne remet en question.

Il faut tout de même aussi que vous vous souveniez de ce que fut votre attitude à l'époque !

Je réitère, en conclusion, ma demande de suspension de séance pour trente minutes, monsieur le président.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Vous êtes inscrite dans la discussion générale, madame Fraysse-Cazalis. Vous pourrez donc vous exprimer à la reprise de nos travaux. (*Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Charles Descours, rapporteur. Monsieur le président, ayant été personnellement mis en cause par M. Estier, je demande la parole...

M. le président. Mes chers collègues, à la demande du groupe socialiste, nous allons interrompre nos travaux pendant une demi-heure environ.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures quarante, sous la présidence de M. Jean Delaneau.*)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DELANEAU vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Oudin. (*Protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Rappel au règlement

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, Mme Fraysse-Cazalis souhaite faire un rappel au règlement à propos de l'intervention de M. Fourcade.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Je demande effectivement la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Seul M. Oudin a la parole. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Mme Michelle Demessine. Ce n'est pas possible !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Je souhaite intervenir pendant deux minutes, monsieur le président.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, vous voulez que la discussion se passe dans le calme... Je vous signale que Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis avait demandé à interrompre M. Fourcade, qui n'a pas accepté, et que M. le président Monory lui a dit alors qu'elle pourrait s'exprimer après la suspension de séance. Je vous demande donc de lui permettre d'intervenir maintenant.

M. le président. La parole est à Mme Fraysse-Cazalis, pour deux minutes.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Je demande moi aussi la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Seule Mme Fraysse-Cazalis aura la parole.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Monsieur le président, mes chers collègues, depuis le début de cette séance, nous entendons parler de volonté d'échanges et de débats, aussi bien par la voix de M. le ministre que par celle de M. le Président de la République, qui a évoqué le rôle du Parlement, ou de M. Fourcade, qui s'est déclaré prêt à engager un débat approfondi.

Or, je note avec une certaine stupeur que, à la page 182 du rapport de la commission, il est bien précisé que son président « a invité la commission à adopter sans le modifier... le projet de loi transmis par l'Assemblée nationale... ». M. Fourcade l'a confirmé tout à l'heure à la tribune mais il a omis de mentionner la seconde partie de sa phrase, qui précise que, « compte tenu de cette position, la commission ne pourrait donner un avis favorable à aucun amendement extérieur. »

Je me demande, par conséquent, ce que nous faisons là et quel est, dans de telles conditions, le rôle du Parlement, rôle dont on nous parle tant et dont on nous dit qu'il faut le revaloriser !

Non seulement, monsieur Fourcade, vous bafouez l'opinion majoritaire du pays qui refuse le plan que vous soutenez, non seulement vous tentez d'imposer vos choix sans débat en profondeur, avec les ordonnances, sur un sujet aussi important, mais encore, il faudrait se taire puisque vous déclarez, par avance, que vous vous opposerez à tout amendement par un jugement *a priori*.

Cela m'étonne beaucoup de votre part, je l'avoue, mais je suis bien obligée de constater que c'est ce qui est écrit.

En tout état de cause, cela souligne, à nos yeux, votre gêne face aux propositions que nous faisons et qui sont de plus en plus largement partagées par le pays. Tout cela confirme le caractère déraisonnable d'un entêtement face...

M. le président. Madame le sénateur, vous avez épuisé votre temps de parole, qui était de deux minutes.

Mme Hélène Luc. Pour un rappel au règlement, le temps de parole est de cinq minutes !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Discussion générale (suite)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 99 minutes ;

Groupe socialiste, 85 minutes ;
 Groupe de l'Union centriste, 73 minutes ;
 Groupe des Républicains et Indépendants,
 63 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et social
 européen, 48 minutes ;

*Groupe communiste républicain et citoyen, 41 minutes.
 (Protestations sur les travées du groupe communiste républi-
 cain et citoyen.)*

La parole est à M. Oudin. *(Nouvelles protestations sur
 les mêmes travées.)*

Mme Hélène Luc. Mme Bidard-Reydet a demandé la
 parole !

M. le président. Il n'y aura pas d'autre prise de parole.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Je n'ai pas parlé pen-
 dant deux minutes !

M. le président. J'ajoute, madame Fraysse-Cazalis, que
 vous êtes inscrite dans la discussion générale !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Moi, je ne suis pas
 inscrite et je veux prendre la parole pour un rappel au
 règlement !

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, laissez parler
 Mme Fraysse-Cazalis. Elle avait droit à cinq minutes !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Je vous demande,
 monsieur le président, d'avoir la courtoisie de me laisser
 parler deux minutes supplémentaires.

M. le président. La parole est à M. Oudin, et à lui
 seul.

M. Jacques Oudin. Mes chers collègues, *(L'orateur
 commence son intervention sous les protestations des membres
 du groupe communiste républicain et citoyen.)* je tiens tout
 d'abord à saluer la qualité du rapport de la commission
 des affaires sociales ainsi que les propos de son président
 et de son rapporteur, de même que l'excellent travail qui
 a été réalisé dans un délai extrêmement bref.

Mme Hélène Luc. C'est scandaleux !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Je demande la parole !

M. Jacques Oudin. Le passé de notre sécurité sociale
 pèse lourdement sur la situation actuelle...

Mme Hélène Luc. Vous agissez comme le Gouverne-
 ment, monsieur le président !

M. Jacques Oudin. Les premières difficultés de notre
 système de protection sociale sont apparues voilà vingt
 ans avec le premier choc pétrolier. La croissance a
 commencé à balbutier, le chômage a progressé, mais,
 heureusement, le système de protection sociale a pour-
 suivi son développement et de très nombreuses mesures
 ont été prises par tous les gouvernements successifs.
 Comme on l'a dit tout à l'heure, nombre d'entre elles
 l'ont été par voie d'ordonnances.

Les dépenses médicales et les prestations ont connu un
 rythme de progression notable, largement supérieur à
 celui de notre richesse nationale.

Le tort de certains de nos gouvernants et des partena-
 ires sociaux a peut-être été de ne pas apprécier à sa
 juste mesure l'impact, à terme, de ces évolutions sur nos
 équilibres financiers et sur les structures de notre société.

Pendant vingt ans, nous avons vécu de facilités et d'ex-
 pédients, dont nous avons usé et abusé.

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est faux !

M. Jacques Oudin. Les plans de redressement de la
 sécurité sociale se sont succédé à un rythme rapproché
 - dix-sept en vingt ans - avec la caractéristique commune
 d'avoir un impact particulièrement limité sur la maîtrise
 globale de l'évolution de nos dépenses.

M. Claude Estier. Vous étiez contre !

M. Jean-Luc Mélenchon. Lesquelles ?

M. Jacques Oudin. Ne pouvant réguler l'évolution de
 celles-ci...

M. Claude Estier. Rappelez-vous les propos de Chirac
 pendant la campagne !

M. Jacques Oudin. ... nous n'avions plus qu'une
 échappatoire : augmenter les recettes et les prélèvements.
 Les taux de cotisation se sont accrus, des prélèvements
 fiscaux ont été créés, à commencer par la contribution
 sociale généralisée - j'étais rapporteur au moment de sa
 création lors de l'examen du projet de loi de finances
 pour 1991 -...

M. Claude Estier. Vous étiez contre !

M. Jacques Oudin. ... les contributions budgétaires aux
 régimes sociaux ont augmenté dans des proportions
 considérables.

Bref, l'ensemble de nos prélèvements obligatoires
 atteint des sommets, essentiellement sous la pression des
 contributions sociales, avec toutes les conséquences qui en
 résultent sur l'emploi. La meilleure preuve, c'est que
 chaque fois que nous prenons des mesures incitatives en
 faveur de l'emploi, nous allégeons les charges sociales. Au
 surplus, l'absence criante de mécanismes régulateurs et,
 donc, de responsabilités clairement affichées avait pour
 conséquences la poursuite de la progression des dépenses
 et l'accroissement des déficits. Chacun en est parfaitement
 conscient, ce sont ces déficits qui gangrènent notre sys-
 tème de protection sociale.

Nous sommes arrivés à un système dont l'incohérence
 apparaissait de plus en plus clairement avec des résultats
 sanitaires sans commune mesure avec les masses finan-
 cières engagées.

M. Jean-Luc Mélenchon. Affirmation gratuite !

M. Jacques Oudin. Tout le monde s'est accordé sur ce
 point, après comparaison de notre système de protection
 sociale avec les systèmes des principaux pays développés.
 A l'évidence, il fallait une réforme profonde qui puisse
 garantir sa pérennité, son efficacité et son équilibre finan-
 cier. Cette réforme est nécessaire, nous le savons. Elle est
 urgente, nous le savons également.

Monsieur le ministre, le Gouvernement a présenté le
 15 novembre dernier son plan devant le Parlement, qui
 l'a massivement approuvé, car tous les esprits objectifs
 ont reconnu que ce plan était à la fois courageux, ambi-
 tieux, cohérent et juste. *(Exclamations sur les travées socia-
 listes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain
 et citoyen.)*

M. Philippe Marini. Un excellent plan !

M. Yann Gaillard. Oui, excellent !

M. Jacques Oudin. Je me suis déjà exprimé à cette tri-
 bune au nom du groupe du Rassemblement pour la
 République pour vous apporter, monsieur le ministre,
 pour apporter au Gouvernement notre soutien le plus
 total.

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Godillots !

M. Jean Chérioux. Les escarpins, taisez-vous !

M. Jacques Oudin. Nous avons réaffirmé notre appui
 dans une motion récente qui souligne les points les plus
 importants du plan de sauvegarde de la protection
 sociale.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des dispositions de ce plan. Votre discours, monsieur Fourcade, et vos propos tout comme votre rapport, monsieur le rapporteur, nous ont parfaitement éclairés.

Aujourd'hui, nous débattons du projet de loi d'habilitation afin de permettre au Gouvernement de légiférer, par ordonnances, sur les aspects les plus urgents de la réforme. L'urgence s'impose à l'évidence et personne ne peut le contester. Certes, la procédure des ordonnances, même si elle est utilisée souvent, souligne toujours les lenteurs, j'allais dire les inadaptations des modalités de fonctionnement du Parlement. Toutes les grandes réformes de notre système social - on l'a dit, mais je crois qu'il faut le répéter - ont pourtant été mises en œuvre selon ces modalités.

Je souligne toutefois que votre engagement, monsieur le ministre, de procéder rapidement aux consultations des commissions des assemblées parlementaires pour mettre au point les textes des ordonnances rencontre pleinement l'adhésion de notre groupe.

Le Parlement aura, pour sa part, une très lourde tâche avec l'examen et le vote de plusieurs projets de loi.

De surcroît, nous aurons à débattre de la réforme constitutionnelle qui doit, dans le domaine de la protection sociale, remettre le Parlement à sa juste place, c'est-à-dire au centre du processus démocratique pour le vote des recettes fiscales prélevées sur nos concitoyens, pour la détermination des enveloppes de dépenses et pour la fixation des conditions de l'équilibre financier de l'ensemble du système.

L'absence du rôle du Parlement dans le domaine de la protection sociale avait une origine historique qui, désormais, ne se justifie plus. La protection sociale, si elle doit associer à sa gestion tous les partenaires sociaux intéressés, n'est la propriété exclusive de personne et, bien entendu, d'aucune organisation syndicale si respectable soit-elle.

M. Adrien Gouteyron. Très bien !

M. Jacques Oudin. La protection sociale concerne tous les Français. Les grands principes de son fonctionnement et de son équilibre financier doivent être fixés par les représentants de la nation, c'est-à-dire par le Parlement, qui doit en contrôler le fonctionnement comme il le fait pour l'Etat.

Cela est d'autant plus vrai que le premier objectif de la réforme est de mettre en œuvre une assurance maladie universelle, une assurance maladie qui s'inscrit dans une nouvelle politique de santé,...

M. Jean-Luc Mélonchon. Cela n'est pas dit dans le texte ! Vous brodez !

M. Jacques Oudin. ... sans rationnement de soins, sans diminution des remboursements, mais avec une novation essentielle : la généralisation du contrôle médicalisé de l'augmentation des dépenses de santé.

A cet égard, trois mots sont importants.

Le premier est l'« augmentation » des dépenses de santé qui se poursuivra, certes, à un rythme encadré par les enveloppes financières, mais qui se poursuivra.

M. Gérard Delfau. C'est un pari qu'il vous vaudrait mieux de ne pas prendre !

M. Jacques Oudin. Le deuxième est le « contrôle ». Il n'y a, en effet, pas de bonne gestion sans un contrôle efficace, mais bien entendu adapté. Ce contrôle sera donc adapté aux objectifs sanitaires que nous poursuivons.

Il sera donc « médicalisé », c'est le troisième mot important.

En tant que membre de la commission des finances du Sénat, et en tant que rapporteur du budget des affaires sociales, je me permets d'insister, monsieur le ministre, sur ce mot de « contrôle ».

Je l'ai dit, il n'y a pas de gestion sérieuse sans comptes rigoureux. Du fait de la multiplicité des techniques comptables, la commission des comptes de la sécurité sociale n'était pas en mesure jusqu'à présent d'établir des comptes consolidés, exhaustifs et fiables de l'ensemble de notre système de protection sociale. Elle l'avait regretté longuement. Cela devrait être possible à compter du 1^{er} janvier 1996, grâce, on doit le souligner, à l'insistance du Sénat. Je souhaite, monsieur le ministre, que le problème de la rigueur comptable ne soit jamais perdu de vue.

Nous avons également obtenu, par la loi du 24 janvier 1994, que la Cour des comptes établisse un rapport annuel sur les comptes sociaux. Un premier exemplaire, si je puis dire, est sorti voilà quelques semaines. Nous attendons beaucoup du rôle de la Cour des comptes sur le plan national et du rôle rénové des comités départementaux d'examen des comptes des organismes de sécurité sociale à l'échelon départemental.

Au-delà de ces acquis récents, le plan de sauvegarde de la sécurité sociale annonce une panoplie de mesures qui devraient nous permettre, en connaissant mieux les coûts, d'affecter avec plus de justice les ressources publiques aux véritables besoins.

Lutter contre tous les gaspillages et tous les abus, c'est faire œuvre de justice et d'équité. C'est ainsi que nous pourrions répondre au mieux aux besoins les plus urgents et assurer que les moyens financiers seront répartis équitablement sur l'ensemble du territoire national.

Nous connaissons trop d'inégalités pour ne pas nous en inquiéter ; nous connaissons trop d'abus pour ne pas souhaiter y mettre fin. N'est-ce pas le contrôle médical de la Caisse nationale d'assurance maladie qui avançait, voilà quelque temps, des chiffres d'abus ou de gaspillage dépassant les 60 milliards de francs ?

M. Guy Penne. Par qui ?

M. Jacques Oudin. Le contrôle médical de la Caisse nationale d'assurance maladie.

M. Guy Penne. Il faut dénoncer les coupables !

M. Jacques Oudin. C'est la raison pour laquelle nous approuvons l'ensemble des mesures qui figurent dans votre programme : la mise en œuvre des références médicales opposables, les RMO, le codage des actes, la généralisation du programme de médicalisation du système d'information, le PMSI, le carnet de suivi médical, la personnalisation de la carte de sécurité sociale, la réforme de la comptabilité des établissements pour mieux connaître les coûts liés aux soins, à l'enseignement, à l'hébergement et même à la dépendance. Nous avons débattu de ces différents points lors de la présentation du projet de loi sur l'allocation dépendance.

Il est évident que de telles réformes impliquent l'adhésion de l'ensemble des cadres hospitaliers et des professions médicales. C'est un point important sur lequel je me permets d'attirer tout spécialement votre attention. Les médecins doivent être les partenaires les plus actifs de cette réforme, qui devrait leur garantir un meilleur exercice de leur profession.

Je pense, monsieur le ministre, que l'informatisation urgente des cabinets médicaux est un impératif.

M. Guy Penne. Dans les communes de 500 habitants, vous croyez que ce sera un progrès ?

M. Jacques Oudin. Je me permettrai de formuler une suggestion. Au lieu d'être financée par un prélèvement sur les feuilles de soins, une telle action ne pourrait-elle pas être prise en charge par un fonds alimenté par l'industrie pharmaceutique ? Je crois que tout le monde s'y retrouverait.

Le nouveau régime conventionnel avec la profession médicale participera largement à cette action pour une meilleure maîtrise médicalisée des dépenses.

Mais je crains pour ma part, en cas de dépassement des objectifs et des normes, l'instauration d'un quelconque système de sanction collective à l'égard des professions médicales. Nous en avons parlé hier, à votre ministère, monsieur le ministre. J'inclinerais plutôt pour des mesures individuelles, d'ailleurs rendues possibles par la généralisation de l'informatisation.

Parmi les objectifs majeurs de la réforme figure celui d'une meilleure adaptation des moyens aux besoins.

Depuis combien d'années parle-t-on d'excès de capacité dans certains secteurs, comme le court séjour ou la psychiatrie, alors que des insuffisances notoires existent pour le long séjour ou l'hébergement médicalisé ? Les inégalités se retrouvent également pour la densité des gros équipements et des effectifs médicaux.

Bref, nous souhaitons un nouvel aménagement sanitaire de notre territoire dans un cadre régional. Nous aspirons à une réduction des disparités, à une meilleure répartition des moyens pour mieux concilier la qualité des soins et la proximité de ceux-ci.

Cette ambition rejoint celle de l'aménagement du territoire avec, toutefois, une vision nouvelle conditionnée par la qualité des plateaux techniques et, bien entendu, des soins.

Ces adaptations des capacités, comme l'adaptation des effectifs, ne pourront être mises en œuvre que dans la perspective de cartes sanitaires et de plans sociaux destinés tant au personnel hospitalier qu'aux médecins, afin d'accompagner et de faciliter leur mutation.

Face à des objectifs aussi ambitieux que rigoureux, nous avons l'obligation de développer les consultations et la concertation avec les partenaires sociaux, ...

M. Jean-Luc Mélenchon. Il serait temps !

M. Jacques Oudin. ... mais aussi avec les professions médicales, paramédicales et hospitalières. Nous avons aussi un devoir d'information et d'explication à l'égard de tous nos concitoyens. Pendant trop longtemps, notre corps social a nié l'importance des problèmes de notre système de protection sociale.

M. Jean-Luc Mélenchon. Jamais de la vie !

M. Jacques Oudin. Peut-être avons-nous tous notre part de responsabilité dans une telle situation. (*Exclamations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. C'est vous qui avez votre part de responsabilité !

M. Jacques Oudin. Quand je dis « nous », il s'agit des dirigeants politiques et des partenaires sociaux. Les facilités étant révolues, les dernières augmentations de prélèvements étant faites, nous sommes désormais « au pied du mur ».

Or nous avons assisté, au cours de ces dernières semaines, à une des plus formidables actions de désinformation jamais constatées. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

M. Michel Rufin. Très bien !

M. Jacques Oudin. Non, il ne s'agit pas de détruire notre système de protection sociale (*Si ! sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen*), il s'agit de le consolider et de le pérenniser !

M. Robert Pagès. Encore une fois le mépris !

M. Jacques Oudin. Non, il ne s'agit pas de fonctionnariser notre médecine, il s'agit d'en préserver le fonctionnement libéral dans un cadre financier plus rigoureux.

M. Philippe Marini. C'est indispensable !

M. Jacques Oudin. Non, il ne s'agit pas de faire payer les plus modestes, ...

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Si, précisément !

M. Jacques Oudin. ... il s'agit, au contraire, de les préserver et de répartir équitablement les prélèvements ! (*Vives exclamations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Non, il ne s'agit pas de rationner les soins, il s'agit d'en améliorer la qualité en luttant contre les abus et les gaspillages ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

M. Philippe Marini. Très bien !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, seul M. Oudin a la parole.

M. Jacques Oudin. Non, il ne s'agit pas de détruire les fondements de la politique familiale, ...

Mme Marie-Claude Beaudeau. Si !

M. Jacques Oudin. ... il s'agit au contraire de donner à la France et aux familles de notre pays les moyens d'une plus grande ambition par une simplification des prestations, par une augmentation future de leur pouvoir d'achat, par la mise en place, à terme, de l'allocation de libre-choix. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Jacques Oudin. Une politique dynamique est essentielle pour l'avenir de notre société et pour celui de notre système de protection sociale. N'oublions jamais que les enfants d'aujourd'hui sont les cotisants de demain.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ça, c'est bien vrai ! (*Rires.*)

M. Jacques Oudin. Monsieur le ministre, nous savons que le Gouvernement veut préserver et améliorer la sécurité sociale. Cette ambition rejoint le désir profond de tous nos concitoyens tant il est vrai que chacun a conscience de l'importance que revêt la protection sociale pour l'unité et la solidarité de notre nation. La meilleure garantie de cette pérennité, c'est de l'inscrire dans la Constitution.

M. Jean-Luc Mélenchon. Elle y est déjà !

M. Jacques Oudin. C'est ce que le Gouvernement a décidé.

La protection sociale étant la propriété de toute la nation, ce sera au Parlement, représentant démocratiquement la nation, d'avoir le dernier mot en ce domaine. C'est ce que le Gouvernement a décidé.

La santé pour tous est désormais un acquis de notre société. L'assurance maladie universelle était donc nécessaire. Elle s'exercera dans un cadre géographique adapté, par une meilleure affectation des moyens. C'est ce que le Gouvernement a décidé.

La protection sociale intéresse tous nos concitoyens, la participation de tous à sa gestion est essentielle. Elle se fera dans le cadre d'un partenariat social renoué et dans un cadre conventionnel adapté aux professions médicales. C'est ce que le Gouvernement a également décidé.

En définitive, monsieur le ministre, personne ne peut nier ni l'urgence ni l'importance de cette réforme. Le Parlement l'a appelée de ses vœux ; les débats et les rapports de cette assemblée le démontrent largement.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazals. Il n'y a pas de débat !

M. Jacques Oudin. Parce qu'il n'y a pas d'autre issue pour préserver l'avenir de notre système de protection sociale que de le reconstruire avec un souci de rigueur et de justice, parce que le plan que vous nous avez présenté répond bien à ces préoccupations, parce que les Français et les Françaises comptent sur notre action, parce que nous devons être ambitieux, courageux et responsables, je peux vous assurer, monsieur le ministre, que vous pouvez compter sur le groupe du RPR pour approuver le projet de loi d'habilitation et l'ensemble du plan de sauvegarde de la protection sociale. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. William Chervy. Et Pasqua ?...

Rappel au règlement

Mme Danielle Bidard-Reydet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 36 de notre règlement, relatif à l'organisation de nos travaux.

Il concerne la réunion organisée par M. le Premier ministre intitulée « Sommet social », qui aura lieu le 21 décembre prochain.

M. Juppé a enfin prononcé le mot réclamé par les syndicats et par des milliers de Français : « négociation ». M. le Premier ministre a-t-il enfin pris en considération les revendications des centaines de milliers de grévistes et de tous ceux qui les soutiennent et approuvent leur mouvement ? Je ne le pense pas !

M. Philippe Marini. Le pouvoir est à Matignon, pas dans la rue !

M. le président. Vous seule avez la parole, madame Bidard-Reydet. Veuillez poursuivre, je vous prie.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Merci, monsieur le président.

Il y a quelque chose de profondément anormal dans la démarche qui a été adoptée. En effet, reporter au 21 décembre la négociation unanimement réclamée dans le plus court délai est une manifestation de dédain envers ceux qui veulent être entendus.

Se dire partisan du dialogue, de la négociation et proposer une date aussi tardive avec un ordre du jour aussi limité est une marque d'irrespect à l'égard de ceux qui souhaitent être traités avec dignité.

Boucler la discussion parlementaire avant l'organisation de la table ronde ou du sommet social, selon l'appellation qu'on lui donne, c'est indiquer clairement le peu de cas que l'on fait des organisations syndicales et des parlementaires.

C'est pour cela qu'une nouvelle fois je demande le retrait du projet. (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen. - M. Mélenchon applaudit également.*)

Discussion générale (suite)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Seillier.

M. Bernard Seillier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais d'abord féliciter

notre rapporteur et souligner l'excellent et considérable travail d'audition effectué par la commission des affaires sociales...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il a lu le rapport !

M. Bernard Seillier. ... dont chacun a pu prendre connaissance grâce aux comptes rendus publiés, au fur et à mesure, dans le bulletin des commissions.

M. Henri de Raincourt. Absolument !

M. Bernard Seillier. La réforme de la protection sociale ne peut que susciter des passions. On le comprend facilement quand on sait que l'on touche à quelque chose d'essentiel dans une société moderne qui entend régir la solidarité entre les citoyens pour ne pas l'abandonner aux aléas et à l'insuffisance de la générosité personnelle.

La protection sociale est donc une réalité fondamentale, et qui veut la réformer doit d'abord en faire l'éloge pour vanter sa valeur intrinsèque.

La participation de chacun à ce système de solidarité doit être perçue comme un élément de civilisation, inséparable du bien commun dont on doit pouvoir s'enorgueillir.

Malheureusement, il peut arriver - c'est ce qui a lieu - que la belle construction soit mise en péril à cause d'une défaillance dans l'ajustement des ressources et des charges du système. Il n'y a pas lieu de trouver cela anormal, car notre condition est globalement inséparable de la rareté des ressources. Elle l'a toujours été et risque fort de le rester.

Or nous admettons de plus en plus qu'il faille prendre des mesures contraignantes pour économiser les ressources naturelles que sont l'eau et l'air, par exemple, et lutter contre leur pollution. Nous devons, hélas ! admettre de la même manière que le domaine de la protection sociale ne saurait échapper à ce contexte de rareté des ressources.

On ne s'offusque pas du fait que le chef de l'Etat puisse bénéficier, dans ses déplacements, d'une équipe chirurgicale susceptible d'intervenir à tout instant. On comprend aussi qu'une telle protection sanitaire ne puisse être assurée à tous les citoyens sans que cela remette en cause le principe d'égalité.

En fait, la protection sociale est une fonction dont l'optimisation ne peut se faire que sous des contraintes antagonistes : assurer la plus grande efficacité possible à un coût qui soit compatible avec la richesse nationale et avec le souci d'atteindre le plus haut degré possible dans l'ordre de la justice.

C'est toujours avec le souci d'optimiser cette fonction de la protection sociale que la conduite du système français a été jusqu'ici assurée. Mais certaines variables sont porteuses de déséquilibres financiers potentiels. Il en va ainsi de la situation démographique, de l'évolution des techniques médicales, de la recherche scientifique, de l'organisation administrative et financière du système, mais aussi des comportements individuels.

Ce dernier point est évidemment le plus difficile à cerner car le lien entre pathologie et comportement peut être statistiquement approché, mais ne peut pas être rigoureusement et scientifiquement précisé pour chaque cas.

Dans certains cas, il peut être relativement bien défini. Il en est ainsi des activités à risque, comme de la conduite automobile, pour lesquelles le principe de l'assurance obligatoire est venu se substituer à celui de la solidarité nationale sans que quiconque y trouve à redire.

Plus difficile, voire impossible à affiner sera le cas des comportements et des mœurs en général. On a vu combien ces sujets sont délicats à propos de l'alcool et du tabac ; il ne saurait être question d'accroître le contrôle social. Il n'y a en ce domaine de solutions respectueuses de la dignité humaine que par l'éducation et la prévention. La solidarité sociale ne peut pas exclure le déviant car notre humanité comporte dans sa nature même l'exigence de fraternité.

Mais nous ne pouvons pas non plus laisser se désintégrer la société en renonçant à rappeler à chacun, dans le respect de sa liberté, la recherche nécessaire et jamais close d'une échelle de valeurs favorable au bien-être à la fois social et personnel.

M. Jean-Luc Mélenchon. *Veritatis splendor!*

M. Bernard Seillier. C'est indissociable de la condition humaine et de la nature de l'homme. Il n'y a pas d'autres voies que l'éducation pour aborder cette difficile question. Il n'y a pas d'autres régulations sociales possibles que celle qui préserve la liberté individuelle.

Mais le dérèglement de l'usage de la liberté individuelle a inversement des répercussions sociales, qu'il serait aussi vain d'ignorer.

Nous sommes au balbutiement de l'écologie humaine. Son développement est à la fois nécessaire et redoutable car elle peut très facilement dériver vers une forme trop contraignante, devenant oppressive parce que mal admise, mal expliquée et donc mal apprise.

Ce développement est nécessaire dès lors que l'Etat moderne a la volonté de socialiser la protection de chacun sur le plan sanitaire et social, car cette protection sera toujours plus confrontée au problème de la rareté des ressources financières.

Ce développement est aussi redoutable car comment échapper à une régulation qui s'oblige à un discernement critique par rapport aux thérapeutiques et aux causes des pathologies ?

Je crains que la recherche génétique ne parvienne pas à épuiser l'explication causale des pathologies. Mais, dans l'immédiat, personne n'ouvre le débat sur le lien qui pourrait exister entre responsabilité personnelle et pathologie pour introduire une variable nouvelle dans la régulation des régimes de protection sociale.

M. Jean-Luc Mélenchon. Oh là là !

M. Bernard Seillier. En revanche, le débat qui touche aux rapports entre l'organisation du système de santé et les dépenses de santé est, depuis plus de dix ans, largement ouvert. Le besoin de transparence en ce domaine est essentiel.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Ah oui alors !

M. Bernard Seillier. On ne peut plus différer la codification des actes et la généralisation du carnet de santé.

C'est donc bien, finalement, parce que la réforme de la protection sociale touche à des problèmes de société qui sont parmi les plus fondamentaux que la passion est présente dans ce débat. C'est un fait avec lequel il faut compter, car il est naturel.

C'est aussi, peut-être, par crainte d'éveiller les passions que, depuis plus de dix ans, la question fut rarement abordée.

Nous sommes donc nombreux au Sénat à avoir apprécié le courage du Gouvernement qui ne s'est pas borné à traiter le problème en surface mais a abordé quelques points fondamentaux d'une véritable modernisation de notre régime de protection sociale.

Mais, compte tenu des propos que j'ai tenus antérieurement, il est évident que la méthode employée pour parvenir au but est une donnée essentielle du succès.

Monsieur le ministre, vous avez souhaité pouvoir procéder par ordonnances, conformément à l'article 38 de la Constitution. Cela se conçoit dès lors qu'il ne s'agit pas de demander un blanc-seing. En effet, sur un sujet aussi sensible, le Gouvernement doit, à la fois, pouvoir contrôler le champ du débat et conserver sa capacité d'initiative dans le dialogue social alors qu'il doit agir vite.

Il peut effectivement être nécessaire pour lui de ne pas avoir simultanément deux terrains de débat : le domaine socioprofessionnel et le domaine parlementaire. En effet, il est clair que, sur ces questions - et c'est une des difficultés de l'exercice - il s'agit d'articuler harmonieusement les responsabilités propres des partenaires sociaux et celles de la représentation politique.

Cette remarque, qui est vraie en général, acquiert une pertinence encore plus grande du fait que le plan gouvernemental entend précisément déplacer la frontière qui sépare la responsabilité des uns et des autres en accroissant la responsabilité du Parlement dans la régulation globale du système de protection sociale.

Permettez-moi de souligner l'expression de régulation globale car il ne peut s'agir en aucun cas de maîtrise médicale. Celle-ci est nécessaire, mais elle appartient à un autre ordre de responsabilité qui fait intervenir directement des professionnels de la santé et qui agit à l'intérieur du choix politique préalable du Parlement.

Le Parlement ne peut arbitrer que des choix politiques. C'est ce qu'il fait ou peut faire à travers des choix budgétaires globaux. C'est ce rôle que nous demandons d'exercer depuis de nombreuses années à propos du budget social de la nation. Il s'agit d'un problème de cohérence générale.

Au demeurant, le groupe auquel j'appartiens entend favoriser le succès du plan que le Gouvernement a eu le courage de proposer, sans pour autant renoncer à ce qui fait la substance de la fonction parlementaire dans l'esprit de nos institutions.

La démarche que vous nous avez proposée, monsieur le ministre, qui consiste à tenir la commission des affaires sociales régulièrement informée de l'évolution du contenu de vos réflexions, et donc des projets de réforme de la protection sociale, nous rassure sur la procédure utilisée.

Par ailleurs, le contenu du projet de loi tel qu'il est ressorti des travaux de l'Assemblée nationale nous convient car les seules réserves que nous avons émises lors de la présentation du plan gouvernemental de réforme peuvent être levées.

La plus importante avait trait à la politique familiale.

S'il y a en effet une réalité qui constitue certainement une clé à bon nombre de problèmes sociaux - je pense notamment à la pérennité du régime des retraites par répartition - elle réside bien dans la prospérité familiale : combien de coûts sociaux sont allégés, voire supprimés par les familles quand elles ont la chance d'être préservées des plus graves blessures qui peuvent les atteindre.

Instruire un projet qui ne revêtait qu'un aspect restrictif pour les familles était critiquable, alors qu'il y a lieu de donner des signes de confiance et d'encouragement à l'aventure familiale, aventure dans laquelle, aujourd'hui, de nombreux jeunes n'osent plus s'engager. Il s'agit non plus seulement d'un problème individuel mais d'une véritable pathologie sociale.

Or, le projet de loi modifié avec votre consentement par l'Assemblée nationale garantit la structure actuelle d'attribution des allocations familiales, conformément au vœu de notre groupe qu'avaient clairement et fermement exprimé notre président, M. de Raincourt, et notre collègue Mme Heinis.

Je ne prétends pas que cela suffise, mais il existe des signes qui ne peuvent laisser croire qu'on assimile la défense de la famille à un corporatisme parmi d'autres.

Par ailleurs, il est sage que la réforme hospitalière soit exclue du champ de la rétroactivité au 1^{er} janvier 1996.

Dans ces conditions, le projet de loi tel qu'il nous est soumis aujourd'hui ne soulève pas d'objection de la part du groupe des Républicains et Indépendants, qui souligne seulement que cette habilitation accordée au Gouvernement est indissociable de l'engagement qu'a pris ce dernier de reconnaître la compétence parlementaire en matière d'équilibre de la sécurité sociale et de fixation des objectifs de dépenses des différents régimes.

Les embûches du chemin des réformes, dont nous avons pu mesurer les aspérités depuis trois semaines, nous conduisent à redoubler la fermeté de notre soutien.

Mais cela ne suffirait peut-être pas s'il n'y avait aussi de votre côté, monsieur le ministre, à la fois la compétence et l'art de la négociation (*Rires et exclamations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen*)...

M. Jean-Luc Mélenchon. Ce doit être de l'ironie !

M. Bernard Seillier. ... qui est plus que l'habileté : cet art est avant tout fait de compréhension des autres et de leurs problèmes.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Merci !

M. Adrien Gouteyron. C'est vrai !

M. Bernard Seillier. Je pense faire partie de ceux qui, en l'occurrence, sont susceptibles de porter en connaissance de cause un jugement favorable sur la confiance qui vous est accordée, monsieur le ministre, pour mener à bien cette réforme.

MM. Henri de Raincourt et Adrien Gouteyron. Très bien !

M. Bernard Seillier. En effet, vous savez que le champ de la protection sociale a non seulement une dimension juridique et une dimension financière, mais aussi une dimension qui transcende les deux premières, celle de la solidarité.

Le groupe des Républicains et Indépendants souhaite ardemment que le Gouvernement réussisse à conduire dans la sérénité la réforme de la protection sociale. Il votera donc sans hésiter ce projet de loi d'habilitation, afin de ne pas ajouter de nouvelles embûches à toutes celles qui sont déjà sur le chemin. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. Huriot.

M. Claude Huriot. Mes premiers mots seront pour vous rendre hommage, monsieur le ministre, qui, dans des conditions difficiles, faites une fois de plus preuve de ces qualités que vos amis vous connaissent de longue date : courage,...

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas du courage !

M. Claude Huriot. ... détermination, esprit de dialogue, esprit d'ouverture, respect de vos interlocuteurs. (*Vives protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il devrait être Premier ministre !

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est incroyable !

M. le président. Seul M. Huriot a la parole !

M. Claude Huriot. Ces qualités n'enlèvent rien à votre sens de l'Etat ni à votre volonté de faire prévaloir son autorité.

Je voudrais également exprimer des remerciements à M. le rapporteur, qui est pour beaucoup dans la qualité du rapport dont nous avons été saisis et qui a également largement contribué à ce que, sous l'autorité du président Fourcade, la commission des affaires sociales prenne en compte, autant que faire se peut, le climat social à travers les multiples auditions « œcuméniques » auxquelles elle a procédé lors des dernières semaines.

M. Jean-Luc Mélenchon. Quel vocabulaire !

M. Claude Huriot. Je veux enfin, avant d'aborder le cœur même de mon intervention, émettre un souhait : que, grâce à ce débat, les Français soient mieux éclairés et que, loin des procès d'intention qui sont instruits à l'encontre du Gouvernement et de la majorité qui le soutient,...

Mme Hélène Luc. Mais ils ont compris ! C'est même pour cela qu'ils sont dans la rue !

M. Claude Huriot. ... loin de la désinformation dont vous êtes l'un des haut-parleurs, madame Luc (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE*), ils comprennent qu'il n'est pas question de brader la sécurité sociale mais que, au contraire, il s'agit de la sauver, de la défendre et de faire en sorte, comme l'a dit M. le Premier ministre devant nous, que nous puissions construire ensemble la sécurité sociale du XXI^e siècle.

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Claude Huriot. Je formulerai à mon tour, au nom du groupe de l'Union centriste, quelques considérations générales sur la nécessité et sur l'urgence de ce texte.

La nécessité est impérieuse et elle apparaît comme telle aux yeux de tous les interlocuteurs, de tous les citoyens de bonne foi : ils sont, heureusement, une majorité dans notre pays.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Tous les citoyens sont de bonne foi !

M. Claude Huriot. La situation financière et son évolution doivent nous préoccuper tous, car il en va du sort de notre système de protection sociale.

La situation dans laquelle nous nous trouvons est-elle due au conservatisme de ceux qui, depuis des lustres, exercent la responsabilité de la gestion de notre système de protection sociale ? Quelle part de responsabilité revient à la rigidité de notre système qui date, faut-il le rappeler, d'une cinquantaine d'années ? Quelle part revient à la confusion qui, peu à peu, s'est instaurée entre les rôles respectifs des administrateurs, censés gérer le système, et de l'Etat ?

Quelles que soient les réponses que l'on peut apporter à ces différentes questions, le résultat actuel, outre les conséquences financières, qui ont été largement évoquées, est la déresponsabilisation. Nous avons un système complexe, hétérogène, dans lequel il est difficile de savoir qui décide quoi. La question la plus simple est de savoir qui paie : c'est toujours le contribuable et l'assuré.

Il convient de situer nos préoccupations actuelles dans un contexte international. En effet, mes chers collègues, n'ayons pas le sentiment que la situation à laquelle nous sommes confrontés est une spécificité française.

Je me permettrai de citer, à cet égard, quelques chiffres, publiés voilà moins de huit jours, qui concernent l'assurance maladie en Allemagne.

En Allemagne, le déficit global des caisses d'assurance maladie, pour les neuf premiers mois de 1995, atteint 7,5 milliards de deutschemark.

Selon une déclaration en date du 7 décembre du ministre allemand de la santé, le développement du déficit risque d'être dramatique, car ce sont peut-être 10 milliards de deutschemark de déficit qui seront enregistrés pour l'ensemble de l'année 1995 et, si rien n'est fait, le déficit prévisionnel serait de 17 milliards de deutschemark en 1996.

M. Charles Descours, rapporteur. Eh oui !

M. Claude Huriot. C'est pourquoi, en Allemagne, on envisage une hausse de cotisation de 0,3 ou 0,5 p. 100, ainsi qu'un projet de loi sur la réduction des coûts des séjours hospitaliers.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Par ordonnances ?

Mme Hélène Luc. Les syndicats allemands, de même, d'ailleurs, que les syndicats italiens, se déclarent solidaires des syndicats français ! Expliquez donc pourquoi !

M. Claude Huriot. En Belgique aussi, le Premier ministre envisage une réforme de la sécurité sociale, réforme qui est nécessaire à la réduction de la dette publique.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pas par ordonnances !

M. Claude Huriot. La nécessité est donc impérieuse, tout interlocuteur de bonne foi peut le remarquer. D'ailleurs, chers collègues de l'opposition, vous ne contestez pas ce point.

Mais il y a aussi l'urgence. Celle-ci a déjà été amplement soulignée, et je n'y reviens pas.

Le groupe de l'Union centriste approuve entièrement - qui pouvait en douter ? - ...

M. Claude Estier. Personne, c'est sûr !

M. Claude Huriot. ... les propositions inscrites dans le projet de loi d'habilitation.

Il ne s'agit pas là d'une sorte d'approbation béate ; simplement, nous sommes satisfaits, monsieur le ministre, de voir reconnu, dans les textes qui sont annoncés, le rôle éminent du Parlement. (*M. Estier s'esclaffe.*)

Pourquoi, chers collègues de l'opposition, ne pas l'avoir fait plus tôt, que ce soit par ordonnances ou par un projet de loi ? En effet, vous souhaitiez, vous aussi, l'intervention du Parlement. C'est finalement le gouvernement que nous soutenons qui vous apportera satisfaction sur ce point.

M. Claude Estier. Par ordonnances !

M. Claude Huriot. Nous approuverons ce texte, aussi, parce que la procédure nous satisfait.

Certes, ce n'est jamais de gaieté de cœur que le Parlement, quelle que soit la majorité, reconnaît la nécessité de légiférer par ordonnances. J'imagine d'ailleurs que, voilà quelques années, certains d'entre vous pouvaient être quelque peu gênés aux entournures.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Non !

M. Claude Estier. C'est vous qui n'en vouliez pas à l'époque !

M. Claude Huriot. A moins que vous n'ayez représenté, à l'époque, une "majorité godillot", ce dont je doute ! (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Le Gouvernement s'est engagé à informer et à consulter les commissions compétentes du Parlement, et nous comptons bien qu'il tiendra parole. Nous sommes prêts à jouer pleinement le jeu pour lequel le Gouvernement nous sollicitera.

M. Charles Descours, rapporteur. Très bien !

M. Claude Huriot. Autre motif d'approbation : la recherche, difficile et courageuse, d'une répartition équitable des efforts.

Il n'y a pas de réduction des remboursements, pas de « déremboursement » : chers collègues de l'opposition, vous pourriez, sur ce point, au moins, décerner un *satisfecit* au Gouvernement ! Jusqu'à maintenant, vous n'avez pas daigné le faire, mais nous attendrons...

Néanmoins, notre approbation est nuancée, monsieur le ministre, pour des raisons que M. le rapporteur a parfaitement exposées dans son rapport.

J'évoquerai tout d'abord l'allocation pour jeune enfant, qui n'est pas sans incidences sur la politique familiale, laquelle a toujours été, pour nous centristes, un enjeu extrêmement important...

Mme Hélène Luc. Vous allez faire payer des impôts sur les allocations familiales ! C'est ça votre politique familiale ?

M. Claude Huriot. ... et également sur une politique de natalité.

Par ailleurs, nous sommes quelque peu inquiets devant la multiplicité des assiettes de financement, qui risque de porter préjudice aux entreprises, non pas en raison de l'importance des prélèvements, mais du fait des complications administratives que ces assiettes diverses vont entraîner.

Il ne s'agit donc pas de signer un chèque en blanc. C'est pourquoi je voudrais, monsieur le ministre, exprimer six interrogations et formuler six propositions.

« Encore ne faut-il pas se satisfaire du seul mot de responsabilité », a dit le Premier ministre. Eh bien, dans une réforme dont les enjeux sont aussi pressants et aussi complexes, méfions-nous du sens des mots et mettons-nous d'accord sur leur définition.

En ce qui concerne la maîtrise des dépenses, je préférerais qu'elle ne soit plus assortie d'un qualificatif : « maîtrise « médicalisée » ou maîtrise « comptable ». A vrai dire, cette querelle de mots me paraît largement dépassée.

Nous devons assurer tous ensemble la nécessaire maîtrise des dépenses, sans autre adjectif. Au fond, monsieur le ministre, lorsque le Gouvernement nous dit que le Parlement va fixer le montant des ressources financées par l'impôt, va déterminer le taux d'évolution de l'ensemble des dépenses, que les conventions vont fixer les taux d'évolution des dépenses et prévoir la « déclinaison des objectifs nationaux en objectifs régionaux », lorsque vous annoncez un dispositif d'ajustement automatique des rémunérations des médecins, en fonction du respect des objectifs pour la médecine de ville, sommes-nous encore dans le domaine de la maîtrise médicalisée ou déjà dans celui de la maîtrise comptable ?

Je pose la question bien que, pour moi, parlementaire et médecin, la réponse m'indiffère. Seuls comptent l'objectif et les moyens de l'atteindre.

M. Guy Cabanel. Il faut l'expliquer, alors !

M. Claude Huriot. Ma deuxième interrogation portè sur la régionalisation.

Il y a, à mon sens, sur ce point, quelques ambiguïtés, voire quelques contradictions. En effet, la déclaration du Premier ministre fait référence à des structures régionales de gestion et de contrôle qui auront pour mission, sur la base de conventions d'objectifs et de gestion - que se cache-t-il derrière ce terme? - de décliner les objectifs nationaux en objectifs régionaux.

Par ailleurs, les agences régionales de financement de l'hospitalisation sont chargées de répartir les crédits limitativement alloués. Cela signifie bien, selon moi, que ces agences régionales n'ont pas de pouvoir de décision et que, par là même, elles ne sont responsables que d'une démarche - et elle n'est certes pas mince - consistant à assurer la gestion des moyens qui ont été fixés sur le plan national dans un cadre arrêté, lui aussi, sur le plan national.

Autrement dit, le niveau régional est un niveau de gestion et non pas un niveau de décision, ce qui ne permet pas de rapprocher le décideur du payeur. Or un tel rapprochement serait pour moi l'ébauche d'une meilleure réponse à la préoccupation de responsabilisation.

Alors même que ces structures régionales ont une mission de gestion sans pouvoir de décision, le Gouvernement envisage de renforcer l'autorité centrale à travers la nomination du directeur général, qui aura lui-même un pouvoir de nomination des directeurs des caisses.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que, sur ce système, à l'occasion du débat parlementaire ou lors des travaux que nous allons poursuivre ensemble, une clarification intervienne. Il importe en effet de savoir si nous engageons une démarche de déconcentration ou une démarche de décentralisation, dont les étapes successives doivent être, j'en conviens, franchies avec prudence.

M. Charles Decours, rapporteur. Très bien !

M. Claude Hurlot. Ma troisième interrogation a trait au contenu des conventions d'objectifs et de gestion, qui sont des conventions annuelles. En matière de santé et s'agissant de la gestion de machines aussi lourdes que les établissements hospitaliers publics, l'annualité de ces conventions est peut-être une échéance un peu trop courte.

Ma quatrième interrogation concerne l'accréditation et l'évaluation.

Là encore, méfions-nous des mots ! Lorsque, en commission, nous avons interrogé des personnalités compétentes, nous leur avons demandé quelle définition elles donnaient aux mots « accréditation » et « évaluation », comment elles envisageraient les relations entre accréditation, évaluation et planification. Tous nos interlocuteurs nous ont apporté des réponses différentes. Evitons donc la confusion sur le sens des mots ; d'où l'importance de définitions claires pour éviter toute déconvenue ou procès d'intention.

M. le rapporteur a d'ailleurs formulé sur ce point des observations tout à fait pertinentes. L'évaluation, qui est finalement, à notre sens, une démarche qualitative, vaudra-t-elle accréditation ? Quant à l'accréditation, sera-t-elle fonction des besoins de santé ou des indices de qualité que la démarche d'évaluation aura fait apparaître ? Par ailleurs, quelles seront les conséquences du retrait d'une accréditation ?

Ma cinquième interrogation porte sur les indicateurs de qualité des soins et sur la sécurité sanitaire.

Monsieur le ministre, il s'agit là de points extrêmement importants et vous-même avez, M. le Premier ministre, déclaré à plusieurs reprises que tout ce qui touche à la

santé des hommes devait satisfaire à un impératif premier, la qualité des soins, et à un impératif second, la sécurité sanitaire.

Cette approche qualitative, nous la faisons nôtre, bien entendu. Cependant, nous nous demandons quel instrument le Gouvernement envisage d'utiliser dans la mesure où les indicateurs de qualité des soins auront des implications en termes de répartition et d'attribution des moyens financiers.

Si vous pensez, monsieur le ministre, que seul le programme de médicalisation des systèmes, le PMSI, peut constituer un outil performant, nous ne saurions être d'accord avec vous, car il ne permet qu'une appréciation quantitative, le qualitatif lui échappant pour une large part.

M. Guy Cabanel. Très bien !

M. Claude Hurlot. Ma dernière interrogation porte sur les incitations à la réorientation vers la médecine préventive.

Il est vrai que la démographie médicale, en termes de politique de l'offre, pose des problèmes depuis au moins dix ans, et sans doute encore pour une dizaine d'années. Mais après...

Quelle est, cependant, la nature des ces incitations qui doivent nécessairement tenir compte des disparités régionales et reconverter en médecine scolaire ou en médecine du travail des praticiens, dans des régions que je ne citerai pas, mais dont la densité est largement supérieure à la moyenne nationale ? Il se trouve, chacun aura compris, que, dans ces régions où l'on peut considérer qu'il y a un excédent de médecins, vivent plus de vieux que de jeunes, et la reconversion des médecins risque de présenter, dans ce cas particulier, quelques difficultés.

J'en arrive, et je serai plus bref, aux six propositions que je voulais formuler. Pourquoi serai-je bref ? Non pas tant parce que je ne veux pas dépasser mon temps de parole, monsieur le président, mais parce que, dans la démarche à laquelle vous nous invitez, monsieur le ministre, le Parlement, notamment le Sénat, par sa commission des affaires sociales, aura la possibilité de développer ses propositions. Sinon, la règle du jeu que le Gouvernement a posée n'aurait pas de signification.

Quelles sont donc ces six propositions ?

Premièrement, il faut aller plus loin dans le sens de la régionalisation. Je me suis déjà exprimé sur ce point, ce n'était pas la première fois et ce n'est sans doute pas la dernière. Il faut que la région devienne un niveau de concertation et de définition d'une politique de santé, un niveau de décision et de planification.

Deuxièmement, il convient de développer les mesures d'intéressement. Monsieur le ministre, je me suis reporté à la loi de 1991, qui connaît un sort peu enviable, et j'ai comparé tout à la fois les propositions du Gouvernement contenues dans ce projet de loi et les déclarations du Premier ministre. Or, sauf erreur de ma part, je ne crois pas avoir lu le terme « intéressement ». C'est peut-être dommage car, dans un climat d'inquiétude et de tension comme celui qui prévaut actuellement et dont nous souhaitons tous qu'il se détende rapidement, il y aura néanmoins inquiétude et suspicion. De surcroît, prendre des mesures autoritaires, nécessaires, certes, à un moment donné, sans les avoir fait précéder de mesures d'incitation, c'est une démarche sur laquelle nous devons continuer à réfléchir.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Déposez donc un amendement !

M. Claude Hurlot. Troisièmement, il faut clarifier les coûts hospitaliers. Nous savons, parce que les hôpitaux ont la réputation d'être de grands dépensiers, que des coupes claires vont intervenir et que le taux directeur, d'ores et déjà fixé pour 1996, sera difficilement - c'est un euphémisme - respecté. Aussi, pour permettre à ceux qui ont la lourde responsabilité de gérer les établissements hospitaliers, on doit en arriver rapidement à une plus grande transparence. En effet, les établissements hospitaliers, en dehors de leur mission première de soins aux malades, participent aussi, dans le cadre de la loi hospitalière, à une mission d'enseignement, voire, pour certains d'entre eux, à une mission de recherche. Or ces coûts d'enseignement pèsent sur les budgets des hôpitaux qui ont également dû, au fil du temps, financer de plus en plus largement les écoles paramédicales.

Monsieur le ministre, voyons dans quelles conditions la clarification peut se faire. Nombre d'entre nous souhaitent qu'intervienne rapidement une séparation entre les dépenses de soins et de plateau technique, d'une part, les dépenses d'hébergement, d'autre part.

Quatrièmement, priorité doit être donnée à l'information des cabinets médicaux. Mon collègue et ami Jacques Oudin a développé ce point, ce qui me dispensera de le faire.

Cinquièmement, il faut s'interdire toute sanction collective. Monsieur le ministre, nombre d'entre nous, sans corporatisme ni égoïsme, mais sans vouloir pour autant admettre certains dévoiements, ne peuvent accepter que des sanctions collectives soient prises.

Je sais combien il est difficile, dans l'urgence, d'apporter une réponse satisfaisante.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Oui !

M. Claude Hurlot. Cependant, la plupart des médecins et des personnels médicaux jouent le jeu ou sont prêts à le faire dans le cadre de la convention actuelle ou de conventions révisées.

Mettons-nous à leur place, monsieur le ministre. Ceux qui jouent le jeu ont souvent grand mérite à le faire, car la pression de la demande ne doit pas être sous-estimée. Les sanctionner du fait d'attitudes contestables, critiquables, indéfendables de certains de leurs confrères, c'est faire une sorte d'amalgame qui risque de démotiver, de démobiliser les personnels et les membres des professions médicales, qui sont pourtant conscients, pour la plupart, des difficultés actuelles et qui souhaitent apporter leur contribution pour les résoudre.

Je souligne d'ailleurs que, selon les informations toutes récentes de la Caisse nationale d'assurance maladie, la progression des dépenses d'assurance maladie n'a été que de 0,3 p. 100 au mois d'octobre, - à comparer au taux de 0,7 p. 100 enregistré au mois de septembre - soit une hausse inférieure à toutes celles qui ont été enregistrées depuis six mois.

Certes, un tel résultat est précaire, j'en suis d'accord avec vous, monsieur le ministre, mais ces chiffres doivent tout de même être versés au débat auquel je vous invite, car ils signifient, qu'on le veuille ou non, une prise de conscience et un effort qui ne doivent pas être découragés.

Sixièmement, il faut prendre les dispositions législatives ou réglementaires nécessaires au développement des médicaments génériques. En effet, dans les annonces qui ont été faites, répondant d'ailleurs à une certaine attente de nos concitoyens qui n'ont pas toujours une image très positive du prix du médicament et qui oublient souvent que le médicament français est le moins cher d'Europe,

les médicaments génériques sembleraient être la voie dans laquelle l'opinion, non seulement l'opinion médicale mais aussi l'opinion française, est prête à s'engager.

Toutefois, on ne réglera pas la question du médicament générique d'un coup de baguette magique. En effet, il existe d'ores et déjà des textes législatifs et réglementaires qui limitent le droit de substitution du pharmacien. Pour mettre en place les dispositions que je souhaite, dont l'impact économique serait réel, même s'il ne doit pas être surestimé, encore faut-il rapidement fixer le cadre qui s'impose.

En conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe de l'Union centriste approuve la procédure qui est ici suivie. Le Gouvernement consultera les commissions compétentes ; nous vous en donnons acte, monsieur le ministre. (*Exclamations sur les travées socialistes.*) Sur le fond, nous espérons avoir des réponses à nos interrogations. Les propositions, je n'en doute pas, seront prises en considération par vous-même et, au-delà, par le Gouvernement.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il n'en croit pas un mot !

M. Claude Hurlot. Quant aux enjeux, ils sont immédiate - il faut, en effet, sauver le système de protection sociale - mais aussi à terme, car nous voulons, avec vous et avec le Gouvernement tout entier, être les bâtisseurs de la sécurité sociale à la française, de la sécurité sociale qu'attendent nos enfants, avant le XXI^e siècle. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à Mme Fraysse-Cazalis.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Monsieur le ministre, après avoir tenu des forums qui n'ont été qu'une parodie de consultation, après avoir annoncé sans débat la hausse brutale du forfait hospitalier et décrété l'asphyxie financière des hôpitaux en fixant le taux d'évolution à 2,1 p. 100, après avoir utilisé l'article 49-1 de la Constitution alors que vous restez sourd aux exigences des salariés, des grévistes et de la majorité de l'opinion publique qui les soutient, c'est à nouveau par l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution que vous avez coupé court au débat à l'Assemblée nationale.

Vous prétendez que vous êtes prêt à engager le dialogue. Mais enfin ! Si vos intentions étaient sincères, pourquoi alors, comme l'a rappelé ma collègue Danielle Bidard-Reydet tout à l'heure, fixer la date du 21 décembre alors que vous maintenez le débat parlementaire sur ce blanc-seing que vous nous demandez pour réorganiser la protection sociale comme bon vous semble et, surtout, comme il convient aux exigences du diktat de Maastricht ?

Mme Michelle Demessine. Très bien !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Les Français, à l'évidence, n'ont pas la même opinion de ce qui est bon pour eux. Ils sont attachés à notre système de protection sociale et rejettent le plan gouvernemental qui vise à mettre en pièces les principes qui l'ont fondé à la Libération.

Alors que vous affichez une volonté de dialogue dont nous attendons, dont chacun attend, qu'il se concrétise dans des conditions crédibles, vous nous demandez de discuter un projet de loi vous autorisant à légiférer par ordonnances sur la base de la déclaration faite par le Premier ministre, le 15 novembre dernier, comme s'il ne se passait rien dans les pays, comme s'il ne s'était rien passé

depuis, comme s'il n'y avait pas eu deux millions de manifestants, mardi dernier, pour exiger le retrait de votre plan !

Mme Hélène Luc. Très bien !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Quel mépris, monsieur le ministre ! Vous parlez de dialogue ? Plus vous en parlez, moins vous dialoguez ! Vous parlez de discussion, de concertation, mais que mettez-vous en discussion ?

Vous osez intervenir par ordonnances sur des sujets d'une importance extrême. Je les cite : l'instauration d'un nouveau prélèvement pour le remboursement de la dette sociale, qui pèsera essentiellement sur les ménages, y compris les chômeurs et les retraités, pour une durée de treize ans - et vous parlez d'équité - ; la réforme hospitalière, qui aboutirait à la suppression de dizaines de milliers de lits - personne ne le nie - ainsi qu'à la suppression de services et de postes dans un secteur public hospitalier mis en concurrence avec le secteur privé lucratif ; la restructuration des dépenses de médecine de ville et la mise en place d'instruments comptables et de sanctions à l'égard des médecins ; le gel et l'imposition des allocations familiales ; la remise en cause de la durée de cotisation des fonctionnaires pour une retraite à taux plein et l'encouragement de la mise en place des fonds de pension, ce qui constitue un nouveau recul grave et un pas de plus vers une retraite par capitalisation.

M. Philippe Marini. De grâce, épargnez-nous votre catéchisme !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Enfin, j'arrive au terme de mon énumération, la modification des structures de gestion de la sécurité sociale ! Et tout cela, messieurs, tout cela par ordonnances ! Quel courage ! Quel modèle de démocratie, vous qui en parlez tant !

Mme Hélène Luc. Très bien !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Face au plan présenté par le Premier ministre, et pour le justifier, vous prétendez qu'il n'y a pas d'alternative. C'est faux ! M. Barrot l'a dit de nouveau tout à l'heure, mais c'est faux : mon groupe a déposé une proposition de loi pour financer la sécurité sociale, mais le Gouvernement a toujours refusé de l'inscrire à l'ordre du jour. Débattons-en, au moins !

M. Robert Pagès. C'est la vérité !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. De même, lors des forums comme au cours des travaux de la mission d'information commune de l'Assemblée nationale, qui a procédé à des auditions pendant trois jours, de nombreuses contributions, des propositions alternatives ont été mises en avant. Débattons-en !

Mme Michelle Demessine. Très bien !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Vous n'en avez tenu aucun compte, et vous prétendez même qu'elles n'existent pas, les balayant d'un revers de main sans accepter qu'elles soient soumises au débat. Vous craignez donc le débat !

Parlant du plan gouvernemental, M. Juppé affirme que « tout le monde l'a salué ». Ici, peut-être, mais il a surtout été salué par des centaines de milliers de grévistes et des millions de manifestants dans toute la France !

On peut même dire que rarement un texte aura été « salué » avec autant de détermination pour en exiger le retrait (*Rires sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Tout le monde s'en rend compte, tout le monde sauf vous, monsieur le ministre !

Les sondages indiquent avec constance qu'une majorité de nos concitoyens refuse ce plan de saccage de la protection sociale et soutiennent largement les grévistes. « C'est qu'ils n'ont pas compris », dites-vous. Vous envisagez donc de maintenir votre cap et de continuer à expliquer. Mais détrompez-vous, les Français ont compris ; ils ont parfaitement compris ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils ne sont pas d'accord et vous le font savoir aussi résolument ! (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Exactement !

M. Louis Minetti. Très bien !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Qu'à cela ne tienne, tous les quotidiens, à l'exception de *L'Humanité* et de *L'Equipe*, ont publié, samedi dernier, une pleine page de publicité pour le plan du Gouvernement. Le respect des règles élémentaires de la démocratie et du pluralisme voudrait que les organisations syndicales les plus représentatives puissent exprimer, elles aussi, leur point de vue dans les mêmes conditions.

Mme Michelle Demessine. C'est vrai !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Ce n'est visiblement pas votre souci.

Il faut dire que la démocratie et le débat ne sont vraiment pas votre point fort. Vous les ressentez plutôt comme un handicap. Il faudra bien pourtant qu'un jour vous regardiez la réalité en face. Ni cette page de publicité - au moment où vous traquez, soi-disant, les dépenses - ni les reculs du Gouvernement sur des revendications sectorielles n'ont eu l'effet que vous espérez : la division du mouvement social. Vous n'y êtes pas parvenu.

Comprenez enfin qu'il s'agit non pas seulement d'une humeur du personnel roulant de la SNCF ou de la RATP, mais bien d'un large mouvement unitaire de protestation, mouvement qu'il convient de saluer pour son courage et pour sa détermination. (*M. Jean-Luc Mélenchon applaudit.*)

Tout le pays attend des négociations. Allez-vous les lancer vite, non pas pour discuter des modalités d'application d'un plan que vous auriez décidé seul et pour lequel vous nous demandez carte blanche, mais pour débattre avec franchise et courage des vrais problèmes en recherchant des solutions humaines, solidaires et efficaces ?

Mme Hélène Luc. Très bien !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Il faut le dire, vous êtes loin de cette démarche avec cette publicité dans laquelle M. Juppé fait à la fois les questions et les réponses. En voilà une conception du débat !

Pourquoi faut-il réformer la sécurité sociale, dites-vous ? Notre réponse est simple. Cette réforme est nécessaire pour mieux répondre aux besoins sociaux et pour garantir une plus grande sécurité aux malades, aux familles et aux personnes âgées. Vos objectifs et les actions que vous mettez concrètement en place vont dans le sens contraire. Au nom du déficit, vous prônez en effet la réduction des dépenses de santé et de protection sociale.

M. Philippe Marini. Vous payez avec quoi ?

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Certes, des problèmes financiers se posent mais vous en cachez soigneusement les véritables causes. Vous nous présentez même une répartition chiffrée par Français, du nouveau-né au centenaire, comme pour accréditer l'idée que chacun

aurait une part de responsabilité. Vous évitez ainsi de parler du chômage, des bas salaires qui sont source de déficit, des dettes patronales envers la sécurité sociale et des dettes de l'Etat.

J'ai posé une question sur ce point mais je n'ai toujours pas obtenu de réponse. Quel est le montant de la dette de l'Etat envers la sécurité sociale ? Le Gouvernement ne répond pas.

Mme Hélène Luc. Absolument !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. On la reposera !

M. Claude Estier. Bonne question !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Contrairement à ce que vous prétendez, vous n'êtes pas les tenants de la réforme face aux immobilistes. Monsieur Barrot, nous ne sommes pas hostiles à une réforme ; au contraire, nous la réclamons. Mais nous refusons la vôtre. Nous avons d'autres propositions.

Une majorité de Français veut préserver notre système de protection sociale mais mieux le développer et le moderniser afin qu'il assure à chacun une protection de qualité. Cependant, ils refusent que, au nom de la nécessité de son évolution, vous cassiez un outil qui a fait la preuve de son efficacité. (*M. Mélenchon applaudit.*)

Une bonne protection sociale exige-t-elle des moyens ? Oui, sans aucun doute, et ceux-ci existent.

Les entreprises ont affiché plus de 1 200 milliards de francs de profits en 1994. Aussi est-il normal d'exiger qu'une partie de ces richesses créées par les salariés soit affectée au financement de la protection sociale de tous. C'est une question de bon sens, de justice et d'équité.

Mais vous refusez cette option. Vous préférez préserver les profits des entreprises et la spéculation en sacrifiant la protection sociale. Cette démarche sous-tend toutes les mesures que vous nous avez présentées, et c'est pourquoi elles sont rejetées par les Français.

A la question de M. Juppé : « Y aura-t-il un rationnement des soins et des médicaments ? » la réponse est bien évidemment positive.

Il suffit d'énumérer quelques-unes des mesures annoncées, telles que l'augmentation du forfait hospitalier, qui passe de 55 francs à 70 francs, l'évolution des dépenses de santé limitée à 2,1 p. 100, quels que soient les besoins qui ne sont d'ailleurs même pas recensés, les nouveaux prélèvements et la réduction des prestations qui portent atteinte au pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités.

Enfin, c'est évident : il y a bel et bien un rationnement ! M. Juppé a affirmé dimanche soir que les remboursements ne seraient pas diminués et que le Gouvernement procéderait différemment.

En effet vous procédez autrement. Vous créez les conditions pour que les gens n'aient pas les moyens de payer, comme le confirme l'étude du Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé, le CREDES, sur les personnes qui déclarent renoncer à des soins en raison de leur remboursement insuffisant, et elles sont de plus en plus nombreuses. Ce n'est pas un fleuron, tout de même ! Contrairement à ce que vous pensez, monsieur le ministre, la population comprend très bien.

Mme Hélène Luc. Absolument !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. C'est ce qui motive, je le répète, son profond mécontentement.

Vous avez décidé de limiter les dépenses de santé à une enveloppe fixée *a priori* par le Parlement et dont le montant ne devra en aucun cas être dépassé. Dans ce cadre

serait ensuite négocié le taux d'évolution des dépenses, à l'issue d'une conférence nationale réunissant chaque profession de santé et les caisses. Cette pénurie de moyens serait enfin répartie entre les régions, avec une mise en concurrence inadmissible parce qu'elle ne pourrait que nuire à l'intérêt des malades.

Comment qualifier autrement que de rationnement ces dispositions qui touchent les dépenses de santé remboursables ? Ceux qui le pourront souscriront une couverture supplémentaire auprès de compagnies d'assurances privées. Quant aux autres, tant pis pour eux !

La Confédération syndicale des médecins de France, notamment, a exprimé la même inquiétude. « Le risque majeur, a-t-elle déclaré, est d'instaurer le rationnement des soins... en calculant un taux d'évolution des dépenses en fonction de l'inflation, et non pas des besoins médicaux réels de la population. »

M. Louis Minetti. Très bien !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Vous voyez, cette opinion n'est pas seulement la nôtre.

Vous prétendez que les personnes à revenus modestes ne seraient pas concernées par le plan du Gouvernement et que les salariés ne seraient pas seuls à en supporter le coût.

Vous estimez vous-même à 9 millions le nombre de chômeurs en fin de droits et de ceux qui, ne disposent que du RMI ou du minimum vieillesse, sont dans une telle situation de détresse qu'ils échapperont à vos mesures. C'est en soi un aveu qui en dit long sur les méfaits de votre politique et de celles qui ont été menées pendant des années.

M. Adrien Gouteyron. Curieux raisonnement !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Oui, 9 millions de personnes sont dans une détresse telle qu'elles échapperont à vos mesures qui, pourtant, concernent la majorité des Français. Il s'agit tout de même d'un aveu accablant, et je le dis comme je le pense.

M. Philippe Marini. M. Mitterrand a été président pendant quatorze ans !

M. Ivan Renar. Taisez-vous, monsieur Marini !

M. Félix Loyzour. M. Marini ne les connaît sans doute pas !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Vous dites que vous allez ponctionner 2,5 milliards de francs sur l'industrie pharmaceutique. Cependant, vous ne dites pas que plus de 100 milliards de francs seront ponctionnés sur les ménages au cours des deux premières années, alors que les entreprises, y compris les trusts pharmaceutiques, n'y contribueront que pour 5 milliards de francs et durant un an seulement, en 1996, et encore, nous venons d'apprendre que des négociations auront lieu. Il ne faut pas « égratigner » toutes ces personnes : il est préférable d'accroître les charges des ménages !

Encore faut-il ajouter que les personnes les plus modestes supporteront par d'autres biais le poids de votre plan puisqu'il prévoit le gel des allocations familiales. On tient de beaux discours sur la famille mais la réalité est tout autre. On prévoit le gel des allocations familiales qui, de surcroît, seront soumises à l'impôt sur le revenu.

Mme Marie-Claude Beaudeau. C'est scandaleux !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Ainsi estime-t-on à 500 000 le nombre de familles qui deviendront impossibles, alors qu'elles étaient exonérées compte tenu de leurs modestes ressources. Est-ce cela l'équité que vous évoquez dans chacune de vos phrases ? (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Quant au forfait hospitalier, il sera le même pour tous. Que l'on soit chômeur en fin de droits ou détenteur d'une grande fortune, le prix sera le même ! C'est ça l'équité que vous évoquez dans chacune de vos phrases ? C'est sans doute encore un geste de largesse et de justice sociale, cette fameuse justice sociale dont nous a tant parlé Jacques Chirac durant sa campagne électorale !

A toujours répéter des contrevérités flagrantes, le discours officiel se heurte à la réalité, l'information cède le pas à la propagande et nos concitoyens vous font de moins en moins confiance.

Vous les contraignez à la grève pour se faire entendre et vous les accusez de ne rien comprendre. Vous tentez de les culpabiliser : les médecins prescriraient sans raison, les malades avaleraient des médicaments ou se feraient hospitaliser pour le plaisir, et tous seraient devenus responsables du « trou » de la sécurité sociale ! Ce raisonnement est beaucoup trop simpliste pour que les Français vous suivent. Ayez un peu de respect à leur égard, ce ne sont pas des sots.

Vous prétendez qu'une liste rigide de références médicales opposables, assorties de sanctions financières en cas de non-respect, est indispensable pour que les médecins aient de bonnes pratiques médicales.

Mme Hélène Luc. Très bien !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Voulez-vous dire qu'ils ne les auraient pas apprises au cours de leurs longues années d'études de médecine ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. C'était dans la convention, madame !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Vous découvrez qu'une formation permanente de qualité et cohérente à l'échelon national est nécessaire - c'est vrai - mais vous n'en prévoyez le financement nulle part, monsieur le ministre.

Mme Marie-Claude Beaudou. Qui paiera ?

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Il en est de même, pour la médecine préventive. Où est la ligne budgétaire correspondante dans le budget de 1996 ? Soyez cohérent et respectez tous ces professionnels !

Le carnet médical pourrait constituer une bonne initiative pour les malades car il permettrait d'assurer un meilleur suivi, mais vous ne le concevez que comme un instrument de limitation du nombre de visites et de soins et seuls ceux qui auront les moyens pourront éventuellement demander un second avis médical.

Vous évoquez les gaspillages ; on peut effectivement en parler. Nous sommes hostiles aux gaspillages et nous sommes prêts à soutenir toute mesure qui tendrait à y remédier.

Mme Hélène Luc. Très bien !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. S'il existe des pratiques mercantiles, il faut les sanctionner. On parle ainsi de prothèses de hanche dont le prix varierait de un à trois. Si tel est le cas, qu'attendez-vous pour intervenir ? Mais vous laissez faire depuis des années...

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Il faut me soutenir !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Vous considérez tous les médecins et tous les malades comme des présumés coupables. C'est inadmissible !

M. Charles Descours, rapporteur. M. Ralite nous expliquera tout à l'heure comment il a fait en son temps !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. M. de Kervasdoué a tenu certains propos mais, ayant été directeur des hôpitaux, il sait de quoi il parle. Il a donc connaissance de certaines anomalies qu'il laisse perdurer avec votre accord.

Je dis, quant à moi, que s'il existe des anomalies, il faut les corriger, et nous vous soutiendrons en ce sens.

M. Guy Cabanel. Me permettez-vous de vous interrompre, madame Fraysse-Cazalis ?

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Cabanel, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Guy Cabanel. Il est vrai que des abus ont été commis ; ils ont été dénoncés. Vous savez très bien que des procès concernant certains trafics de prothèses de hanche sont en cours et que des sanctions seront prises.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Très bien !

M. Guy Cabanel. Des médecins et certains professionnels de la vente ou de l'importation de ces matériaux sont actuellement mis en examen.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. C'est très bien !

M. Guy Cabanel. De tels faits se sont produits dans le Midi, dans l'Hérault, ainsi que dans l'ouest de la France. Je tenais à porter ces exemples à votre connaissance.

M. le président. Veuillez poursuivre, madame Fraysse-Cazalis.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Je considère que ces procédures sont normales, et nous sommes prêts à soutenir toutes celles qui sont de nature à corriger de telles anomalies. Mais, de grâce ! n'utilisez pas ces exemples pour casser un système de sécurité sociale qui a fait ses preuves et pour, de surcroît, accuser les professionnels et les malades sans raison. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*) Non, tous les médecins ne sont pas des gangsters ou des personnes malhonnêtes, et les malades non plus !

M. Guy Cabanel. Je connais suffisamment les médecins pour ne pas porter d'accusation contre eux.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Je le pense aussi, monsieur Cabanel.

Je regrette, monsieur le ministre, que vous n'évoquiez pas les gaspillages humains et financiers induits par une prévention scandaleusement insuffisante, voire totalement sinistrée dans certains secteurs. Que faites-vous pour remédier à cette situation alors que votre projet de loi de finances pour 1996, je le répète, est en diminution dans ce domaine ?

En fait, vous ne voulez pas dire clairement que les traditions humanistes et de solidarité de notre pays devraient se plier aux exigences de l'Europe de Maastricht. Avant de soigner un malade, on commencerait par s'assurer qu'il est solvable et, s'il est étranger, on s'assurerait d'abord qu'il est en règle. M. Juppé veut-il désigner les étrangers comme les boucs émissaires du déficit ? Je trouve ce procédé indigne et dangereux.

Une protection sociale de qualité pour tous a un coût important ; en avons-nous les moyens ? Oui, si l'on met fin à l'injustice criante qui consiste à faire cotiser les revenus du travail alors que les revenus financiers sont épargnés.

M. Philippe Marini. Nous y voilà ! On a trouvé la solution !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Je le répète, l'instauration d'une cotisation sur les revenus financiers au même taux que sur les salaires serait justice, monsieur le ministre.

M. Philippe Marini. On l'avait deviné !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Un tel dispositif rapporterait 77 milliards de francs. Avez-vous le courage, vous qui vous délivrez des satisfecits depuis le début de cette discussion d'instaurer un prélèvement sur les revenus financiers comme sur les salaires de 13,5 p. 100 ? Voilà une mesure courageuse et d'équité qui rapporterait, j'insiste sur ce sujet, 77 milliards de francs à la sécurité sociale. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. Ivan Renar. Là, M. Marini se tait !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Oui, nous en avons les moyens si vous prenez enfin les mesures nécessaires pour recouvrer les dettes patronales et celles de l'Etat. Nous écouterons votre réponse sur ce point, monsieur le ministre. Une telle décision serait courageuse.

Oui, nous en avons les moyens si vous mettez un terme aux exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises, sans contrôle et sans création d'emplois. Le chômage ne cesse d'augmenter et vous continuez d'accorder des exonérations. Vous creusez vous-même le trou de la sécurité sociale.

Oui, nous en avons les moyens si une véritable politique est engagée en faveur de l'emploi et des salaires. Permettez-moi de rappeler des chiffres que j'ai déjà cités : 100 000 emplois créés rapporteraient 9 milliards de francs à la sécurité sociale ; une augmentation de 1 p. 100 des salaires rapporterait 13 milliards de francs à la sécurité sociale.

Vous qui prétendez être le seul à proposer une réforme, alors que vous organisez en réalité le démantèlement de la protection sociale, allez-vous, enfin, accepter de débattre de ces propositions qui sont réalistes, justes et qui ne sont contestées par personne ?

Après avoir dit et répété qu'il n'y avait pas d'alternative à son projet, M. Juppé vient de déclarer, enfin, le 12 décembre à l'Assemblée nationale : « Cette réforme sérieuse et cohérente, c'est celle du groupe communiste. » C'est très bien, c'est un aveu.

M. Ivan Renar. C'est l'hommage du vice à la vertu !

M. Philippe Marini. On se demande pourquoi vous ne recueillez que 9 p. 100 des voix aux élections !

Mme Danielle Bidard-Roydet. Bravo, monsieur Marini !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. M. Barrot a dit tout à l'heure - il n'a pas dû bien écouter M. le Premier ministre - qu'il n'y avait pas d'alternative. Le Premier ministre pense, quant à lui, qu'il y a d'autres possibilités. Pour être tout à fait honnête, je dois dire que M. le Premier ministre a ajouté que ces propositions relevaient d'une autre philosophie de la société.

Mme Michelle Demessine. Ça oui !

M. Jacques Oudin. On a vu ce que cela a donné !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Certes, c'est effectivement une question de choix...

M. Claude Hurlet. Et où s'applique-t-elle ?

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. ... choix d'utilisation des richesses, choix de civilisation, choix de société. Mais en tout état de cause, messieurs, nous pensons que la population doit pouvoir faire son choix.

M. Claude Hurlet. Quel est votre modèle ?

M. Ivan Renar. L'homme !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Vous voulez nous imposer le vôtre.

Ou bien la santé et la protection sociale constituent un droit fondamental qu'il faut assurer à tous, sans distinction de ressources, d'origine sociale ou ethnique, et, la solidarité étant un devoir national, on en assume le coût en utilisant à cet égard la part nécessaire des richesses créées par le travail...

M. Philippe Marini. Pour ceux qui ne sont pas d'accord, c'est le goulag !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. ...ou bien on ne considère pas la santé et la protection sociale comme un objectif prioritaire et on limite les dépenses à une enveloppe prédéfinie, à ne pas dépasser, quels que soient les besoins. Tel est votre choix.

C'est la raison pour laquelle vous organisez le rationnement des dépenses de santé, pudiquement baptisé « maîtrise médicalisée ». Les critères économiques dictés par les accords de Maastricht imposeraient alors leurs contraintes aux exigences de santé, et non l'inverse.

Messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est cela que les Français rejettent aujourd'hui et que refusent, avec eux, les membres du groupe communiste républicain et citoyen auquel j'appartiens. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je suis étonné d'entendre les orateurs de la majorité accepter sans broncher d'être dépossédés de leur pouvoir au profit d'ordonnances auxquelles ils souscrivent quasiment sans condition, eux qui affirmaient facilement, naguère, l'importance du contrôle du Parlement sur le Gouvernement, eux qui décrivaient aisément le Sénat comme un rempart contre toute tentative de gouverner contre les intérêts du peuple. Nous, socialistes, nous ne pouvons voter cette loi d'habilitation, car nous n'avons pas confiance dans le Gouvernement. Cette méfiance a plusieurs raisons.

M. le Premier ministre a essayé d'imposer son plan de façon autoritaire, sans réelle concertation. Il a été jusqu'à compromettre le pacte républicain dans notre pays. Le Gouvernement n'est pas convaincant lorsqu'il parle de la dette sociale. Nous sommes contre l'étatisation de la protection sociale, qui en prend pourtant le chemin.

Le premier gouvernement de M. Juppé, comme M. Balladur avant lui, avait la possibilité de mettre en œuvre la maîtrise médicalisée depuis 1993.

Le Gouvernement n'est pas convaincant quand il dit vouloir favoriser le paritarisme. Quant à nous, nous tenons au paritarisme, un paritarisme à rénover, structure importante de notre démocratie sociale.

Monsieur le ministre, la précipitation du Gouvernement est malsaine. Vous nous demandez de légiférer dans les pires conditions, dans la situation la moins propice.

A présent, le Premier ministre a accepté de rencontrer les leaders syndicaux. Force est de constater que c'est pourtant lui qui a provoqué les mouvements sociaux, en méprisant ceux qui, depuis des semaines, lui ont demandé de pouvoir négocier les mesures qu'il voulait tout simplement imposer.

Je proteste contre la situation qui nous est faite : autoriser un gouvernement à recourir aux ordonnances pour essayer de régler un problème majeur dans le pays relève du cas de conscience.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Eh oui !

M. Charles Metzinger. La conscience a besoin d'être éclairée par la réflexion. La réflexion a besoin du temps nécessaire à la sagesse pour dégager les bonnes règles de conduite. On ne nous laisse pas le temps de cette réflexion.

Vous négligez tout cela, monsieur le ministre. Vous en faites fi ! Il n'est ni raisonnable ni sérieux de traiter ainsi un problème aussi important que celui de la réforme de la protection sociale.

Faut-il constamment répéter, monsieur le ministre, mes chers collègues, que ce sont les promesses du candidat Chirac et les volte-face du Président de la République qui sont les causes du profond désarroi de nos concitoyens ? M. Chirac avait pourfendu la pensée unique, la technocratie et la pression des marchés financiers. Il adore maintenant ce qu'il brûlait hier. Il a perdu sa crédibilité et il entraîne le Premier ministre vers le fond.

Le Gouvernement est débordé de partout, parce qu'il n'entend pas, n'écoute pas, ne comprend pas la demande sociale profonde de la majorité des Français.

M. Jean-Luc Mélenchon. Voilà !

M. Charles Metzinger. C'est ainsi que le plan Juppé est contestable dans ses dispositions, sa méthode et son calendrier.

Le Gouvernement a pensé qu'en dramatisant la situation il ferait plier les Français.

M. Jean-Luc Mélenchon. Absolument !

M. Charles Metzinger. Les forums régionaux de la protection sociale n'étaient pas le lieu d'un véritable débat. Ils n'étaient qu'un écran de fumée derrière lequel le Premier ministre concoctait en secret le plan que les Français rejettent clairement. Tout s'est fait dans la précipitation, avec une présentation dans laquelle des réalités étaient déformées : l'essentiel du déficit provient de la période 1993-1995,...

M. Jean-Luc Mélenchon. Parfaitement !

M. Charles Metzinger. ... et en bonne partie parce que les gouvernements Balladur et Juppé 1 n'ont pas voulu appliquer ce qu'il était possible de faire à partir des textes votés en janvier 1993 sous le gouvernement Bérégovoy. *(Applaudissements sur les travées socialistes. - Mme Michelle Demessine applaudit également.)*

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est dans votre rapport !

M. Charles Metzinger. La crise sociale a éclaté au grand jour : la fracture de la société française sera consommée si le Gouvernement ne tient pas enfin compte du fait que, en ayant décidé de nouveaux prélèvements, il a fait déborder la coupe, car, en ce domaine, la répartition des sacrifices est tout à fait inégale. Comment peut-on l'illustrer plus clairement qu'en précisant qu'un salarié sur dix gagne moins de 6 500 francs par mois, et qu'un sur deux gagne moins de 8 500 francs ?

Or, depuis l'avènement de votre majorité en 1993, les salariés, particulièrement ceux qui disposent de revenus modestes, ont subi deux augmentations du forfait hospitalier, deux relèvements de la CSG, une hausse de deux points de la TVA. Quand bien même vous vous en défendez, c'est tout de même un traitement draconien qui est asséné au salariat. Ce constat se passe de commentaires, sauf à dire que ce qui a été entrepris depuis trois semaines est scandaleux. D'ailleurs, les salariés sont depuis trois semaines dans la rue et ils vous font entendre la voix de la sagesse populaire.

Le pouvoir d'achat est en baisse sérieuse. Les Français se sentent plus que jamais insécurisés et le dernier rempart de la sécurité, la protection sociale, a fait l'objet de la part du Gouvernement d'attaques, de réformes dit M. Juppé, sans que, au préalable, des négociations aient été proposées sur de possibles changements à envisager.

M. le Premier ministre pensait qu'avec moins de deux millions de Français dans la rue, sa demande était approuvée. Il s'est rendu à l'évidence : la constance, la persistance et la qualité des mouvements sociaux dans le pays démontrent que le Gouvernement fait fausse route. L'intransigeance manifestée par M. Juppé au début, sa manière péremptoire de vouloir imposer son point de vue connaissent l'échec.

Au moment où le chômage touche quasiment toutes les familles, au moment où il apparaît clairement que le plan antichômage n'a pas apporté d'améliorations notables, il n'est pas étonnant que le pays ne croie plus à une sortie du tunnel.

Au moment où les organisations socioprofessionnelles, les syndicats des salariés en tête, vous ont dit qu'il fallait négocier, qu'ils savaient eux, mieux que quiconque, combien la déprime était forte chez leurs mandants, vous avez mal réagi : vous pensiez que la dramatisation à outrance des déficits sociaux suffisait à amener les Français à vous suivre dans n'importe quelle voie de réforme ; vous vous imaginiez qu'en culpabilisant les usagers de la sécurité sociale, vous leur feriez accepter des nouveaux prélèvements, sans coup férir de leur part.

M. Jean-Luc Mélenchon. Voilà !

M. Charles Metzinger. Faut-il vous rappeler par ailleurs que deux tiers des patrons français estiment, eux aussi, que vous auriez dû négocier avant de présenter un plan de réforme ?

Vous connaissez mal les Français. Il en est résulté une crise politique. Le pays aurait pu en faire l'économie.

Dès le départ, l'opposition a douté de votre réforme non négociée. A présent, alors que M. le Premier ministre récuse sa propre intransigeance, l'opposition doute de votre crédibilité, de votre capacité à promouvoir de sincères et équitables réformes. Ses propres amis politiques sont ébranlés, malgré des votes de confiance parlementaires inévitables, majorité oblige.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Eh oui !

M. Charles Metzinger. Au départ, le Gouvernement était sûr de lui, certains disent même arrogant.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Droit dans ses bottes !

M. Charles Metzinger. Puis il a pris peur. Maintenant, il exorcise sa peur par le bruit que fait sa majorité chaque fois qu'elle lui accorde sa confiance.

Ainsi, vous êtes majoritaires au Parlement, mais minoritaires dans le pays.

M. Henri de Raincourt. Vous n'en savez rien !

M. Charles Metzinger. Où est ce lien sacré, qu'on appelle la légitimité, entre le Gouvernement et les Français qui font grève et qui manifestent ?

Quand vous dites que ce sont les années de présidence socialiste qui sont la cause de tout cela, vous faites une fois de plus preuve d'un cruel manque d'imagination et vous fuyez vos responsabilités.

M. Michel Rufin. C'est la réalité !

M. Charles Metzinger. A chaque changement de majorité, mes chers collègues, il y a une part d'héritage à assumer. Cela tient au principe même de l'alternance démocratique.

cratique. Aujourd'hui, à la fin de 1995, ne venez pas regarder les Français au fond des yeux pour leur dire : « Ce sont les socialistes les responsables. » Ils ne vous croient plus. Il y a eu une dynamique socialisante qui convenait. Depuis 1993, cette dynamique est inversée. C'est la dynamique du libéralisme qui est engagée. Aujourd'hui, on en voit le résultat, et c'est votre responsabilité : le pays est exsangue.

Vous gouvernez sur un fond de crise politique majeure.

La perte de confiance est d'abord le résultat de promesses qui n'ont pas été tenues. Lorsque vous dites : il suffit que le Parlement vote la loi nous habilitant à présenter trois projets de loi et à prendre cinq ordonnances, vous imaginez que les Français peuvent encore vous croire. Peuvent-ils croire que les ordonnances iront dans le sens souhaité par tous ceux qui veulent une bonne protection sociale, dans le sens exigé par ceux qui ont des mandats pour le demander, les parlementaires et les représentants des salariés ?

Le recours aux ordonnances ne constitue pas le meilleur choix politique que vous ayez pu faire en la matière. Puisque vous aviez accepté enfin de rencontrer les partenaires sociaux, il convenait, monsieur le ministre, dans ce contexte, d'attendre et non d'user d'un moyen qui radicalisait votre position. Il faut renoncer à ces ordonnances. Négociez d'abord,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Absolument !

M. Charles Metzinger. ... puis vous vous présenterez devant le Parlement. (Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)

Le système des ordonnances permet au Gouvernement qui y recourt de bénéficier d'une plus grande souplesse pour légiférer sur des sujets qui dépendent cependant largement d'un consensus entre les partenaires. Nous en sommes loin ! Vous, vous en détournez l'esprit. Cette radicalisation, face à deux millions de Français qui manifestent avec tant de détermination, c'est le désaveu pur et simple du dialogue social.

Vous reprochez aux socialistes d'avoir recouru aux ordonnances pour légiférer. Parlons-en ! Jamais ces ordonnances n'ont été prises quand les Français manifestaient dans la rue. Je peux vous rappeler le contenu de ces ordonnances. Elles concernaient des sujets qui emportaient l'adhésion de tous : la retraite à soixante ans, la réduction du temps de travail, le travail à temps partiel, et je pourrais continuer l'énumération.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Et la durée du temps de travail ?

M. Charles Descours, rapporteur. La retraite à soixante ans n'était pas financée ! C'est cela aussi le déficit de la sécurité sociale !

M. Charles Metzinger. En six mois, depuis l'élection présidentielle, vous avez réussi à provoquer une crise majeure. Vous y avez réussi en un temps record, obnubilés que vous êtes par votre libéralisme imprégné de technocratie - technocratie que vous fustigiez naguère - ignorants que vous êtes des conditions de vie de la grande majorité de la population.

Votre politique est périlleuse. Elle risque de monter les Français les uns contre les autres. La communauté française a peur : son passé ne suffit plus à garantir son avenir, et le Gouvernement n'en tient pas compte. C'est irresponsable !

Allez à l'écoute réelle de la population. Négociez avec ceux qui représentent nos concitoyens au Parlement, dans les entreprises, dans les associations. Ne gouvernez pas

contre la majorité des Français, car vous briseriez le pacte républicain ! Abandonnez le style autoritaire ! Tels sont les propos que j'aurais tenus à M. le Premier ministre, s'il avait été là cet après-midi ; mais il a préféré ne pas être présent.

Les réformes sociales appellent en partenariat les représentants socioprofessionnels. Elles ne peuvent réussir contre leur avis. Quand les Français ont le sentiment d'être les victimes de promesses électorales, il ne faut pas, de surcroît, gouverner contre leur volonté.

Voilà pourquoi nous avons suggéré au Gouvernement, dans un premier temps, de retirer le plan Juppé. Voilà pourquoi nous demandons maintenant à M. Juppé, à l'instar de la majorité de nos concitoyens, de négocier avec les partenaires sociaux, de mettre ce plan à plat et de ne pas être inutilement intransigeant !

Le Gouvernement doit écouter les salariés et ne pas prêter trop l'oreille aux milieux financiers de l'étranger dominés par les économistes conservateurs et la philosophie du libéralisme anglo-saxon. Au-delà de la France, qui souffre aujourd'hui, c'est la construction européenne qui est désormais placée sous cette coupe droitrière.

C'est pour résister à cette influence-là, et avec juste raison, que M. François Mitterrand, quand il était Président de la République, s'était battu pour que le traité de Maastricht comporte un volet social. (M. Jean-Luc Mélenchon applaudit.)

M. Charles Descours, rapporteur. Il a fait voter « oui » au traité de Maastricht !

M. Charles Metzinger. Celui-ci nous fait cruellement défaut et cette carence risque de piéger la construction européenne.

M. Charles Descours, rapporteur. Qui a signé le traité de Maastricht ?

M. Charles Metzinger. C'est pourquoi il me semble urgent,...

M. Charles Descours, rapporteur. Ce n'est pas Chirac qui a signé le traité de Maastricht !

M. Ivan Renar. Qui a voté « oui » ?

M. Charles Descours, rapporteur. Pas Séguin !

M. Charles Metzinger. ... au vu de la situation économique qui règne dans le pays et qui ne semble pas en voie d'amélioration, de donner un contenu social à la construction européenne. L'action politique fondée sur le monétarisme à tout crin ne fera pas, à l'avenir, l'économie de crises sociales.

C'est cela que nous vivons d'ailleurs actuellement. C'est cela qu'il nous faut dépasser, surmonter. L'obstination, ici, n'est pas de mise, car, si l'Europe économique doit acquérir ses galons, c'est le peuple qui les lui donnera.

Enfin, monsieur le ministre, à propos de la dette, vous avez été astucieux en proposant la création de la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la CADES. Néanmoins - je vous l'ai d'ailleurs déjà dit - vous avez été astucieux, mais pas vertueux. En effet, sortir cette dette des comptes ne la diminue pas pour autant. Quelle est donc, alors, l'incidence réelle du taux de la dette sur le produit intérieur brut ?

Vous vous enfermez dans une logique comptable, et vous voudriez nous faire croire qu'elle aura des effets économiques durables !

M. le Premier ministre a reconnu - c'était, me semble-t-il, devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale - que, compte tenu des problèmes

constitutionnels posés par le traitement de cette dette, il n'y aura pas de nouveau transfert de la dette reprise en 1993, laquelle restera inscrite dans les comptes de l'Etat. Enfin une réponse, tout au moins un début de réponse ! Mais cela ne nous suffit pas encore.

Au fait, vous substituez la CADES au fonds de solidarité vieillesse, le FSV, pour poursuivre les versements à l'Etat. Ces versements sont la contrepartie de la charge assumée par l'Etat au titre de la dette reprise au 1^{er} janvier 1994. La CADES aura à sa charge la totalité de la dette et percevra le RDS au taux de 0,5 p. 100, prélevé sur tous les revenus.

Alors, si la dette reprise en 1993 reste inscrite dans le compte de l'Etat, à combien s'élève réellement la dette sociale à apurer par emprunt ?

M. Claude Estier. Bonne question !

M. Charles Metzinger. Vous avez annoncé votre volonté de maîtriser les dépenses de santé. Permettez que, là aussi, j'exprime notre septicisme. En effet, tout en décriant la maîtrise comptable, c'est elle que M. Juppé a mise en œuvre avant même la présentation de son plan : il a réduit le taux directeur des hôpitaux à 2,1 p. 100 ; il a augmenté le forfait hospitalier, le faisant passer de 55 francs à 70 francs. Voilà un bel exemple de ce qu'il ne fallait pas faire !

Et puis, si son intention était réellement de faire de la maîtrise médicalisée, M. le Premier ministre a raté l'occasion de la réaliser depuis qu'il gouverne, c'est-à-dire depuis sept mois ; il en a été de même, avant lui, de son ami politique M. Balladur, depuis 1993. Ils avaient depuis longtemps la possibilité, l'un et l'autre, en se fondant sur l'action des gouvernements socialistes, de mettre ces décisions en œuvre, ce qui aurait sans doute évité que, de 1994 à ce jour, le déficit de la sécurité sociale n'atteigne, pour ces deux seules années, le chiffre record de 120 milliards de francs. Comment a-t-on pu arriver à une telle somme depuis 1994 ?

Hier encore, le Premier ministre dédaignait la maîtrise médicalisée. Aujourd'hui, il la prône. Nous doutons de sa volonté de la mettre en œuvre !

D'ailleurs, si M. le Premier ministre avait été là, je lui aurais demandé s'il n'avait pas manifesté, à l'époque, contre le plan Evin.

M. Claude Estier. Mais oui !

M. Charles Metzinger. L'histoire est là pour le rappeler, comme l'histoire sera là pour apprendre aux Français que M. Chirac, au printemps dernier, dans de belles envolées de discours électoraux, se gaussait plutôt de la nécessité de maîtriser les dépenses.

Si la situation qu'il a créée dans le pays n'était pas trop grave, on pourrait trouver cocasse que, soudain - et c'est un exemple parmi d'autres - M. Juppé ait trouvé des vertus au carnet de santé, au codage des actes, alors que la loi Teulade les prévoyait et que les vainqueurs des législatives de 1993 en différaient l'application.

Le hiatus constant que l'on note chez le Premier ministre entre son penchant pour le libéralisme et sa tendance à étatiser n'inspire guère confiance non plus : en clair, nous craignons un risque d'étatisation et de centralisation de la sécurité sociale.

Que le Parlement soit associé à la définition globale de la politique de santé et de la protection sociale peut nous convenir. Mais, dans ce cas, comment admettre qu'avant même que cette orientation soit discutée et mise en œuvre, vous court-circuitiez le Parlement par les ordon-

nances que vous souhaitez ? Voilà un paradoxe ! Vous prônez une solution et vous en mettez en œuvre une autre.

Je vais, à mon tour, citer M. le président de l'Assemblée nationale,...

M. Charles Descours, rapporteur. Quel succès !

M. Charles Metzinger. ... qui a estimé, voilà quelques heures, que le Parlement est une pièce maîtresse, et probablement la seule, pour obtenir l'adhésion des peuples à la politique menée.

Nous estimons également, pour notre part, que nous avons notre place dans ce débat ; ne court-circuitiez pas le Parlement par vos ordonnances !

Donner carte blanche à un gouvernement qui n'en est pas à sa première contradiction lourde de conséquences pour le pays et les Français, c'est lui accorder un visa pour l'inconnu.

Lui permettre de modifier le mode de revalorisation des pensions de retraite et d'invalidité servies par le régime général, c'est exposer les retraités à une aventure dont on peut supposer qu'elle se terminera mal pour eux ; l'autoriser à modifier les conditions de prise en compte des durées d'assurance pour le calcul des pensions, en vue d'assurer l'équilibre des régimes, c'est livrer les retraités aux décisions d'une technocratie politique qui effraie actuellement la France.

Il fallait au Premier ministre deux millions de Français dans la rue pour éventuellement reconsidérer son attitude. Il a été exaucé ; il est l'homme des performances surprenantes ! Il y avait deux millions de Français dans les rues de France, mardi 12 décembre, c'est-à-dire plus qu'en mai 1968 !

Ce sont des performances notables que les siennes ! En effet, le pouvoir d'achat d'un retraité de soixante ans, vivant seul avec une pension de 5 000 francs, est amputé jusqu'à 5 p. 100 ; on enregistre une diminution de 1,8 p. 100 de la production industrielle en septembre et une stagnation au troisième trimestre 1995 ; ajoutez à cela la stagnation de la consommation et une croissance du produit intérieur brut réduite à sa plus simple expression au troisième trimestre, soit une augmentation de seulement 0,2 p. 100.

Mais, à côté de cela, les salariés supportent des prélèvements et encore des prélèvements ! Quelles performances !

Et avec cela, la croissance ne sera que de 1,7 p. 100 en 1995.

Les prévisions sont prises en défaut ! Depuis deux ans, les gouvernements se sont révélés incapables de voir arriver les dures réalités économiques et sociales.

Non, monsieur le ministre, la politique du Gouvernement n'inspire confiance qu'à ceux qui se sentent proches de vous et des aspirations de M. Juppé à un conservatisme tout anglo-saxon.

M. Claude Estier. Et encore !

M. Charles Metzinger. Il suffit de se reporter à la motion de soutien des députés conservateurs britanniques à M. Alain Juppé, et tout s'éclaire !

La dernière touche qui s'ajoute maintenant à ce tableau est la position du patronat français dans ce conflit qui oppose le Gouvernement au salariat. Et pourtant, le sommet social serait utile ! Le patronat n'en veut pas et ne peut accepter que le Gouvernement cède à la pression populaire. Vous auriez tort de l'écouter, monsieur le ministre !

M. le Premier ministre a rendu amer tout le monde. Il divise même sa majorité : MM. Madelin et Pasqua, sans qu'il y ait de connivence entre eux, durcissent le ton à son égard.

Est-il certain que ses ministres ne se sentent pas ébranlés ? Une crise sociale et une crise politique : à quand remonte une telle situation dans notre pays ? Au sein de l'UDF, certains pensent que le Premier ministre a un peu trop « lâché ». Ainsi, le porte-parole du parti républicain a fait la déclaration suivante sur les ondes d'une radio de grande écoute : « Si, par exemple, il y a des élections législatives et que la majorité les perd, il faudra que M. le Président de la République lui-même en tire toutes les conséquences ». Rien que cela !

La situation est délicate. Il semblerait que le président de l'Assemblée nationale ait affirmé que cette dernière « était le dernier endroit où le Gouvernement a encore un soutien ». S'il ne l'a pas dit, cela serait cependant vrai ! L'Assemblée nationale et le Sénat, sauf les parlementaires de l'opposition que nous sommes, constituent à présent la garde rapprochée du chef du Gouvernement.

Le Premier ministre ne peut, dans ces conditions, vouloir gouverner avec des ordonnances. Il le souhaite cependant, et c'est un aveu de faiblesse !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Metzinger ; vous empiétez sur le temps de parole de vos collègues socialistes.

M. Charles Metzinger. Je termine, monsieur le président. Vous faites bien de me rappeler à l'ordre, mais je ne doute pas que mes collègues feront preuve de compréhension. *(Sourires. - M. Mélenchon applaudit.)*

Monsieur le ministre, je ne vais pas ajouter à votre désarroi en disant à ceux qui, en France, ne le savaient pas encore que, dans vos rangs, des voix pensent qu'il y a « un vrai problème Juppé » ! C'est une litote !

Écoutez les salariés ; ils sont la France, et ils ont permis à notre pays de devenir un grand pays industriel ; écoutez ceux des parlementaires qui vous disent, au nom de la démocratie, au nom du pacte républicain, de renoncer aux ordonnances, de mettre votre plan à plat et de négocier avec ceux qui le demandent.

Le Premier ministre a dit « oui » au sommet social. Il en a fixé la date au jeudi 21 décembre. Il joue les prolongations. Il attend la commission mixte paritaire du mardi 19 décembre, l'approbation définitive du texte par le Parlement, sans doute le 20 décembre, et, le 21 décembre, il recevra les partenaires sociaux, la loi d'habilitation en poche et les ordonnances préparées en tête !

Pensez-vous que les partenaires sociaux qu'il rencontrera soient dupes de ce calendrier ? Monsieur le ministre, le sommet social, pour avoir une signification réelle, aurait dû se tenir avant le vote de la loi d'habilitation. Le 21 décembre, les dés seront pipés !

Vous aurez constaté, monsieur le ministre, que je vous donne de loyaux conseils, dans l'intérêt des Français et de nos institutions républicaines.

Vous savez que renoncer aux ordonnances, donc au projet de loi d'habilitation, c'est rendre service à la démocratie politique et à la démocratie sociale. Tel est le vœu des membres du groupe socialiste du Sénat. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce soir, nous avons à répondre à plusieurs questions.

Tout d'abord, en écoutant M. Metzinger, je me demandais si la procédure des ordonnances était démocratique.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Guy Cabanel. A cette question, on peut d'ailleurs répondre de différentes façons.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. On peut réfléchir !

M. Guy Cabanel. Ensuite, cette procédure des ordonnances, annoncée le 15 novembre dernier, revêt-elle aujourd'hui une signification différente par rapport au moment où le Premier ministre l'évoquait ? Tels sont les deux problèmes de fond.

En réalité, que s'est-il passé le 15 novembre ? Le 15 novembre, le Premier ministre a placé le Parlement face à ses responsabilités devant les difficultés majeures de notre système de protection sociale. Elles se résument, vous le savez - on l'a répété ! - en deux chiffres hautement significatifs : 230 milliards de francs de dette cumulée à ce jour, voire 250 milliards de francs selon certains, et 60 milliards de francs de déficit potentiel pour l'année 1996.

Le Gouvernement a alors adressé aux députés et aux sénateurs un signal fort montrant sa triple volonté de sauver notre système de protection sociale, de renforcer la solidarité en faveur des exclus et des plus démunis, et d'apurer sans plus attendre les comptes sociaux.

Ce programme, qui rompt avec la facilité, a ouvert un processus en trois étapes.

Je privilégierai la première de ces étapes, à savoir la révision constitutionnelle. Celle-ci devrait être suivie de l'adoption d'une loi organique, afin que le Parlement puisse se prononcer chaque année sur l'équilibre des finances sociales, dont le volume dépasse largement celui du budget de l'Etat.

Le deuxième élément qui est en cause aujourd'hui concerne les cinq ordonnances qui porteront sur la dette de la sécurité sociale, sur les mesures d'équilibre financier, sur la maîtrise des dépenses de santé dite « maîtrise médicalisée » - à cet égard, je suis heureux que mon collègue M. Huriet ait bien posé la question : s'agit-il encore d'une véritable maîtrise médicalisée ou sommes-nous déjà plus loin ? - sur l'organisation administrative des caisses et sur la réforme hospitalière.

Viendront ensuite, vraisemblablement au printemps 1996, trois projets de loi « ordinaires ». En quoi ces lois sont-elles ordinaires ? Si l'on en juge par leur sujet, elles sont très importantes. Ces textes concerneront, en premier lieu, la création d'un régime universel d'assurance maladie. Souvenez-vous, ce fut le rêve de ceux qui ont voulu l'ordonnance de 1945, mais ce fut aussi l'échec des années 1946-1947, quand les régimes particuliers ont refusé d'être inscrits dans le régime général. Il s'agit donc d'un souci louable, mais d'une tâche difficile.

Ils concerneront, en deuxième lieu, la création d'une épargne-retraite, complément de nos retraites par répartition, et, en troisième lieu, la réforme de la fiscalité. Je crains que ce dernier texte ne soit long à élaborer. Il me paraît être le plus complexe, mais elle devra prendre en compte l'alourdissement des prélèvements sociaux qu'entraînent les mesures qui nous sont proposées.

Ce programme a un double mérite : la rationalité et le courage. Il devrait au moins appeler le respect, à défaut de l'adhésion souhaitée. Malheureusement, il n'a pas été compris par de nombreux Français *(Marques d'approbation sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen)...*

C'est vrai, ne riez pas !

Mme Hélène Luc. Nous ne rions pas ! Nous sommes d'accord !

M. Michel Rufin. Ils ont été manipulés !

M. Guy Cabanel. Je ne me permettrai pas de dire qu'ils ont été manipulés !

Il n'a pas été compris, dis-je, par de nombreux Français, peut-être angoissés par les difficultés du temps présent - il faut le reconnaître - mais aussi victimes d'une sous-information ou plutôt d'une surinformation événementielle (*Exclamations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*) car ils vivent des événements extérieurs qui ne changeront rien aux problèmes de la protection sociale : ils ne les résoudre pas, au contraire, ils les aggraveront. Aujourd'hui, quelle doit être l'attitude des parlementaires...

M. Claude Estier. Refuser le plan d'urgence !

M. Guy Cabanel. ... sur le projet de loi d'habilitation tendant à permettre au Gouvernement de légiférer par ordonnances ?

Pour la majorité des sénateurs du groupe du Rassemblement démocratique et social européen - je suis prudent : je dis « pour la majorité des sénateurs du Rassemblement démocratique et social européen » - ...

Mme Joëlle Dusseau. Je vous remercie, monsieur le président !

Mme Marie-Claude Beaudou. Vous leur avez mal expliqué !

M. Guy Cabanel. J'ai expliqué !

Pour la majorité dis-je, des sénateurs du groupe du Rassemblement démocratique et social européen, la représentation nationale, qui a approuvé le plan gouvernemental, ne peut se déjuger, même au risque de l'impopularité, et ce pour une raison simple : voilà plus de vingt ans que, les uns et les autres, experts, spécialistes, hommes politiques, à droite comme à gauche, dressent les mêmes constats et proposent, à quelques nuances près, les mêmes solutions.

Mme Hélène Luc. Pas tous les hommes politiques !

Mme Marie-Claude Beaudou. Ce n'est pas vrai !

M. Guy Cabanel. Je citerai un exemple qui fera plaisir à gauche : la contribution sociale généralisée a été combattue dès sa naissance par ceux-là mêmes qui se proposent aujourd'hui d'en élargir l'assiette.

Mme Hélène Luc. On a toujours été contre !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et le carnet de santé ?

M. Guy Cabanel. Cet exemple devrait vous conduire à faire preuve d'humilité. Face à un problème considérable, on doit réfléchir prudemment.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Très bien !

M. Guy Cabanel. Pour ma part, j'ai écrit, à la veille des élections législatives de 1978, un livre sur le lancinant problème du coût de la santé. Je pourrais lire le chapitre de conclusion qui date de quinze ans ; il conserve un étonnant caractère d'actualité. Il m'en reste un exemplaire. (*M. Guy Cabanel montre son livre.*)

M. Charles Descours, rapporteur. Quel en est le titre ?

M. Guy Cabanel. Il s'intitule : *Médecine libérale ou nationalisée : sept politiques de santé à travers le monde.*

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il faut le rééditer !

Mme Hélène Luc. Vous le mettez aux enchères ?

M. Guy Cabanel. Pourquoi cette conclusion est-elle toujours d'actualité ? Parce que toutes les mesures qui ont été prises au cours des deux dernières décennies - douze plans de réforme au total - ont été trop timides, trop parcellaires et, finalement, inefficaces.

Nous sommes acculés à trouver des solutions délicates à des situations complexes et le mérite des hommes politiques est de savoir ne pas entraver le cours de l'histoire quand le moment est venu de mettre en œuvre ces solutions délicates.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, à la lumière d'un mois de crise sociale, peut-on porter un jugement différent sur le plan Juppé ? Comment imaginer qu'il pourra être mis en place sans efforts particuliers ?

Mme Marie-Claude Beaudou. Toujours pour les mêmes !

M. Guy Cabanel. Comment ne pas tenir compte de l'incompréhension de nombreux Français, voire de leur hostilité à ce qui restera peut-être dans l'histoire sous le nom de « plan Juppé » ?

A cet égard, je formulerai trois observations : la première sous forme de regret, la deuxième en exprimant un souhait, la troisième, si vous me le permettez, s'identifiant à un conseil.

Le regret, c'est celui de voir la démarche constitutionnelle ne pas être le premier pas sur la voie de la réforme de la protection sociale. Placée en préalable solennel, elle aurait permis, en légitimant l'ensemble du processus, de mieux informer nos concitoyens et d'entraîner ainsi leur adhésion, dans un strict respect des règles démocratiques.

Pour moi, le *primum movens* de la réforme, c'est le contrôle du Parlement sur l'équilibre et la ventilation des dépenses sociales.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Par ordonnances ?

M. Guy Cabanel. Non, par réforme constitutionnelle !

Mme Hélène Luc. Par ordonnances !

M. Guy Cabanel. L'idée de cette expression nouvelle de la responsabilité parlementaire a longuement cheminé dans de nombreux secteurs de l'opinion française. Si on l'avait mise en avant, elle aurait permis, je l'espère, d'obtenir un large consensus populaire.

Placée après le débat sur le projet de loi d'habilitation permettant de légiférer par ordonnances, la réforme constitutionnelle risque de perdre en partie, aux yeux d'une opinion déstabilisée, sa valeur fondatrice d'un renouveau de la protection sociale.

Mon souhait porte sur l'utilisation de la loi d'habilitation. Il devra être fait de ce texte un usage prudent et limité. Certes, il est bien caractérisé : la possibilité d'y recourir est limitée à quatre mois. Il faudra ensuite déposer, avant le 31 mai 1996, le projet de loi de ratification.

Cela répond à la préoccupation de ceux qui, dans cette enceinte, pensent que la procédure des ordonnances n'est pas démocratique. Elle est constitutionnelle, elle est démocratique si l'on respecte des limites très claires et très précises.

Dans ce délai court, je souhaite que, par ordonnances, on s'attaque en priorité au problème de la dette cumulée. Il s'agit, en effet, du garrot qui asphyxie notre protection sociale, et il doit être enlevé sans plus attendre. Tel est l'objet fondamental du texte en discussion.

Je suis favorable au septième alinéa de l'article 1^{er}, qui prévoit la mise en place de la caisse d'amortissement de la dette sociale. Peut-être certains la considèrent-ils comme un artifice, mais c'est un artifice qui permettra de voir clair dans des déficits jusqu'à présent mal maîtrisés.

Son corollaire, le prélèvement pour le remboursement de la dette sociale, me paraît aussi une mesure logique.

M. Claude Estier. Et les Français paieront pendant treize ans !

M. Guy Cabanel. Monsieur Estier, puis-je vous faire remarquer que, lors de la venue de M. le Premier ministre au Sénat le 16 novembre dernier, j'ai dit, du haut de cette tribune, que le point le plus faible de son dispositif était peut-être cette longue période de treize ans de prélèvement et que les Français risquaient de penser que ce prélèvement avait des chances de se pérenniser ? *(Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

Mme Marie-Claude Beaudeau. Comme la vignette pour les vieux !

M. Guy Cabanel. Ne vous réjouissez pas à l'avance, madame Beaudeau ! Attendez la suite !

Mme Hélène Luc. Vous l'avez voté !

M. Guy Cabanel. Je l'ai effectivement voté !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et vous allez recommencer !

M. Guy Cabanel. Je vais effectivement recommencer, et sans gêne !

Je l'ai voté, mais j'ai dit au Premier ministre que j'étais davantage favorable à un prélèvement plus fort, plus limité dans le temps.

Mme Hélène Luc. Allez le dire aux grévistes !

M. Guy Cabanel. Il aurait été dur à supporter, mais il aurait donné l'espérance de la non-pérennisation du prélèvement, contrairement à ce que certains craignent.

Mme Hélène Luc. Vous ne vous rendez vraiment pas compte du revenu des Français, monsieur Cabanel !

M. Guy Cabanel. Quoi qu'il en soit, la caisse d'amortissement de la dette sociale est une nécessité, le RDS en est une autre, faute de quoi vous ne ferez pas disparaître le garrot sur la protection sociale et vous la conduirez à une lente agonie.

Pour tous les autres points d'application, qui sont nombreux, peut-être trop nombreux, il faut au Parlement des garanties d'association à la réflexion en vue de la rédaction des ordonnances.

M. Jean-Luc Mélenchon. Il sera trop tard !

M. Guy Cabanel. Les parlementaires, pas plus que les partenaires sociaux, ne peuvent être tenus à l'écart du processus d'élaboration des ordonnances, donc se désintéresser d'une démarche qui débouchera sur des décisions fondamentales.

Chacun le sait, les ordonnances porteront sur les mesures d'équilibre financier de l'assurance maladie, des caisses de retraites et d'allocations familiales, sur le couple complexe et fragile de l'offre et de la demande de soins, tant en médecine de ville qu'en hospitalisation et, enfin, sur l'organisation administrative des caisses de sécurité sociale.

Je rappelle d'ailleurs que, le 16 novembre dernier, je faisais des réserves sur le dispositif par trop dirigiste d'organisation, de hiérarchisation de ces caisses. J'aurais souhaité plus de démocratie à la base,...

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Il n'est pas trop tard !

M. Guy Cabanel. ... en particulier dans les caisses locales, avec peut-être des élections intéressant tous les cotisants, car ils seraient ainsi devenus responsables de leur caisse.

Compte tenu de l'importance des enjeux, on comprend l'inquiétude des uns, l'opposition de certains, et le trouble d'une opinion nourrie d'appréciations médiatiques parcellaires ou sommaires.

Cette phase d'application de la loi d'habilitation appelle de votre part, monsieur le ministre, un engagement clair, précis et solennel de concertation sociale et parlementaire.

Tout à l'heure, vous avez parlé de la commission des affaires sociales,...

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Non, « des » commissions !

M. Guy Cabanel. ... mais les incidences financières, notamment l'accroissement des prélèvements, sont tellement importantes que la commission des finances devrait pouvoir, elle aussi, suivre, et de très près, vos propositions d'ordonnances.

M. Claude Estier. Et le Sénat tout entier !

M. Guy Cabanel. Le Sénat tout entier, certes, mais d'abord les commissions, puisque le Gouvernement souhaite le faire au travers des commissions.

M. Paul Loridant. On ne les a pas saisies !

M. Guy Cabanel. On les saisira !

M. Paul Loridant. Après coup !

M. le président. Monsieur Loridant, vous n'avez pas la parole !

M. Guy Cabanel. A défaut, l'actuelle confrontation syndicale risque de ne pas connaître le dénouement rapide que souhaitent maintenant les Français, ou elle risque de ressurgir. Je suis pourtant persuadé que la reprise du travail serait accueillie par tous, grévistes et non grévistes, avec soulagement tant est grand le danger pour la santé économique du pays. Il faut y réfléchir !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Juppé nous coûte cher !

M. Guy Cabanel. Ma troisième observation s'apparente à un conseil.

Au-delà d'une réelle concertation, il est urgent d'alléger ce plan, de donner du temps au temps *(Sourires sur les travées socialistes.)* - la formule a été employée par un autre ! - ...

M. Paul Loridant. Il fallait le dire à Juppé !

M. Guy Cabanel. ... pour permettre une meilleure appréciation des différentes étapes de la réforme.

L'objectif est d'obtenir l'adhésion populaire grâce à une patiente explication sur les différentes mesures qui seront successivement arrêtées, dans la sérénité et sans précipitation.

M. Claude Estier. Il fallait le faire avant !

M. Guy Cabanel. La réforme de la sécurité sociale a attendu vingt longues années ; elle peut donc encore attendre !

M. Claude Estier. Alors, pas d'ordonnances !

M. Guy Cabanel. Aussi urgente soit-elle, cette réforme mérite un processus réfléchi, sans emballement, pour ne pas choquer ou surprendre nos concitoyens. *(Exclamations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

Les Français aiment entendre parler de réformes, de vastes chambardements ; mais, le moment venu de passer à l'acte, ils les redoutent toujours, craignant pour leurs intérêts particuliers ou leurs avantages acquis...

Mme Hélène Luc. Pas quand les réformes sont bonnes !

M. Guy Cabanel. ... aussi respectables soient-ils les uns et les autres.

En réalité, intérêts et avantages sont aujourd'hui plus menacés par la faillite progressive de notre protection sociale que par le plan de réforme proposé.

Quoi qu'il en soit, la marge de manœuvre est étroite, et le Gouvernement a bien fait d'éliminer les dossiers qui interféraient fâcheusement, jusqu'à ces jours derniers, avec la réforme.

M. Claude Estier. C'est lui qui les a provoquées !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et la SNCF ?

M. Guy Cabanel. Le contrat de plan Etat-SNCF est à renégocier dans l'entreprise. Tant mieux ! Ce nouvel examen devrait être à l'occasion pour les Français, et même pour les parlementaires,...

M. Félix Leyzour. C'est ce qu'on a demandé !

M. Guy Cabanel. ... de mieux comprendre les rapports complexes entre la société nationale et l'Etat, notamment dans le grand chantier de modernisation des transports que représente la réalisation d'un réseau TGV national et européen, effort qui a laissé exsangues les caisses de la SNCF ; cela, il faut le reconnaître !

M. Claude Billard. Eh oui !

M. Guy Cabanel. Les retraites des personnels de la SNCF et de la RATP ne sont plus à l'ordre du jour. Mieux vaut se concentrer sur l'objectif fondamental et alléger la sécurité sociale du boulet de sa dette.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et la branche vieillesse ?

M. Guy Cabanel. C'est lui, en effet, qui rend inopérant tout effort de rationalisation des prestations actuelles, et quasiment impossibles les velléités d'extension de la solidarité vis-à-vis des plus démunis, et même pour les personnes âgées. Vous l'avez vu récemment, la situation financière de la protection sociale a fini par conduire à l'enlèvement la tentative récente d'instituer la nécessaire prestation de dépendance.

En recentrant votre démarche, monsieur le ministre, en simplifiant le déroulement de votre plan, en l'orientant vers l'essentiel, et surtout en associant à son élaboration progressive les représentants socioprofessionnels et les parlementaires, vous donnerez à la France une chance de réaliser en 1996 - en une longue année d'efforts, il ne faut pas se le cacher - la réforme de notre sécurité sociale, vieille et glorieuse conquête de la Libération.

Pour ne pas renvoyer aux calendes grecques cette indispensable rénovation, et sous réserve des observations que j'ai présentées, je voterai le projet de loi d'habilitation, avec l'espoir que le peuple français comprendra l'importance de l'acte positif que le Sénat va accomplir. (*Applaudissements sur les travées du RDSE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Marini. (*Applaudissements sur les travées du RPR. - Exclamations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Philippe Marini. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues...

M. Félix Leyzour. Ils ne sont pas nombreux !

M. Philippe Marini. Peut-être sommes-nous minoritaires, mais je vous demanderai, mes chers collègues, de respecter les droits de la minorité... temporaire ! (*Exclamations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Mme Danielle Bidard-Reydet. Comme d'habitude !

M. Philippe Marini. Je vous appelle, si vous le voulez bien, à vous astreindre à cette règle démocratique de même que nous respectons habituellement la minorité.

Mme Danielle Bidard-Reydet. On s'en rappellera !

M. Félix Leyzour. Quand vous ne pouvez pas faire autrement !

M. Philippe Marini. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, disais-je, nous sommes invités à délibérer sur une loi d'habilitation. Bien sûr, il faut se référer aux précédents et il convient de rappeler que notre système de protection sociale a fait l'objet, en 1967, d'une réforme très significative qui était intervenue, elle aussi, par voie de loi d'habilitation et d'ordonnances. C'est la première remarque que je ferai.

C'était au temps du général de Gaulle, et il me semble qu'il est légitime de citer ce précédent, simplement pour faire valoir le caractère très difficile et très délicat de ce sujet.

Nous sommes dans un moment où les passions s'expriment. Les passions sont légitimes, dès lors qu'elles n'attendent pas à l'ordre républicain.

M. Jean-Luc Mélenchon. Oh, là là ! ça commence mal !

M. Philippe Marini. Je respecte l'expression des intérêts particuliers,...

M. Félix Leyzour. Ça oui !

M. Philippe Marini. ... mais ma formation, mes convictions de gaulliste me conduisent à placer l'Etat au-dessus des intérêts particuliers. (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

M. Emmanuel Hamel. Un Etat qui ne se sépare pas de la nation !

M. Jean-Luc Mélenchon. Continuez, il reste quelques portes ouvertes à enfoncer !

M. Philippe Marini. Mes réflexions se situeront dans la droite ligne des excellents propos tenus tout à l'heure par M. Jacques Oudin. J'adhère, bien sûr, à l'analyse qu'il a faite de la réforme ici proposée.

Je voudrais, mes chers collègues, faire état de quatre raisons de voter la loi d'habilitation.

Il faut voter cette loi d'habilitation si nous sommes de vrais démocrates, attachés aux institutions de la V^e République.

Il faut voter cette loi d'habilitation si nous avons confiance en l'Etat.

Il faut voter cette loi d'habilitation si nous voulons préserver la protection sociale.

Il faut voter cette loi d'habilitation si nous voulons défendre l'emploi et la place de la France en Europe. *(M. Mélenchon s'exclame.)*

Je vais reprendre très brièvement ces quelques points.

Je ne demande naturellement pas à toutes et à tous d'adhérer à mes convictions.

M. Claude Billard. Heureusement !

M. Jean-Luc Mélenchon. Ouf !

M. Philippe Marini. Je leur demande simplement de me faire la grâce de croire que ce sont des convictions très sincères et sans doute tout aussi respectables que d'autres. *(Bravo ! sur les travées du RPR.)*

M. Michel Dreyfus-Schmidt. On va voir !

Mme Hélène Luc. Vous devriez aller tenir ce discours aux grévistes !

M. Philippe Marini. Nous avons connu, au cours de l'année 1995, des campagnes électorales. Le grand débat qui s'est déroulé pour l'élection présidentielle a permis de constater que ce pays a besoin de réformes. C'est une réalité qui n'est ignorée de personne. On ne peut alors faire grief à un Président de la République et à un Premier ministre qui ont été élus sur l'exigence et l'aspiration à des réformes de lancer lesdites réformes six mois après avoir reçu la confiance de la majorité du corps électoral !

M. Jean-Luc Mélenchon. Je vous prouverai le contraire !

M. Philippe Marini. En d'autres termes, mes chers collègues, laissons notre Gouvernement prendre les responsabilités qui sont les siennes dans la difficile situation de notre économie. Laissons le Gouvernement gouverner !

Le Gouvernement nous demande les moyens nécessaires, c'est la loi d'habilitation. Mais le Gouvernement respecte les droits du Parlement, car la première chose qu'il nous propose, c'est d'étendre nos compétences constitutionnelles ; je fais allusion à la révision constitutionnelle à laquelle nous allons être appelés.

Vous savez fort bien, mes chers collègues, que les finances sociales représentent aujourd'hui des enjeux au moins aussi importants que le budget de l'Etat au sens strict.

M. Christian de La Malène. Plus !

M. Philippe Marini. Or, les finances sociales ont jusqu'ici échappé au vote et au contrôle direct du Parlement.

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est normal, c'est l'argent des cotisants !

M. Félix Leyzour. Des salariés !

M. Philippe Marini. Mes chers collègues, il me semble que la révision constitutionnelle fera progresser la démocratie.

J'ajoute que le peuple s'est exprimé très récemment...

M. Jean-Luc Mélenchon. Mais pas sur ce sujet !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il y a eu des partielles, depuis !

M. Philippe Marini. ... et que l'élection présidentielle a permis au pays de choisir, après un long débat, un cap pour sept années.

M. Claude Estier. Mais on a changé de cap, depuis !

M. Philippe Marini. Il ne doit y avoir dans l'esprit de personne un troisième tour social ou je ne sais quel mécanisme destiné à donner à la rue le pouvoir qui doit

être exercé dans les hémicycles du Parlement ! *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

M. Claude Estier. Désuet !

M. Jean-Luc Mélenchon. Personne n'a demandé cela ! Ce sont vos fantasmes !

M. Philippe Marini. Les ordonnances permettent au Gouvernement de gagner du temps dans la mise en œuvre des réformes nécessaires.

M. Claude Estier. Et au Parlement, cela permet quoi ?

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Le Parlement, oui ! Les ordonnances, non !

M. Philippe Marini. Le Parlement recevra un domaine nouveau de compétences dans le cadre de la révision constitutionnelle. Ce sont des droits nouveaux que l'on nous offre. Alors, mes chers collègues, ne donnons pas du Parlement un spectacle dérisoire ! *(Exclamations sur les travées socialistes.)*

Mme Hélène Luc. C'est vous qui le donnez !

Mme Michelle Demessine. C'est déjà le cas !

M. Philippe Marini. Permettez-moi de vous adresser cet appel : ne donnons pas le spectacle dérisoire de milliers d'amendements et de manœuvres d'obstruction pour empêcher le Gouvernement de gouverner, pour empêcher la majorité politique que la France s'est donnée en juin dernier d'exercer ses responsabilités !

M. Claude Estier. Vous n'avez jamais fait cela, vous ? Quand vous étiez dans l'opposition, qu'avez-vous fait ?

Mme Michelle Demessine. C'est de la provocation !

M. Jean Chérioux. Quand on dit la vérité, on les provoque !

M. Claude Estier. Ça va, monsieur Chérioux !

M. le président. Mes chers collègues, après ce moment de détente, je vous demande maintenant de laisser parler l'orateur.

Monsieur Marini, vous avez seul la parole.

M. Philippe Marini. Merci monsieur le président !

Mes chers collègues, l'Etat doit se faire respecter et l'intérêt général doit, me semble-t-il, prévaloir sur les corporatismes. Je ne veux provoquer personne, naturellement.

Mme Hélène Luc. Ah bon ?

M. Philippe Marini. ... mais, puisque mes propos sont peut-être suspects aux yeux de quelques-uns de mes collègues,...

M. Claude Estier. Oui !

M. Philippe Marini. ... je vais me référer à quelqu'un de beaucoup plus éminent que moi,...

M. Jean-Luc Mélenchon. Encore ? Ça se trouve ?

M. Philippe Marini. ... à quelqu'un qui a été ministre d'Etat en 1981, membre du premier gouvernement de François Mitterrand.

M. Jean-Luc Mélenchon. C'était le bon temps !

M. Philippe Marini. Je lis sous sa plume, dans un quotidien du matin, quelques phrases que vous me permettez de citer.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est Séguin !

M. Philippe Marini. « Les chefs syndicalistes paraissent faire plus de cas des manifestations que des votes au Parlement et, au-delà, se dessinera la mise en cause du statut

privilegié d'organisations les plus représentatives qui leur a été taillé sur mesure à partir de la Libération, statut qui leur aura permis d'ailleurs de se constituer des fiefs dans les entreprises publiques et dans le système de la sécurité sociale, au point que le Parlement veuille instituer enfin son contrôle sur les énormes budgets sociaux.»

Ces phrases ne sont pas de moi, elles sont d'un éminent ancien ministre d'Etat de M. François Mitterrand.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Des noms !

M. Charles Metzinger. C'est qui ?

M. Philippe Marini. Je ne dis pas que je fais miens ces propos à cent pour cent, mais dans ce pays où 14 millions de salariés sont, en quelque sorte, pris en otage depuis une vingtaine de jours,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Par qui ?

M. Jean-Luc Mélenchon. N'exagérez pas !

M. Claude Estier. Allez un peu dans la rue !

M. Philippe Marini. ... dans ce pays où les salariés du secteur privé...

Mme Hélène Luc. Il y en a beaucoup de gens qui les soutiennent !

M. Philippe Marini. ... s'efforcent de faire face à leurs obligations professionnelles, il faut, certes, que la concertation ait lieu, que les explications nécessaires soient données, que des négociations se tiennent là où l'on peut négocier, mais il faut aussi respecter la majorité que représentent ces 14 millions de salariés par rapport à quelques catégories bien implantées en quelques bons endroits !

Mme Michelle Demessine. Ils n'ont pas besoin de vous pour se faire respecter !

M. Philippe Marini. Il me semble, mes chers collègues, que le respect de l'Etat, le respect de l'intérêt général, c'est cela !

M. Robert Pagès. Et le respect du droit de grève, alors ?

M. Philippe Marini. Je respecte naturellement le droit de grève,...

Mme Hélène Luc. Et le respect du droit à la santé ?

M. Philippe Marini. ... je respecte tout ce qui est inscrit dans notre Constitution et dans son préambule.

Mme Hélène Luc. Nous allons en reparler de ce qui est inscrit dans la Constitution !

M. Philippe Marini. Je dis simplement que, dans la période difficile que nous connaissons, nous avons besoin de l'Etat garant de l'intérêt général et nous avons besoin de dépasser les intérêts particuliers et les corporatismes.

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est vous qui démembrer l'Etat !

Mme Michelle Demessine. C'est quoi les intérêts particuliers ?

M. Philippe Marini. Maintenant, venons-en au fond des choses, mes chers collègues.

M. Jean-Luc Mélenchon. Pour l'instant, c'était vraiment la surface !

Mme Hélène Luc. Ça c'est vrai !

M. Philippe Marini. L'intérêt général, c'est de préserver notre protection sociale. Nous avons besoin de trouver le moyen de financer cette protection sociale.

M. Robert Pagès. Tout à fait !

M. Philippe Marini. Le problème est là, il est aussi simple que cela.

Le plan qui nous est proposé maintient l'originalité du système français de protection sociale.

Mme Michelle Demessine. C'est faux !

M. Philippe Marini. Seulement, son financement, au lieu d'être prélevé essentiellement sur le travail et de décourager l'emploi et la compétitivité des entreprises, sera donéavant étalé sur la plus grande partie des ressources de l'économie et assorti des mesures nécessaires pour que les plus démunis soient exonérés des prélèvements qui seront établis.

M. Robert Pagès. Ils sont tellement démunis qu'on ne peut plus rien leur prendre !

M. Philippe Marini. Il faut assainir les financements du passé, rembourser les dettes et assurer à l'avenir un financement sain qui ne décourage ni le travail ni l'emploi, grâce à des moyens qui ont d'ailleurs vu le jour sous des gestions que vous souteniez. En 1988, c'est bien un gouvernement que vous souteniez qui a créé la contribution sociale généralisée !

M. Jean-Luc Mélenchon. Compensée au franc près !

M. Philippe Marini. Il s'agit, en fait, d'utiliser et de généraliser encore un peu plus cette contribution ; on voit donc mal ce qui peut justifier aujourd'hui votre indignation !

M. Jean-Luc Mélenchon. On va vous l'expliquer !

M. Philippe Marini. Pour conclure,...

Mme Michèle Demessine. Déjà !

M. Philippe Marini. ... mes chers collègues, la réforme qui est proposée est certes bien délicate, difficile même à faire passer dans l'opinion, car celle-ci est angoissée, bien des situations sont menacées et nous ne pouvons plus vivre comme si nous étions protégés par des frontières imperméables. Nos entreprises affrontent toutes, quel que soit leur statut, qu'elles soient privées ou publiques, une compétition économique.

M. Jean-Luc Mélenchon. Ce n'est pas vrai !

M. Philippe Marini. Tout cela suscite nécessairement une angoisse et des préoccupations.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Philippe Marini. La seule façon d'y répondre, c'est de faire en sorte que la confiance renaisse. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une politique de réformes, une politique suffisamment large et volontariste pour que nous puissions bénéficier de conditions plus favorables au développement de notre économie et de nos entreprises.

Les objections qui sont faites, qui s'expriment dans la rue et dans les assemblées du côté de l'opposition, sont aujourd'hui de nature strictement politique.

M. Claude Estier. Vous parlez de M. Pasqua par exemple ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous n'aimez pas la politique ?...

M. le président. Monsieur Mélenchon, vous aurez la parole pendant quinze minutes tout à l'heure.

M. Philippe Marini. Tout ce que j'ai entendu à cette tribune de la part des orateurs des groupes de l'opposition, ce sont des arguments que je respecte, mais qui sont de nature politique...

M. Charles Metzinger. Nous sommes ici pour faire de la politique, non ?

M. Philippe Marini. ... et qui ne s'attaquent pas au plan de sauvegarde de la protection sociale.

Il me semble en effet que, dans l'exposé de M. le ministre comme dans celui de M. Oudin, tous les arguments nécessaires ont été utilisés pour bien montrer que le financement de cette réforme est équitable et qu'il a comme véritable finalité de permettre le maintien de notre originalité française, c'est-à-dire du système de sécurité sociale dont nous nous sommes dotés en 1945 et qu'il a déjà fallu réformer une première fois, sous la présidence du général de Gaulle, en 1967. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. Lorrain.

M. Jean-Louis Lorrain. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, agiter le drapeau rouge, se réfugier dans un langage de rationnement des soins, de liste d'attente, s'insurger devant d'éventuelles sanctions collectives, mettre en avant les victimes du plan que seront les personnes âgées, tout cela relève de l'irresponsabilité et d'un corporatisme essoufflé.

Mme Michelle Demessine. Essoufflé ?

M. Jean-Louis Lorrain. Refuser une maîtrise budgétaire et se replier en s'attribuant le rôle de dernier bastion de la cohésion sociale, cela traduit de la part de certains responsables syndicaux une véritable paranoïa.

M. Jean-Luc Mélenchon. Oh, là, là !

M. Jean-Louis Lorrain. Dire que les parlementaires ne représentent pas vraiment les Français, mais représentent un intérêt budgétaire et financier passant avant l'intérêt de la population française relève de l'immaturation. S'enthousiasmer sur le verbe de quelques marchands de bonheur n'est pas concevable pour un esprit responsable et maîtrisant le sujet.

M. Claude Estier. De qui parlez-vous ?

M. Jean-Louis Lorrain. Monsieur le secrétaire d'Etat, même en légiférant par ordonnances, le plan de réforme que vous proposez crée un supplément de démocratie (*Murmures sur les travées socialistes*) ; ne pas contrôler 2 300 milliards de francs relève, en effet, du surréalisme.

M. Jean-Luc Mélenchon. Mais ce sont des cotisations !

M. Jean-Louis Lorrain. Le Parlement va pouvoir débattre sur les grands principes de la protection sociale et sur ses principales évolutions, la gestion du quotidien étant soumise à la responsabilité des institutions de sécurité sociale.

Il faut saisir l'occasion pour expérimenter un nouveau type de démocratie économique. Nous ne souhaitons pas une rationalisation technocratique. L'enjeu du débat sur la protection sociale sollicite le fonctionnement de la démocratie et la mise en lumière de ses valeurs.

Après avoir trop entendu le mot « solidarité », nous constatons le développement de comportements de relâchement du lien social - replis, égoïsme, solidarité de groupes homogènes. Il ne s'agit pas seulement de résorber un déficit, il faut aussi et surtout réformer l'esprit de la sécurité sociale.

S'agissant de la famille, nous avons pris acte du fait que les dispositions d'accroissement de l'assiette de la CSG et la fiscalisation des allocations familiales seront examinées en leur temps et hors du champ de l'habilitation : une pédagogie active est nécessaire afin d'éviter les faux procès.

L'allocation pour jeune enfant, visée par les ordonnances et soumise aux conditions de ressources, retient toute notre attention comme celle de M. le rapporteur en ce qui concerne la fixation du plafond de ressources.

Par ailleurs, il n'est pas dans nos souhaits de donner dans le spectaculaire, mais nous nous interrogeons sur l'impérieuse nécessité de reconsidérer la gestion immobilière, en particulier celle de la CNAM pour ses immeubles de très haut standing, mais aussi celle des logements du patrimoine immobilier parisien loués à bas prix. Il est de notre devoir d'améliorer le système de soins pour les malades étrangers non résidents, notamment par le paiement anticipé de leurs frais d'hospitalisation, en rejetant tout esprit de discrimination et dans le respect de notre éthique.

Le programme de médicalisation du système d'information, PMSI, lancé voilà dix ans pour permettre de rationaliser les dépenses et de mieux gérer l'hôpital, n'a pas été généralisé. La Belgique, l'Irlande et la Suède ont mis en place des comptabilités hospitalières qui permettent d'identifier les actes, les consommations et le coût par pathologie.

L'instauration d'une contribution de 6 p. 100 assise sur la part patronale des cotisations servant à financer les contrats de prévoyance des grandes entreprises serait justifiée par le fait que l'existence de couvertures complémentaires de prévoyance constituerait un important facteur d'encouragement à la surconsommation médicale et que les salariés du secteur privé seraient privilégiés par rapport aux catégories sociales qui supportent seules la charge de la cotisation dès lors que celle-ci ne peut comporter de part patronale.

Nous souhaiterions, tout d'abord, que soient visés tous les versements des entreprises, cotisations ou aides indirectes ; nous souhaiterions également que tous les employeurs soient concernés, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé, et, enfin, que la taxation du risque décès soit écartée, ce risque n'étant quasiment pas assuré par le régime de base de la sécurité sociale et encore moins par les couvertures complémentaires en ce qui concerne les salariés non cadres.

J'en viens aux établissements de santé. Sans aborder le projet de réforme hospitalière, qui doit faire la part belle aux principes d'accréditation des équipes hospitalières, d'évaluation des soins et de contractualisation des moyens, je vous indique que, selon nous, l'instance régionale est une nécessité.

La répartition des moyens sanitaires doit se faire au niveau régional, après définition annuelle par le Parlement de l'enveloppe nationale. Cela nous paraît inéluctable. C'est déjà le cas avec les pouvoirs de la DRASS concernant la marge de manœuvre.

Il conviendra de veiller à la composition de l'instance, qui ne doit pas être trop grande pour être efficace et représentative des intérêts bien compris de la population - élus et usagers - de la sécurité sociale, des professionnels de santé et de l'Etat.

Son rôle important et difficile sera de restructurer l'offre de soins hospitaliers, car celle-ci est parfois trop importante et génératrice de dépenses disproportionnées par rapport aux cas traités : plateaux techniques sous-employés, hôpitaux psychiatriques démesurés, équipes chirurgicales spécialisées trop nombreuses sur le territoire français, etc.

On ne peut plus accepter de laisser faire n'importe quoi, n'importe où, par n'importe qui et à n'importe quel prix, et ce aux dépens financiers de la protection sociale.

La maîtrise de l'offre de soins impose une optimisation et une rationalisation du système sanitaire avec des schémas régionaux répondant objectivement à des besoins sanitaires et la constitution de réseaux coordonnés de soins pour rentabiliser les moyens.

Il sera aussi nécessaire de procéder au recensement national de l'offre de soins, qui mettra en exergue les importantes inégalités existant entre régions et entre établissements. Par exemple, pour la psychiatrie, ces inégalités, qui peuvent s'expliquer par l'histoire et le refus de se remettre en cause, ne sont plus acceptables aujourd'hui : voyez les effectifs de personnels médicaux et non médicaux dans les CHS, les centres hospitaliers spécialisés.

Les moyens doivent être adaptés à la satisfaction des besoins sanitaires dûment évalués de la population. Des regroupements d'établissements deviendront des évidences économiques de bonne gestion et de meilleure utilisation des moyens, tout en améliorant les conditions de travail du personnel. Il conviendra cependant d'expliquer le bien-fondé de ces mesures qui doivent aboutir, tout en maintenant l'emploi globalement, à une meilleure adéquation des compétences personnelles.

L'accréditation est incontournable à terme, mais difficile à mettre en œuvre. Des critères objectifs et incontestables devront être trouvés : coût de fonctionnement d'un service, application des références médicales opposables à l'hôpital, assurance-qualité, nombre de malades, malades traités, évaluation de la charge de travail du personnel, etc.

Les remises en cause seront douloureuses face à la dérive des dépenses de santé et au laxisme de certains professionnels.

La notion des contrats d'objectifs est à développer ; ils ne pourront cependant être signés que par le représentant légal de l'établissement, après avis des instances consultatives et après avoir été approuvés par le conseil d'administration.

En ce qui concerne la réforme des conseils d'administration, supprimer la présidence de droit au profit de l'élection ne semble pas gênant pour faciliter certaines restructurations hospitalières. Le texte devrait cependant préciser que le président élu ne peut être choisi par l'ensemble des membres que parmi les élus locaux, dont le maire, représentant l'ensemble des usagers. A défaut, l'hôpital pourrait devenir un enjeu pour les différentes composantes des conseils d'administration. Cela ne serait pas bon.

Le président ne doit, en aucun cas, être un salarié de l'établissement, qu'il soit médecin, représentant du personnel ou membre du service des soins infirmiers.

En revanche, le vice-président peut être élu parmi tous les membres, comme actuellement.

En conclusion, je dirai que, si le malheur des uns ne fait pas le bonheur des autres, si nous savons évoquer la réussite de nos voisins, leurs difficultés nous conduisent à nous interroger sur la réussite des mesures que nous pouvons prendre.

Comme l'a déjà souligné M. Huriet, le déficit global de soins d'assurance maladie en Allemagne a atteint 7,5 milliards de deutschemark dans les neuf premiers mois de l'année. La croissance est au ralenti et le chômage élevé. Les prestations des caisses de maladie aux retraités et chômeurs sont en augmentation et les séjours en hôpital vont croissant, constituant un environnement qui nous interpelle sur notre réel pouvoir de limiter les déficits à long terme...

M. Charles Metzinger. Qu'ils essaient de résoudre leurs problèmes.

M. Jean-Louis Lorrain. ... mais renforçant pour nous l'impérieuse nécessité de prendre des mesures très volontaristes.

L'ordonnance créant la sécurité sociale affirmait l'objectif de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain : le système social actuel doit faire face à une montée des risques sociaux multiples qui crée chez les citoyens un besoin accru de protection. C'est votre, c'est notre mission, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

Rappel au règlement

M. Robert Pagès. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pagès.

M. Robert Pagès. Monsieur le président, mon intervention se fonde sur l'article 36 du règlement relatif au déroulement de nos travaux.

J'ai attendu un bon moment avant de demander la parole, pensant que M. le ministre du travail et des affaires sociales était retenu quelque part, dans un encombrement dû aux événements sociaux qui se déroulent actuellement.

Mais je m'aperçois qu'il n'est toujours pas là. Je pense, mes chers collègues, qu'il s'agit d'un fait tout à fait déplaisant à notre égard. Tout à l'heure, nous avons réclamé la présence de M. le Premier ministre, en vain. C'est maintenant le ministre du travail et des affaires sociales qui est absent. Je n'ai, bien entendu, rien contre M. le secrétaire d'Etat, qu'il veuille bien le croire,...

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Merci, vous êtes trop bon !

M. Robert Pagès. ... mais nous pensons que les problèmes qui sont posés ce soir rendent nécessaire la présence de M. Barrot. Nous sommes en droit, me semble-t-il, de demander la raison de son absence. En tout cas, je pense qu'il serait normal de suspendre la séance afin d'attendre qu'il puisse nous rejoindre. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur celles du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Pagès, je n'ai pas à vous donner des explications sur la présence ou l'absence d'un membre du Gouvernement. Il suffit que le Gouvernement soit représenté pour que nous puissions normalement siéger.

Mme Hélène Luc. M. le secrétaire d'Etat a peut-être une explication à nous donner !

Mme Michelle Demessine. C'est incroyable !

M. le président. Madame Luc, un rappel au règlement s'adresse au président de séance.

Discussion générale (suite)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, quiconque, ne serait-ce qu'une fois, s'est mêlé à l'une des manifestations des vingt et un derniers jours et a écouté l'autre, les

autres peut témoigner que la grève parle. C'est d'une extrême importance alors que tant de monde disait il y a peu que, dans le peuple, c'était le silence.

Oui, la grève parle dans la rue devenue nouvel espace public.

La grève parle comme une insurrection mentale d'humanité.

La grève parle et récuse les solutions régressives, libérales et étatistes.

La grève parle et rejette l'extension des référants du privé précarisé et de l'exclusion sans droit au service public.

La grève parle et refuse que les services publics soient les boucs émissaires de la crise.

La grève parle et transperce toutes les parades de ce qu'il faut bien appeler le désordre établi.

La grève parle ; elle est le peuple dans sa dignité, sa diversité et sa responsabilité.

La grève parle, pose des questions humaines plus profondes encore que les revendications déclarées et réclame tout simplement la vie.

Un grand professeur de médecine a dit : « On a commencé de perdre la santé lorsqu'on ne peut plus vivre la vie que l'on veut. »

Nombre de nos concitoyens connaissent cet état. La santé ainsi approchée est de plus en plus centrale dans leur vie. Le « comment ça va ? » par quoi commence tout échange social renvoie à deux scènes de la vie, celle de l'intimité et celle de la vie sociale. Qui y touche touche au cœur de la vie, déjà trop souvent blessée, fracturée, fissurée, éclatée, parfois « bousillée ». Je le dis avec mon vécu de banlieue, qui sait qu'il y a actuellement comme une rupture du contrat social, du contrat national.

Or le Gouvernement y touche avec le seul esprit de « comptable supérieur », bardé de statistiques bancaires et monétaires fatalisantes, véritable cheval de Troie dans la vie des hommes et des femmes, considérée comme la seule variable sur laquelle on puisse intervenir.

Une femme m'a dit, voilà quelque temps : « Avant, beaucoup de gens pensaient à l'avenir. Maintenant, ils n'osent regarder la prochaine aurore. »

Le mouvement social qui habite notre pays dans la totalité de son espace ose regarder la prochaine aurore et, je le crois, d'une certaine manière, il commence à désigner l'avenir. Les femmes et les hommes qui le font se refusent à rester à quai, les yeux tournés vers la seule loterie du marché et son arrogance. Ils se hasardent en mer. Leur mouvement a fait le point et a décidé le départ vers le large de la vie.

Oui, ce mouvement social humain pose une question de civilisation : dans quelle société voulons-nous vivre ?

Maire d'Aubervilliers, cette ville rude et tendre, je vis, réfléchis et agis en banlieue. Certains disaient que la banlieue avait la fièvre. Nous répondions que, si la banlieue avait la fièvre, c'est que la société tout entière était malade. La preuve est là aujourd'hui : avec la banlieue, la société tout entière s'ébranle.

Régler par ordonnances cette question, ce mouvement, relève de l'inconscience, à quoi s'ajoute le pédantisme d'Etat. C'est de l'incivilité.

Je veux essayer de dire ici la conscience politique des circonstances que nous vivons : ni commentateur ni observateur, mais acteur, acteur politique.

D'abord, soyons précis : oui, il y a besoin de réformes, dans beaucoup de domaines, mais pour la santé, pas celle que vous « ordonnez ». Mais alors, sur quelle base

sociétale les envisager, les penser, les faire ? Pour qui, pour quoi, avec qui ces réformes ? Peut-être puis-je présenter quelques idées de société, qui ne concernent pas seulement la santé, qui font passerelle avec le mouvement et silhouettent un nouvel « en commun » des hommes, ce qui, après tout, est la fonction centrale du politique - je ne dis pas : du politicien.

Première idée : en finir avec la financiarisation absolue de la société.

J'écoutais un manifestant dire avant-hier : « Tant que la société sera fondée sur l'argent, nous en manquerons. » C'est vrai ! Car si, dans le désarroi de cette fin de siècle, c'est l'argent qui continue plus que jamais à s'imposer, s'il demeure la valeur essentielle à l'origine de toutes les activités et de tous les choix, alors, soyons-en sûrs, nous ne sommes pas au bout des déchirements sociaux.

Mais il y a une autre logique, différente, à faire prévaloir, où les hommes et les femmes seront porteurs de valeurs et de choix mettant l'homme au centre de toute marche en avant de la société, où des fils pourront alors se renouer, des solidarités se constituer, de nouveaux droits se construire, une espérance renaître.

Pour la santé, la réforme gouvernementale a choisi la première démarche : les hommes au service de l'argent. Nous, nous choisissons la seconde : l'argent mis au service des hommes. Nous avons, sur cette base, des propositions alternatives ; j'évoquerai les principales d'entre elles, qui sont au nombre de quatre.

Premièrement, maintenir le principe fondateur central de la sécurité sociale, la masse salariale socialisée, ce qui ne rejette pas d'autres contributions mais écarte toute logique de fiscalisation des financements.

M. Félix Loyzour. Très bien !

M. Jack Ralite. Deuxièmement, mettre en œuvre des financements d'urgence, notamment par la récupération des dettes patronales et d'Etat et par la taxation des revenus spéculatifs.

M. Robert Pagès. Très bien !

M. Jack Ralite. Troisièmement, réformer en profondeur le financement de la protection sociale en réarticulant contributions patronales et créations d'emplois,...

Mme Danielle Bidard-Reydet. Très bien !

M. Jack Ralite. ... ce qui suppose un nouveau mode de calcul des cotisations patronales.

Quatrièmement, élargir le principe selon lequel la gestion des assurances sociales est l'affaire des assurés sociaux eux-mêmes, en revenant à l'élection directe et régulière des conseils d'administration, avec des responsabilités accrues des salariés et de leurs organisations, et non pas seulement du Parlement, pour établir des objectifs et améliorer l'efficacité de la sécurité sociale.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Jack Ralite. Deuxième idée : dire ce que l'on attend de l'Etat, quel est son rôle.

Il est apparemment étonnant que les libéraux gouvernementaux, pour résoudre les problèmes de la sécurité sociale, recourent à l'étatisation. Car le projet que veulent imposer les ordonnances est une étatisation de la sécurité sociale ! Certes, le Parlement aura à en connaître mais les rênes seront tenues par l'Etat.

Par exemple, qui nommera les directeurs des hôpitaux importants ? Qui nommera les directeurs de caisse ? En dernière analyse, l'Etat !

En vérité, vous organisez un libéralisme d'Etat qui doublera le libéralisme d'affaires. (*Nombreuses marques d'approbation sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

C'est tourner le dos au besoin de décentralisation et de démocratisation que les régions, dans des conditions démocratiques à débattre, pourraient animer.

L'heure est à mêler aux experts traditionnels les « experts du quotidien » que sont les hommes et les femmes faisant simplement leur métier d'homme et de femme. Et qui peut leur contester cette qualité quand on les voit faire vivre ces jours-ci, avec responsabilité, le débat national dont la France avait besoin ?

L'Etat doit organiser ou plutôt garantir les solidarités sociales et géographiques, ce qu'il fait actuellement au rabais, par pansements successifs. Mais la mobilisation et la responsabilisation de tous les acteurs sociaux, y compris l'ouverture à l'international, il ne sait pas faire, il ne doit pas faire.

Troisième idée : avancer une nouvelle approche des services publics à la française, leur offrir une nouvelle place. Les besoins évoluent à partir de mutations de société considérables et appellent, selon la belle expression de Fourier, à « en finir avec nos ciments pétrifiés ». Les services publics doivent les prendre en compte avec une fidélité inventive.

Ils peuvent et doivent être le cœur de la mise au jour et de la mise en œuvre de nouvelles responsabilités publiques, que ne pourra d'ailleurs pas ignorer le secteur privé.

Ils peuvent et doivent inventer une relation nouvelle avec les usagers, dont les besoins sont différenciés et se différencient. C'est une pratique de citoyen à l'égard de la société !

Ils peuvent et doivent se démocratiser, se décentraliser, en bousculant la centralité et la hiérarchisation telles qu'elles sont actuellement à l'œuvre.

Bref, les services publics peuvent et doivent déployer des pratiques sociales internes et externes, ce qui ne passe plus par une gestion toute verticale, toute pyramidale.

Quatrième idée : l'Europe nous concerne. Qui peut nier, en effet, que le contenu actuel de la construction européenne est en contradiction avec le mouvement social de ces jours-ci ? On avait le FMI ; maintenant, on a l'Europe des marchés financiers et de la monnaie unique qui renchérit sur lui par ses injonctions, notamment celles qui viennent de Maastricht. Il reste à inventer une articulation nation-Europe - c'est un saut de pensée - et à faire un ajout de taille : que la responsabilité publique, que les services publics soient mis à même de combiner leurs rôles et actions avec le marché.

Tout est dérégulation sur le grand marché. Il faut des régulations sociales, écologiques, économiques, des règles publiques, des instruments de coopération publique et mixte sur le grand marché.

Il faut ces choses, car, si on ne les a pas, tous les investissements à long terme, dans le cadre d'une concurrence sans rivage, deviennent impossibles.

L'Europe a le plus urgent besoin de devenir sociale, et cela peut se faire rapidement, en saisissant la conférence intergouvernementale de 1996 au niveau adéquat. Nous aurions d'ailleurs, dans cette entreprise, des soutiens émanant de tous les pays d'Europe : d'Espagne, de Belgique, d'Autriche, d'Allemagne, d'Italie nous viennent des échos de la sympathie populaire.

Au moment des négociations du GATT, les artistes de ce pays ont animé un débat et une action qui a su gagner les artistes ailleurs en Europe, et ce fut un succès. Pourquoi les salariés de notre pays n'auraient-ils pas, sur le plan social, le même succès ?

Je trouve d'ailleurs qu'il devrait y avoir, au niveau gouvernemental, des initiatives en direction de la conférence de 1996. Or, au lieu de vous appuyer sur le mouvement social, vous le combattez.

Moi, je suis pour des critères de convergence sociaux européens, comme le disait hier soir un salarié à l'émission *La Marche du siècle*.

Avec ces quatre idées politiques, qui ne sont pas limitatives, il me semble que le mouvement social, respecté dans ce qu'il a d'original, de puissant, de pluriel, d'inventif, connaîtrait un croisement possible et fertile avec un mouvement politique neuf, que j'appelle de mes vœux.

Disant cela, je milite contre les ordonnances, qui sont finalement un mur dressé par le Gouvernement contre les pensées d'un mouvement de société.

J'ajoute que l'idée de recourir aux ordonnances vous est venue à la suite de votre tournant : renonçant à régler la fracture sociale, vous avez ouvert une fracture et une crise politiques, que vous tentez de régler à marche forcée.

Enfin, ces ordonnances, qui veulent donner le la de la politique « sociale » du Gouvernement, sont encore plus graves que leur contenu explicite, comme l'a d'ailleurs démontré ma collègue Jacqueline Fraysse-Cazalis.

J'ai dit que la grève parlait, et j'ai noté que vous vouliez, quand il y a déjà des exclus et des salariés précarisés dans le privé, remettre en question les droits des salariés des services publics. Je ne sais si vous l'avez remarqué, mais hier, à Beaubourg, précisément, des exclus se sont réunis, et ils entendent tenir débat chaque jour. Cette partie, dite silencieuse, de la population sait qu'elle ne trouvera pas de réponse dans l'enfoncement de ceux qui luttent, et elle les rejoint à sa manière.

Je veux évoquer ces exclus, que les artisans et les partisans de la « société multivitesse » osent appeler « hommes à part », « hommes dépréciés », « habitants intermédiaires », « citoyens de l'entre-deux. » A leur égard, les pouvoirs publics agissent le plus souvent à partir de leur malheur, et non du mal, c'est-à-dire qu'ils soignent le pauvre dans l'homme et non l'homme dans le pauvre.

Tout exclu est alors « victimisé » : l'exclusion n'a pas de cause, pas de responsabilité identifiée ; elle est « fatalisée » et appelle seulement la compassion, donc des mesures caritatives ou redistributives courtes, qui n'endiguent pas l'exclusion.

Ce sont des réponses *a minima*, qui proposent une allocation, un travail et un savoir au rabais.

Or le droit, comme le respect, ne se divise pas, et vous savez bien que le monde du peu se satisfait finalement de la démocratie du petit : un petit peu plus de sous, un petit peu plus de bonheur, un petit peu plus d'égalité, un petit peu plus de liberté, un petit peu plus d'urbain. Un RMI de vie !

Et je ne parle là que de l'aspect « monnaie » : l'exclusion, c'est la mise à l'écart de l'échange social, de l'échange symbolique sans lequel la vie n'est plus la vie.

Sur cette question de l'exclusion, vos ordonnances et le projet qu'elles veulent imposer ne règlent rien.

Concluons : le mouvement social et la façon de l'aborder, de le rencontrer, que je viens de dire ouvrent des temps nouveaux porteurs de sens. C'est un travail inouï - l'humain avance en débroussaillant ! - mais il est commencé et aucune ordonnance n'en viendra à bout.

La grève parle. Elle parle assurément aussi de rêve, pas de débris de rêve, mais de semences de rêve. « Mortes les époques que le rêve abandonne », disait Shelley.

Le mouvement d'époque que nous connaissons aujourd'hui est là, avec ses semences de pensées, de rêve et de sens. Il vit et vivra quoi qu'il advienne.

Je travaillerai, pour ma part, avec mes collègues du groupe communiste républicain et citoyen, à son prolongement, jusqu'à la transformation sociale, jusqu'à un nouveau contrat social, jusqu'à un nouvel ordre, humain, celui-là. (*Vifs applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, quel dommage que le Premier ministre ne soit pas là, ni M. Barrot d'ailleurs, pour écouter des orateurs comme celui que nous venons d'entendre !

M. Emmanuel Hamel. M. le secrétaire d'Etat transmettra !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Oui, sûrement, il n'y manquera pas !

Mes chers collègues, le scrutin majoritaire est trompeur. Ainsi, le Premier ministre semble avoir été très impressionné par le vote massif qu'il a obtenu devant l'Assemblée nationale et même devant le Sénat. Ce qu'il oublie, comme vous l'oubliez les uns et les autres, c'est que la majorité qui est la vôtre ici et, plus encore qu'ici, à l'Assemblée nationale, ne reflète nullement le rapport des forces dans l'opinion.

Pour le mesurer, voyez l'élection présidentielle, voyez les dernières élections législatives partielles. Et si, en effet, la majorité a massivement manifesté son soutien au plan Juppé, dans le pays, en revanche, c'est très exactement le contraire qui s'est produit, en dépit de la manière dont les médias ont présenté ce plan.

M. Philippe Marini. Oh !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Mais oui ! Cela a été dit et reconnu par tous. Jack Ralite citait à l'instant l'émission *La Marche du siècle* d'hier soir : des exemples chiffrés y ont été donnés qui démontrent que tous les médias audiovisuels avaient claironné l'éloge du plan Juppé. (*M. le rapporteur s'esclaffe.*)

Alors, qu'est-ce que le plan Juppé ? C'est évidemment beaucoup de choses, et il n'y a pas besoin d'ordonnances ni même d'ailleurs de loi pour mettre en place un carnet de santé - sur ce point, tout le monde est d'accord - ou pour rendre obligatoire la photo d'identité sur une carte d'assuré social ! Ce n'était même pas la peine d'en parler, sinon par démagogie.

En revanche, nous ont été annoncés d'autres projets de loi, et même une nouvelle révision constitutionnelle.

Dans le temps, au RPR, nul ne voulait qu'il soit touché à la Constitution, qui était sacrée. Maintenant, c'est devenue une manie de nous emmener à Versailles tous les ans ! A moins que cette fois nous soit proposé, chiche ! un référendum. Le Président de la République a obtenu il y a peu une modification de la Constitution pour pouvoir recourir plus facilement au référendum. Eh bien, allez-y - je m'adresse à la majorité parlementaire - consultez le peuple sur le plan Juppé !

Le Gouvernement et son chef ont, petit à petit, reculé. Ils ont retiré le contrat de plan Etat-SNCF en légitimant les motifs de la grève des cheminots. Voilà qui coûte cher au pays, d'abord, mais aussi aux grévistes. Et tout cela parce qu'il n'y a pas eu de dialogue à la SNCF ; tout cela parce que le contrat de plan était mauvais. La faute à qui ? Aux grévistes, ou à ceux qui ont proposé puis voulu imposer ce contrat de plan ?

S'agissant des régimes spéciaux de retraite, là encore, le Premier ministre a reculé, feignant d'oublier qu'il a dit, ici comme à l'Assemblée nationale : « Au nom de la justice, nous engagerons la réforme des régimes spéciaux de retraite. Il s'agira de préciser les mesures nécessaires à l'équilibre de ces régimes et, notamment, les modalités d'allongement de trente-sept annuités et demie à quarante annuités de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein. » Les grévistes ont-ils rêvé ou est-ce bien cela qu'avait dit M. le Premier ministre ? Aujourd'hui, le même Premier ministre annonce qu'il n'en est plus question tandis que M. Perben, de son côté, lâche qu'il faudra bien tout de même que l'on y vienne !

Comment voulez-vous que les intéressés aient confiance en votre gouvernement et n'imaginent pas que vous gardez derrière la tête l'idée de revenir à ce que vous n'avez retiré que pour essayer de démobiliser l'opinion remontée contre le plan Juppé ?

Qu'y a-t-il encore dans ce plan ? Cette demande gouvernementale de pouvoir légiférer par ordonnances. Ainsi le Gouvernement demande un chèque en blanc. A qui ? A nous tous, en particulier aux petits. Les tireurs de ce chèque en blanc, ce seraient, en effet, beaucoup de petits salariés. Il ne faut pas vous étonner s'ils refusent au Gouvernement de signer le chèque en blanc qu'il leur demande.

Le Premier ministre confond trois choses : l'habilitation, la réhabilitation et l'habileté.

On nous a parlé de « réhabilitation » du Parlement, et c'est même pour cela, soi-disant, que vient d'intervenir une réforme constitutionnelle. Ah, elle est belle, la réhabilitation ! Le résultat ? Une loi d'habilitation, et s'il y avait là de l'habileté, cela se saurait !

La réhabilitation du Parlement ? C'est nous donner un rapport de cent quatre-vingt-cinq pages le matin, à neuf heures, pour ouvrir la séance à quinze heures. La réhabilitation du Parlement ? C'est, alors qu'il nous a été expliqué que le Parlement ne siégerait plus que trois jours par semaine, le mardi, le mercredi et le jeudi, d'ouvrir ce débat le jeudi, à quinze heures, pour le poursuivre le vendredi, le samedi et le dimanche ! La réhabilitation du Parlement ? C'est demander au Parlement d'autoriser le Gouvernement à légiférer à sa place !

Notre président de groupe, M. Claude Estier, nous a lu cet après-midi un passage du rapport de la commission des affaires sociales. C'est vrai, la lecture en vaut la peine. On y explique, en effet, que ce n'est pas abaisser le Parlement que de lui demander l'autorisation de légiférer par ordonnances, puisque le Parlement peut parfaitement refuser d'accéder à la demande du Gouvernement.

Et ça, ça ne serait pas un abaissement du Parlement ? C'est même une abdication quand un parlement s'en remet au Gouvernement du soin de faire la loi.

Par ailleurs, nous dit-on, l'habilitation ne vaudrait que pendant quatre mois, et d'ajouter que le projet de loi sera déposé avant l'été. Je sais bien que le Premier ministre a dit que le projet de loi de ratification viendrait en « discussion » devant le Parlement. Sans doute s'est-il avancé plus qu'il ne le voulait car, depuis, on a entendu M. Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, dire à

l'Assemblée nationale que, conformément à la Constitution de la V^e République, le projet de loi de ratification serait bien « déposé » - et non pas discuté - avant l'été.

C'est là une hypocrisie qui persiste dans la Constitution de la V^e République car, pour pérenniser les ordonnances, « déposer » le projet de loi de ratification suffit, sans qu'il soit besoin de l'inscrire jamais à l'ordre du jour des assemblées. C'est-à-dire que les ordonnances peuvent ne jamais être soumises à ratification, et c'est sans doute là, comme d'habitude, ce que l'on nous prépare.

Et de comparer ces ordonnances avec celles de la gauche. Comme si la comparaison était possible !

M. Charles Descours, rapporteur. Mais oui !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. La première des ces ordonnances-là a été adoptée en conseil des ministres le 13 janvier 1982 et la dernière, le 31 mars 1982. Il y en a eu en tout dix-huit. Ainsi, durant les dix années de gouvernements de la gauche, il n'y a eu que deux mois et demi d'ordonnances ! Est-ce que, en effet, il n'y avait pas urgence à accorder la retraite à soixante ans ? Est-ce que, en effet, il n'y avait pas urgence à accorder la cinquième semaine de congés payés ?

La différence entre nos ordonnances et les vôtres, c'est que les nôtres n'ont mis personne dans la rue ! Il n'y a pas un travailleur qui se soit mis en grève et qui ait défilé pour protester contre ces ordonnances-là ; bien au contraire, tous les attendaient avec impatience.

M. Charles Descours, rapporteur. Maintenant, on les paie !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il est donc hypocrite aussi de prétendre comparer ces ordonnances-là à ces ordonnances-ci.

Et que dire de la campagne de publicité : « Connaissez-vous le plan Juppé ? » Je ne sais s'il s'agissait d'une aide à la presse par ces temps de difficulté que connaissent certains quotidiens, mais pensez-vous qu'il soit démocratique de vouloir, aux frais des contribuables, et sans demander l'avis de personne, ne faire valoir qu'un seul point de vue ?

Vous avez beau faire et beau dire, la réalité est là : oui, le pays connaît le plan Juppé ! Du reste, les travailleurs ne s'y sont pas trompés ; ils ne vous ont pas cru lorsque vous avez parlé d'égalité et de justice. Ils savent très bien, eux, que, pour réformer la sécurité sociale et pour combler le fameux « trou », l'égalité que vous recherchez, c'est une égalité par le bas, en remboursant le moins possible et en demandant le plus possible aux petits.

Car quel est l'objet de ces ordonnances ? Il s'agit d'apurer le déficit. Je ne dis pas que des réformes ne sont pas nécessaires. Ce n'est pas nous qui vous dirons le contraire. Il y a toujours besoin de réformes. Mais alors, que le Parlement en discute, car il est bien là pour cela. Que l'on ne nous dise pas qu'il y a urgence. M. Barrot a été ministre de la santé voilà déjà plusieurs années. Pourquoi n'a-t-il pas, à l'époque, demandé l'habilitation qu'il sollicite aujourd'hui !

Tout d'un coup, des ordonnances seraient nécessaires pour apurer le déficit. Quel déficit ? De 230 milliards de francs ou de 120 milliards de francs ?

Nous savons parfaitement que M. Balladur avait déjà augmenté la CSG, la faisant passer de 1,1 p. 100 à 2,4 p. 100 pour apurer le déficit de l'année 1993. Il ne reste donc que les déficits des années 1994 et 1995. Ils sont, en effet, importants, et les responsables en sont M. Balladur, pour le déficit de 1994, et M. Juppé, pour le déficit de 1995.

Et pourquoi y a-t-il un déficit ? Comme notre pays compte de plus en plus de chômeurs, il y a, parallèlement, de moins en moins de travailleurs qui cotisent. Et comme de nombreuses entreprises périclitent, elles ne peuvent pas payer leurs dettes, notamment sociales. C'est vrai, mais la faute à qui ? Pas aux travailleurs.

C'est donc à l'Etat qu'il appartient bien évidemment de compenser, au bénéfice de la sécurité sociale, ces moindres rentrées. Comment ? Par l'impôt.

Vous, vous voulez que les retraités paient ; ils auraient, paraît-il, un train de vie correct. Notez qu'il a fallu attendre 1981 pour qu'ils sortent de la misère. Au surplus, avant de jouir de leur retraite, ils ont payé « plein pot », passez-moi l'expression.

Dans le même temps, le Gouvernement et sa majorité préconisent une diminution des tranches supérieures de l'impôt sur le revenu et, dans le budget que vous avez voté la semaine dernière, vous avez exonéré les transmissions d'entreprises jusqu'à 100 millions de francs !

Comment voulez-vous que ceux qui gagnent 5 000 francs, 6 000 francs ou 7 000 francs par mois acceptent votre plan Juppé, alors que vous voulez diminuer les impôts des gros contribuables et augmenter les leurs ?

Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque c'est vous qui êtes présent au banc du Gouvernement...

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat. Eh oui !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Oh, mais, vous savez, au Sénat, nous avons l'habitude de n'avoir en permanence qu'un secrétaire d'Etat pour représenter le Gouvernement. Sous le général de Gaulle, c'était toujours un secrétaire d'Etat, toujours le même, d'ailleurs, qui était au banc du Gouvernement. C'était M. Boulin ; aujourd'hui, c'est vous ! (*Sourires.*)

Nous nous en contenterons, si, du moins, vous répondez aux questions auxquelles jusqu'à présent nous n'avons jamais obtenu de réponse !

Tout le monde le sait, les entreprises doivent beaucoup d'argent à la sécurité sociale. Tout le monde le sait, les grandes entreprises ont fait et font du chantage à la fermeture, à la faillite et au chômage pour ne pas payer ce qu'elles doivent à la sécurité sociale. Pouvez-vous dire quel est le montant de la dette des grandes entreprises à l'égard de la sécurité sociale ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Quatre-vingt-dix milliards de francs !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. En outre, les gouvernements de droite, chaque fois qu'ils sont venus au pouvoir, en 1986 et en 1993, ont privatisé. En vendant le bien public, ils ont amassé des sommes importantes, paraît-il. Pouvez-vous également nous dire ce que sont devenues ces sommes ?

J'en arrive à ma conclusion. La sécurité sociale a cinquante ans. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, pour son anniversaire, vous lui faites sa fête ! Le pays refuse ce plan Juppé. Le Premier ministre a « lâché » sur le contrat de plan, je l'ai dit. Il a lâché sur les régimes spéciaux, je l'ai démontré. Il a fini par lâcher le mot « négociation » qui lui était réclamé, et voilà qu'il convoque à négocier les organisations syndicales pour le 21 décembre. Négocier sur quoi ? Sur le plan Juppé ? Non, sur l'emploi des jeunes et la diminution du temps de travail. Sujets importants, primordiaux certes, mais ce n'est pas là le sujet de la grève !

Ce que demandent les gens qui continuent à manifester et à faire grève, avec infiniment de courage, car cela coûte très cher de faire la grève quand on a un salaire

modeste, c'est le retrait du plan Juppé. Or, si le Sénat vote la loi d'habilitation, qui a déjà été adoptée par l'Assemblée nationale, le plan Juppé est plus qu'en marche. Les travailleurs doivent le comprendre et comprendre que le seul moyen d'obtenir véritablement une négociation sur le plan Juppé, c'est de faire en sorte que la loi d'habilitation ne soit pas votée.

Bien sûr, nous discuterons sur le fond et nous le ferons amplement à l'occasion de la présentation de nos amendements. Mais le rôle du Parlement n'est pas simplement de discuter. Nous ne sommes pas ici à la conférence Molé-Tocqueville, pas plus qu'à l'Académie française. Au Parlement, on délibère et ensuite on vote. Nous ne voulons pas d'ordonnances. Or nous ne pouvons pas faire grève pour le manifester, pas plus d'ailleurs que le personnel du Sénat, auquel il faut rendre hommage, car s'il arrive à gagner chaque jour l'hémicycle ou le Palais du Luxembourg, c'est au prix de grandes difficultés. Cependant, si nous, parlementaires, nous ne pouvons pas faire grève, ce que nous pouvons faire, en revanche, pour marquer notre solidarité, et ce que nous devons faire pour tenter d'empêcher le dessaisissement du Parlement par des ordonnances, pour faire échec au plan Juppé, c'est la grève du zèle. Et pour cela vous pouvez compter sur nous ! (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à Mme Dusseau.

Mme Joëlle Dusseau. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voilà quelques semaines, j'employais le mot « surréaliste » pour qualifier la discussion générale du projet de loi relatif à la prestation d'autonomie, les amendements devant être votés, nous affirmait-on, quinze jours plus tard. Chacun sait ce qu'il est advenu. On voit à quel point, d'une certaine façon, le mot s'applique encore au débat d'aujourd'hui.

Il s'applique, tout d'abord, parce que nous discutons d'un projet de loi qui tend à priver le Parlement du pouvoir législatif, alors que le Gouvernement a à sa disposition une « Chambre introuvable » et, au Sénat, la majorité que l'on connaît.

Par ailleurs, on nous impose des ordonnances sur une réforme aussi capitale cinq mois après avoir réuni le Congrès à Versailles, un 31 juillet, parce qu'il fallait, paraît-il, renforcer les pouvoirs du Parlement, renforcer le contrôle du législatif sur l'exécutif.

C'est pourquoi je suis en désaccord avec les arguments employés par notre collègue Charles Descours dans son rapport - j'en ai lu tout au moins les premières pages - pour justifier les ordonnances.

A la page 22 de son rapport, il met, par exemple, en avant le thème de l'urgence. « Nous sommes, écrit-il, en fin d'année civile et de nombreuses mesures doivent être impérativement prises avant le début de l'année prochaine... »

Mon cher collègue, la dette cumulée représentait 116 milliards de francs au 31 décembre 1993 ; pour les seules années 1993 et 1994, la dette s'élevait à 120 milliards de francs. L'urgence que vous mettez ainsi en avant, qui exigerait, selon vous, de tout régler avant quinze jours, était donc si peu évidente voilà six mois ou un an ?

M. Charles Descours, rapporteur. Madame Dusseau, me permettez-vous de vous interrompre ?

Mme Joëlle Dusseau. Non, monsieur le rapporteur, j'ai encore beaucoup de choses à vous dire.

Vous écrivez aussi, toujours à la page 22 de votre rapport : « Cette procédure vise à surmonter les corporatismes, d'où qu'ils viennent... » Avez-vous bien pesé chaque mot ? Vous sous-entendez que le Parlement ne saurait légiférer sur un tel texte en toute indépendance, qu'il serait prisonnier des corporatismes, donc des lobbies. Il est inutile de préciser que je vous laisse la paternité de cette affirmation.

Enfin, mon cher collègue, vous vous faites l'écho des réserves de la commission sur le recours aux ordonnances - je me réfère à la page 3 de votre rapport - pour la réforme hospitalière et les mesures destinées à maîtriser les dépenses de santé. J'avoue que j'ai lu ce paragraphe avec intérêt. Aussi vais-je en donner lecture à ceux qui n'ont pas eu nécessairement le temps d'en prendre connaissance.

La commission « considère que le recours aux ordonnances est particulièrement justifié en ce qui concerne les mesures de reprise de la dette et de redressement financier de la sécurité sociale. Elle estime, en revanche, qu'une autre procédure aurait peut-être pu être envisagée pour la réforme hospitalière et les mesures structurelles destinées à maîtriser les dépenses de santé ».

Or, vous nous rappelez très justement, à la page 25 de votre rapport - ce sera ma dernière citation - que le Parlement a le droit non seulement d'accorder ou de refuser l'habilitation mais aussi d'en limiter l'étendue.

Si la commission estime que, pour la réforme hospitalière et les mesures destinées à maîtriser les dépenses de santé, le recours aux ordonnances ne s'impose pas, il me semble qu'elle doit, en toute logique, décider au moins de restreindre le champ d'application des ordonnances.

Poursuivez donc jusqu'au bout votre raisonnement, proposez-le, beaucoup seraient prêts à vous suivre et notre assemblée jouerait ainsi un rôle de médiation indispensable dans la situation sociale que connaît notre pays.

M. Charles Descours, rapporteur. Me permettez-vous à présent de vous interrompre, madame Dusseau ?

Mme Joëlle Dusseau. Je vous en prie, monsieur le rapporteur.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Descours, rapporteur. Je constate avec satisfaction que l'opposition lit en général mieux mes rapports que la majorité puisqu'elle les dissèque avec beaucoup d'intérêt.

M. Claude Estier. La majorité n'est pas là !

M. Jean Chérioux. Mais nous nous ne les lisons pas en séance !

M. Charles Descours, rapporteur. J'ai toujours été très intéressé par les remarques formulées par Mme Dusseau en commission des affaires sociales. Celles qu'elle vient de présenter sont très importantes sur le fond. Il faut savoir - je l'ai dit tout à l'heure en présentant mon rapport à la tribune - que la dette cumulée de 110 milliards de francs avait généré, en 1995, 9 milliards de francs de frais financiers.

Madame, vous gérez une famille, peut-être vous occupez-vous d'une association. Qui pourrait continuer, *ad vitam aeternam*, d'avoir une telle dette générant de tels frais financiers ?

Nous avons auditionné le directeur de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale, l'ACOSS, en commission. Je ne sais si vous avez assisté à cette réunion, je me méfie de ce que je dis mais...

Mme Joëlle Dusseau. Non, je n'y étais pas !

M. Charles Descours, rapporteur. Il nous a très clairement indiqué qu'il souhaitait, sur le plan financier, pouvoir reprendre la dette dès le 1^{er} janvier au risque d'encourir des frais financiers considérables. Voilà ma première réponse.

S'agissant de la réforme hospitalière, vous n'avez pas lu le paragraphe jusqu'au bout...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Elle n'en a pas eu le temps !

M. Charles Descours, rapporteur.... car, à la ligne suivante, j'indiquais que je comprenais les motivations du Gouvernement. Nous avons, en effet, réfléchi à cette question. Certains ont dit que la réforme gouvernementale pénalisait surtout les ménages les plus démunis. Imaginez ce que l'on aurait entendu si les ménages seuls payaient le RDS et si l'on n'intervenait pas sur l'offre de soins !

On est donc intervenu sur l'offre de soins. Il fallait à la fois peser sur la médecine de ville et réactiver la politique de maîtrise médicalisée des dépenses de santé que j'ai votée, et que j'ai fait adopter par le Sénat. Que n'aurait-on entendu si nous n'avions fait payer que les médecins de ville et pas les médecins hospitaliers ?

Alors, c'est vrai, et je l'ai dit tout à l'heure à M. le ministre, l'ordonnance la plus difficile à mettre en œuvre sera celle qui concerne la réforme hospitalière parce qu'elle est très complexe.

De nombreux reproches nous ont été adressés, et d'autres le seront encore, mais si le Gouvernement n'avait pas à la fois décidé d'opérer un prélèvement sur les ménages par le biais du RDS, et agi sur l'offre de soins tant pour la médecine de ville que pour la médecine hospitalière, vous auriez eu encore plus de raisons de vous montrer défavorable à ce projet. Par conséquent, c'est en espérant que vous pourriez le soutenir, que le Gouvernement s'est orienté dans cette voie.

M. Charles Metzinger. Il a reconnu qu'il y avait des raisons de vote contre.

M. le président. Veuillez poursuivre, madame Dusseau.

Mme Joëlle Dusseau. Monsieur le rapporteur, je vous ai bien écouté. Vous ne m'avez pas convaincue sur l'urgence. Je ne crois pas qu'on puisse affirmer, quoi qu'en dise le directeur de l'ACOSS, qu'il est plus urgent d'intervenir aujourd'hui qu'il y a six mois ou un an.

Je n'insisterai pas sur ma remarque relative aux corporatismes.

Enfin, vous dites vous-même qu'il est tout à fait envisageable de réduire le champ d'application des ordonnances et vous citez des exemples pour lesquels vous estimez qu'il aurait été possible de légiférer. Eh bien ! allez jusqu'au bout de votre raisonnement, et appliquez ce que vous semblez tout au moins préconiser dans votre rapport.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre discussion a un aspect surréaliste, non seulement parce qu'on limite, en recourant aux ordonnances, les pouvoirs du Parlement (*M. le secrétaire d'Etat fait un signe de dénégation*), mais aussi et surtout parce que nous débattons aujourd'hui d'ordonnances sur la sécurité sociale, après presque trois semaines d'une grève qui a été la plus longue et la plus massive que notre pays ait connue depuis mai 1968.

C'est un mouvement déterminé de la part de nombre de couches sociales qui, si elles bénéficient la plupart du temps de la sécurité de l'emploi, ont des salaires moyens et souvent médiocres,...

M. Henri de Raincourt. Et les primes ?

Mme Joëlle Dusseau. ... et à qui cette grève coûte cher. Si elles la font, si des centaines de milliers de personnes sont descendues ainsi à de nombreuses reprises dans la rue, si avant-hier ils étaient entre un million et demi et deux millions de manifestants, c'est qu'ils ont un message fort à faire passer au Gouvernement et, au-delà, à toute la classe politique.

Mme Hélène Luc. Absolument !

Mme Joëlle Dusseau. Ces grévistes, ces manifestants disent que cela fait vingt ans qu'ils subissent une crise, qu'ils voient monter le chômage inexorablement et se multiplier les préretraites sans que des embauches s'ensuivent, qu'ils s'inquiètent pour leurs enfants. Ces jeunes connaissent en effet le plus fort taux de chômage d'Europe, vont de contrats emploi-solidarité en stages de formation, de petits boulots en travail précaire. Plus diplômés que leurs parents, ils auront un travail moins qualifié et moins payé qu'eux.

Ces grévistes, ces manifestants disent qu'ils sont inquiets pour l'avenir de leurs enfants, mais aussi pour leur propre avenir et pour leurs retraites.

On a beaucoup parlé des régimes spéciaux. Je vais vous citer un chiffre, un seul, qui nous intéresse tous puisqu'il concerne les collectivités locales. Connaissez-vous la moyenne des salaires versés par la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, la CNRACL ? Elle est de 5 200 francs mensuels, sans parler des pensions de réversion. Il s'agit uniquement des versements directs aux agents retraités.

Aussi, quand j'entends parler de corporatisme, j'estime que certains devraient mieux peser leurs mots ou mieux connaître les réalités.

M. Charles Metzinger. Très bien !

Mme Joëlle Dusseau. Ces grévistes, ces manifestants disent que, récemment, un Président de la République a été élu en affirmant qu'il allait réduire la fracture sociale, qu'il ne fallait pas avoir une vision comptable des problèmes, y compris des problèmes de santé : il a multiplié les promesses, mais, sitôt élu, il a multiplié les prélèvements. Citons la hausse de la CSG, l'augmentation du forfait hospitalier, qui, on le sait bien, ne frappe que les plus démunis, ceux qui n'ont pas de mutuelle, la hausse de l'essence, qui touche tout le monde, et celle de la TVA, qui frappe la consommation, donc les petits et moyens revenus.

M. Henri de Raincourt. Qui a mis en place la CSG ?

Mme Joëlle Dusseau. Ces grévistes, ces manifestants disent qu'un remaniement ministériel a eu lieu voilà un mois. En effet, il y a un mois, mes chers collègues, même si nul ne s'en souvient, un remaniement a eu lieu. On a mis de l'ordre, on a renvoyé les mauvais ministres - pardon, les mauvaises, les incompetentes -...

M. Henri de Raincourt. C'est vrai !

Mme Joëlle Dusseau. ... et on a formé un gouvernement compétent, donc composé d'hommes, pour s'attaquer, paraît-il, aux vrais problèmes.

M. Henri de Raincourt. C'est vrai !

Mme Joëlle Dusseau. Il faut avouer que, depuis le remaniement ministériel, la compétence saute aux yeux !

M. Henri de Raincourt. C'est tout à fait vrai !

Mme Joëlle Dusseau. C'est dans ce contexte que ce que l'on appelle le plan Juppé pour la sécurité sociale est arrivé. Il comprend certes des points positifs et intéres-

sants - qui pourrait le nier? - mais aussi des points inquiétants, ambigus, discutables et parfois dangereux qu'auraient corrigés un débat parlementaire approfondi et une négociation menée dans de bonnes conditions avec les partenaires sociaux.

Au lieu de cela, droit dans ses bottes, le Premier ministre a décidé d'imposer un « tout ou rien ». Il a refusé de discuter, d'amender tous ces points délicats, tels que la nomination des directeurs de caisse par le Gouvernement, les problèmes de caisses de retraite, le remboursement de la dette depuis ses origines, alors que l'on sait bien que la caisse nationale vieillesse a été créée en juillet 1993 précisément pour rembourser la dette de 1992-1993, ce qui va nous faire payer à tous deux fois la totalité de la dette.

Tous ces points et bien d'autres auraient dû être débattus et mis en perspective, pour faire d'un tel projet un véritable enjeu national.

La majorité sénatoriale va, bien entendu, voter le projet de loi donnant pouvoir au Gouvernement de prendre des ordonnances, tout comme l'Assemblée nationale a rejeté la motion de censure de l'opposition. Mais vous savez bien, mes chers collègues, que ce vote n'aura pas forcément une grande portée, surtout si, demain, M. Juppé retire tout ou partie du dispositif qu'il vous fait voter aujourd'hui...

M. Henri de Raincourt. Faut pas rêver!

Mme Joëlle Dusseau. ... car un pays ne se gouverne ni comme un conseil d'administration ni comme une majorité parlementaire!

Vous comprendrez donc sans difficulté que les sénateurs de Radical, membres du groupe du RDSE, voteront contre ce projet de loi autorisant le Gouvernement à réformer par ordonnances la sécurité sociale. (*Applaudissements sur certaines travées du RDSE aussi que sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. Debarge.

M. Marcel Debarge. J'ai l'habitude, pour faire preuve de savoir-vivre...

M. Emmanuel Hamel. D'évoquer saint Mattieu!

M. Marcel Debarge. Ma tendance a un peu évolué ces temps-ci!

M. Emmanuel Hamel. Ou saint Thomas!

M. Marcel Debarge. J'ai l'habitude, disais-je, d'inscrire, sur mon discours, après « Monsieur le président », les membres du Gouvernement présents. Vous m'avez donné du travail aujourd'hui!

Naïf, je pensais que M. le Premier ministre serait présent. J'avais donc d'abord écrit : « Monsieur le Premier ministre » ; je l'ai rayé. M. Barrot était là ; j'ai donc inscrit : « Monsieur le ministre ». M. Barrot n'étant plus là, j'ai écrit - je l'ai été moi-même, ce n'est donc pas péjoratif - « Monsieur le secrétaire d'Etat » ; voyant M. Romani arriver, j'ai de nouveau écrit : « Monsieur le ministre » et maintenant je dois remettre : « Monsieur le secrétaire d'Etat »...

S'agissant des débats parlementaires, il serait tout de même bon que les membres du Gouvernement soient un peu plus assidus. Vous n'êtes pas en cause, monsieur le secrétaire d'Etat. Le Sénat, comme l'Assemblée nationale, mérite le respect, à moins que le Gouvernement ne considère la discussion parlementaire comme une sorte de passage obligé où on envoie quelqu'un pendant que l'on essaie de penser à autre chose, en attendant de voir comment cela va se passer.

Naïf toujours, j'ai été surpris d'entendre l'un d'entre vous traiter un syndicaliste de paranoïaque. Je laisse la responsabilité de cet épithète à son auteur. Ce n'est peut-être pas la meilleure manière d'engager la concertation ; on peut employer un autre langage ! Les responsables syndicaux sont des acteurs importants de la vie sociale de notre pays et, que l'on soit d'accord avec eux ou non, ils méritent d'être traités autrement.

J'ai entendu aussi que l'on allait faire de la politique en parlant de ces ordonnances. Si on n'est pas dans cette assemblée pour faire de la politique, je ne sais pas ce que l'on y fait!

M. Charles Metzinger. Eh oui!

M. Marcel Debarge. Le débat est politique. C'est comme ça!

M. Charles Metzinger. Bien sûr!

M. Marcel Debarge. D'autres orateurs ont affirmé sur un ton parfois professoral et dans un style bien élaboré : « vous êtes dans l'ignorance ; vous ne savez pas exactement comment cela se passe ; nous, nous savons ; nous, nous avons cette espèce de science infuse et universelle qui nous permet de dire les choses dans leur vérité. »

Cela correspond aux clivages politiques - dans une démocratie, c'est normal - mais aussi à une certaine conception de la politique, qui est différente selon le côté où l'on se situe. C'est tout simple. Il faut avoir cela présent à l'esprit.

Où en sommes-nous ? Plus de trois semaines de grève des salariés du secteur public. Plus de trois semaines de protestations effectives ou de soutien à ceux qui luttent pour la défense d'acquis sociaux qui remontent loin dans l'histoire de notre pays. Plus de trois semaines de l'expression d'un mal de vivre du monde du travail dans notre société actuelle. En effet, de plus en plus, à partir de la défense des acquis sociaux, le monde du travail s'exprime sur son avenir, l'avenir des salariés et celui de leur famille, ce qui passe principalement par l'emploi.

C'est à cette réalité que nous nous trouvons confrontés, vous Gouvernement, nous représentation nationale, ainsi que les élus locaux et les partenaires sociaux.

Ce qui se déroule, ce n'est pas seulement un acte circonstanciel fort, très fort, c'est une interpellation qui nous concerne. Les réponses à y apporter ne peuvent dépendre d'un autoritarisme dépassé.

Nous ne nions pas la nécessité d'une réforme de la sécurité sociale, celle qui correspond à la solidarité nationale, qui tient compte de la justice sociale et dont l'Etat doit certes être le garant, mais pas le seul décideur.

Il faut, bien sûr, parvenir au plus près à la maîtrise de l'offre des soins pour lutter contre certaines disparités importantes, pour la responsabilisation de l'industrie pharmaceutique.

La réforme, oui, mais elle suppose, comme bien d'autres secteurs, la démocratie parlementaire et la pratique de la démocratie sociale.

A cela, à travers les ordonnances, vous tournez le dos. Vous n'admettez pas que la pratique de cette démocratie puisse exister.

Or, l'un des messages forts de la lutte sociale en cours, c'est aussi celui de la nécessité d'une telle pratique. Les salariés sont, au même titre que d'autres catégories sociales, des responsables, des citoyens à part entière. Ils ne veulent pas être laissés de côté.

La démocratie sociale correspond à différentes étapes concertées, sans tomber dans une excessive lenteur. Prendre son temps, c'est le plus souvent en gagner!

Un gouvernement, représenté par son Premier ministre, doit, quand une réforme s'avère nécessaire, commencer par l'indispensable concertation avec les partenaires sociaux. Une décision, même et peut-être surtout si elle est de première importance, ne se décrète pas, ne s'impose pas, elle se construit souvent, et dans le bon sens du terme, en passant par des concessions, par des synthèses. Elle exige donc une tout autre méthode que celle que le Gouvernement a employée.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Absolument !

M. Marcel Debarge. Par ailleurs, pourquoi tant de précipitation pour imposer de prétendues réformes et tant de lenteur pour entamer l'indispensable négociation ?

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Marcel Debarge. Pourquoi attendre, pour tenir une conférence sociale sur l'emploi ou sur d'autres sujets, jusqu'au 21 décembre, alors que l'on dit surtout qu'il est urgent de rétablir la situation ? Visez-vous le pourrissement de la grève ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Bien sûr !

M. Marcel Debarge. Faites toujours très attention à ce genre d'attitude, car elle se retourne le plus souvent contre ceux qui l'emploient. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Jean-Luc Mélenchon. Ils le paieront !

M. Marcel Debarge. Que de temps perdu, que de problèmes accumulés, que de traces négatives subsisteront dans la société française ! De cela, vous avez la responsabilité.

On ne peut sortir d'une situation sans être en harmonie avec les acteurs sociaux et, au premier rang d'entre eux, avec ceux et celles qui appartiennent au monde du travail. Cela passe par une étape importante, la plus importante, à savoir, la négociation. Pourquoi avoir autant tardé, ne serais-ce que pour employer le mot « négociation » ? Il n'y a pas, à notre époque, de possibilité d'évolution positive de notre société sans recourir à cette négociation.

Pour un gouvernement, pour son Premier ministre, cela constitue non pas un manque d'autorité, mais la reconnaissance de la citoyenneté, du respect de l'autre et cela passe, dans les propositions qui doivent être faites en ce qui concerne la solidarité sociale, donc nationale, par le respect du pacte républicain.

Or, en vous écoutant, en vous lisant, le moins que l'on puisse dire c'est que nous sommes loin du compte. Tourner le dos à ce que je viens d'exprimer, vous avez choisi de recourir à la procédure prévue par l'article 38 de la Constitution. Ainsi, vous ne permettez pas à la démocratie parlementaire de participer à l'élaboration, alors que c'est pourtant son rôle par la voie d'amendements, d'un plan de réforme plus équitable.

Vous disposez d'une majorité parlementaire pléthorique. Cependant, celle-ci, comme certaines déclarations émanant de ses rangs le laissent à penser, est-elle aussi unie qu'il y paraît ? Certes, il y a eu le ballet de ses représentants à Matignon. Permettez-moi tout de même de douter de cette unité de façade. Il est également permis de douter de la volonté du Premier ministre de réduire la fracture sociale, qui s'aggrave et se traduit par une baisse du pouvoir d'achat des Françaises et des Français, donc par une diminution de la consommation, et par la remise en question de la protection sociale.

Une grève, c'est effectivement difficile à vivre. Je ne suis pas de ceux qui, lorsqu'ils occupaient des responsabilités syndicales, comme d'autres, pratiquaient la grève par

plaisir. La « gréviculture » est étrangère à la conception des différentes luttes des salariés dans notre pays, car elle laisse des traces.

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est leur fantasme !

M. Marcel Debarge. Mais c'est incontestablement le moyen ultime qu'ils ont dû employer lorsqu'ils ont vu leur situation de plus en plus gravement menacée, et ô combien on peut les comprendre !

Depuis le début des événements, le Premier ministre doit être l'interlocuteur principal des partenaires sociaux, des organisations syndicales ; il n'y a pas, quelle que soit leur qualité, de solution de rechange.

Il a attendu dix-sept jours pour recevoir les responsables syndicaux, dix-sept jours au cours desquels s'est exprimé un mouvement social rarement égalé dans notre pays. C'est une erreur, une faute de sa part.

Il recule parcimonieusement sur certains points, qu'il conviendrait de garantir de la façon la plus nette. Il est souhaitable qu'il prenne les problèmes dans leur ensemble puisqu'il les a posés dans leur globalité.

En l'état actuel, non seulement ses propositions concernant, notamment, la protection sociale sont inacceptables, mais sa méthode n'est toujours pas la bonne.

Voilà quelques jours, un responsable de la majorité disait qu'il y avait « un problème Juppé ». Je ne sais pas si cela est vrai. Cependant, je crois que le Premier ministre, lui, a des problèmes qu'il s'est en grande partie créés lui-même.

Nous remplissons notre rôle d'opposition démocratique et parlementaire qui n'admet ni votre méthode, ni vos suggestions, ni votre attitude. Nous traduirons nos propos de parlementaires socialistes dans notre vote, ainsi que dans la bataille que nous sommes résolus à mener dans cette enceinte afin que vos propositions recueillent le moins d'adhésion possible. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

3

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 14 décembre 1995, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sur :

- le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Philippines sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) ;

- et le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Équateur sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Acte est donné de cette communication.

Ces documents ont été transmis à la commission compétente.

4

COMMUNICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTE COMMUNAUTAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 13 novembre 1995, l'informant que la proposition d'acte communautaire E 455 « proposition de décision du Conseil autorisant la commission à négocier un accord de coopération relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et la République d'Argentine » a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 4 décembre 1995 et que la proposition d'acte communautaire E 483 « propositions de décision du conseil concernant le quatrième programme d'action communautaire à moyen terme sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (1996-2000) » a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 5 décembre 1995.

5

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Philippines sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 136, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Équateur sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 137, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la résolution 955 du Conseil de sécurité des Nations unies instituant un tribunal international en vue de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis en 1994 sur le territoire du Rwanda et, s'agissant des citoyens rwandais, sur le territoire d'États voisins.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 138, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

6

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Paul Loridant, Mme Marie-Claude Beauveau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, M. Claude Billard, Mmes Nicole Borvo, Michelle Demessine, M. Guy Fischer, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, M. Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Jack Ralite et Ivan Renar une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les causes de la situation actuelle de la société Eurotunnel.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 139, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation et, pour avis, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en application de l'article 11, alinéa 1 du règlement.

J'ai reçu de M. Gérard Delfau une proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le développement des services postaux communautaires et l'amélioration de la qualité de service (n° E-474).

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 141, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

7

DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTE COMMUNAUTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de règlement CE du Conseil relatif au régime d'importation pour certains produits textiles originaires de Taïwan.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-536 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de règlement CE du Conseil portant établissement d'un traitement tarifaire favorable à l'importation de certaines marchandises dans les zones franches de Madère et des Açores, en raison de leur destination particulière.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-537 et distribuée.

8

DEPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Lambert, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1996.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 140 et distribué.

9

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Gérard Delfau un rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne sur l'action communautaire en matière postale (proposition d'acte communautaire n° E-474).

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 135 et distribué.

10

DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1995**DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION**

M. le président. M. le président du Sénat a reçu, en application de l'article 73 *bis*, alinéa 8 du règlement, une résolution, adoptée par la commission des affaires économiques et du Plan :

- sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications : garantir le service universel et l'interopérabilité en appliquant les principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) (n° E-467), et le corrigendum (n° E-507),

- sur le projet de directive de la commission modifiant la directive de la commission n° 90/388/CEE et concernant l'ouverture complète du marché des télécommunications à la concurrence (n° E-508),

- et le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission n° 90/388/CEE en ce qui concerne les communications mobiles et personnelles (n° E-509).

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 décembre 1995 et rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1995.)

Cette résolution sera imprimée sous le numéro 134 et distribuée.

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président du Sénat a reçu de M. François Blaizot un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de

loi d'habilitation, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au statut général des fonctionnaires de la collectivité territoriale, des communes et des établissements publics de Mayotte (n° 100, 1995-1996).

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 décembre 1995 et rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1995.)

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 127 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu de M. Charles Descours un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale (n° 122, 1995-1996).

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 décembre 1995 et rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1995.)

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 128 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu de M. Jean-Marie Girault un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi d'habilitation, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'extension et à l'adaptation de la législation en matière pénale applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte (n° 101, 1995-1996).

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 décembre 1995 et rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1995.)

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 129 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu de M. Jean-Marie Girault un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions diverses relatives aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 104, 1995-1996).

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 décembre 1995 et rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1995.)

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 130 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu de M. Michel Rufin un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur :

- le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la partie législative du code général des collectivités territoriales (n° 109, 1995-1996) ;

- la proposition de loi de M. Louis Souvet, relative à la représentation des élus au sein des districts urbains (n° 392, 1993-1994) ;

- la proposition de loi de MM. Alain Vasselle, Louis Althapé, Roger Besse, Luc Dejoie, Jean-Paul Delevoye, Charles Descours, Michel Doublet, Yann Gaillard, François Gerbaud, Daniel Goulet, Georges Gruillot, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Jean-Paul Hammann, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, Marc Lauriol, Philippe

Marini, *Michel Maurice-Bokanowski*, Joseph Ostermann, Roger Rigaudière, Michel Rufin, Jean-Pierre Schosteck et Louis Souvet, visant à modifier l'article L. 164-5 du code des communes (n° 281, 1994-1995) ;

- la proposition de loi de M. Philippe François, visant à étendre, aux conseils de district, le régime de la suppléance avec voix délibérative (n° 63, 1995-1996).

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 décembre 1995 et rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1995.)

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 131 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu de M. Alain Lambert un rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1995 adopté par l'Assemblée nationale (n° 119, 1995-1996).

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 décembre 1995 et rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1995.)

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 132 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu de M. Pierre Hérisson un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de résolution (n° 91, 1995-1996) présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement par M. René Tréguët :

- sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications : garantir le service universel et l'interopérabilité en appliquant les principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) (n° E-467), et le corrigendum (n° E-507),

- sur le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission n° 90/388/CEE et concernant l'ouverture complète du marché des télécommunications à la concurrence (n° E-508),

- et le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission n° 90/388/CEE en ce qui concerne les communications mobiles et personnelles (n° E-509).

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 décembre 1995 et rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1995.)

Ce rapport supplémentaire sera imprimé sous le numéro 133 et distribué.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 15 décembre 1995, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi (n° 122, 1995-1996), considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitu-

tion, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale.

Rapport (n° 128, 1995-1996) de M. Charles Descours, fait au nom de la commission des affaires sociales.

Aucune inscription de parole dans la discussion générale n'est plus recevable.

Aucun amendement n'est plus recevable.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale

Projet de loi de finances rectificative pour 1995 adopté par l'Assemblée nationale (n° 119, 1995-1996) : lundi 18 décembre 1995, à dix-sept heures.

Délai limite général pour le dépôt des amendements

La conférence des présidents a fixé un délai limite général pour le dépôt des amendements expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution inscrits à l'ordre du jour, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante.)

Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Charles Descours a été nommé rapporteur du projet de loi n° 128, adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale.

COMMISSION DES FINANCES

M. Philippe Marini a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 95 (1995-1996), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à étendre aux collectivités locales et à leurs groupements l'accès aux prêts distribués à partir des fonds établis par les Codevi et à créer une obligation d'information sur l'utilisation de ces fonds.